

N°97

à babord!

REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

LA MORT TERRITOIRE POLITIQUE ET ENJEU DE POUVOIR

- + GROS PLAN SUR
LES VIOLENCES
OBSTÉTRICALES ET
GYNÉCOLOGIQUES
- + QUEL AVENIR APRÈS
META POUR LES
MÉDIAS D'INFO?

MÉDIAS

L'après-Facebook des médias d'info 6
Philippe de Grosbois

LUTTES

Droit au logement : « Nous sommes au début d'une très longue lutte » 8

Entrevue avec le Comité d'action de Parc-Extension.
Propos recueillis par Isabelle Larrivée et Alex Ross

QUEER

Entrevue : Être queer, c'est révolutionnaire et ça doit le rester 12

Entrevue avec Mathilde et Lou du festival queer Brûlances.
Propos recueillis par Jahanzeb Hussain

MÉMOIRE DES LUTTES

Lutter pour la dignité : Le combat des chauffeurs de taxi haïtiens dans les années 1980 14

Alexis Lafleur-Paiement

CULTURE NUMÉRIQUE

GAFAM : Conclusions 16
Yannick Delbecq

LUTTES

Mobiliser pour un quartier chinois inclusif 19

Entretien avec May Chiu et Parker Mah.
Propos recueillis par Caroline Brodeur et Samuel Raymond

Saguenay - Nitassinan : Les anarchistes repensent le communautaire 22

Collectif Emma Goldman

ENVIRONNEMENT

Caribous et vieilles forêts, même combat ! 24

Jean-Pierre Rogel

Les COP sont-elles bonnes ou mauvaises ? 27

Claude Vaillancourt

REGARDS FÉMINISTES

Violences obstétricales et gynécologiques : Se faire voler sa fertilité 29

Kharoll-Ann Souffrant

TRAVAIL

Travailleurs temporaires, éternels étrangers : Ce que la migration temporaire de main-d'œuvre dit de nous 32

François de Montigny

INTERNATIONAL

France : La bataille de Sainte-Soline 58

Louise Nachet

Colombie : Entre la violence et l'espoir 61

Jessica Ramos et Ronald Arias

Le Canada continue d'encourager l'impunité de ses entreprises 64

Denis Côté, Amélie Nguyen et Aidan Gilchrist-Blackwood

CULTURE

Entrevue : Cinéma sous les étoiles et Funambules média 66

Entretien avec Hubert Sabino-Brunette et Romane Lamoureux-Brochu.
Propos recueillis par Samuel-Élie Lesage

Recensions 68

À tout prendre ! 72
Ramon Vitesse

DOSSIER

LA MORT TERRITOIRE POLITIQUE ET ENJEU DE POUVOIR

Coordonné par Isabelle Larrivée, Samuel-Élie Lesage et Catherine Mavrikakis. Illustré avec des œuvres de Marcel Saint-Pierre



Infrarouge, 2007, série *Tondi*. Pellicule d'acrylique sur bois, 120 cm de diamètre. Collection Jean-Royer.

36

Le travail est-il mortel ? 38
Philippe Lapointe

Grève au cimetière Notre-Dame-des-Neiges : « Ceux que la mort fait travailler » 40

Entretien avec Patrick Chartrand.
Propos recueillis par Isabelle Larrivée

Hommage à Barbara Ehrenreich : Une lecture féministe de l'histoire médicale 41

Stéphanie Barahona

Quand la mort est une affaire de classe 44

Jean-Yves Joannette

Les désillusions d'une thanatologue 45

Rencontre avec Maude Jarry.
Propos recueillis par Catherine Mavrikakis

L'affaire du cimetière de St-Apollinaire : La sépulture, impensé de la situation d'immigration 46

Isabelle Larrivée

Apartheid israélien et nécropolitique : Jusqu'où compter les morts ? 49

Anne Latendresse

Les fusillades de masse aux États-Unis : Antigone et la fondation nationale par le deuil 52

Catherine Mavrikakis

Des féminicides coloniaux 55
Miriam Hatabi

À BÂBORD! TOUJOURS MORDANTE ET INTRAITABLE!

Cette année, *À bâbord!* fête ses vingt ans! Toute une réussite pour un média indépendant produit par des militant-es engagé-es de façon bénévole. Un vrai pied de nez à la façon de faire dans notre monde capitaliste: nous avons montré une fois de plus qu'un collectif autogéré de façon horizontale, pratiquant le travail libre et volontaire, sans patron-ne, fonctionne! Avec très peu de moyens, mais aussi avec la volonté ferme des membres du collectif de la revue de poursuivre une expérience unique dans l'ensemble des revues québécoises, la publication ininterrompue de nos numéros a été une forme de petit miracle permanent.

Notre souci a toujours été d'accompagner les mouvements sociaux et de faire connaître les mobilisations en étant ancré-es sur les réalités terrain. Pendant toutes ces années, nous avons réussi un important travail de documentation sur les organisations militantes, sur les personnes qui les soutiennent, et sur les idées qu'elles défendent. Nous avons écrit sur des mobilisations peu abordées dans les grands médias, et nous avons couvert nos sujets selon des angles inédits. C'est donc une tout autre vision de l'histoire politique du Québec que nous avons présentée. Nos dossiers régionaux, produits par les personnes habitant les différents territoires du Québec, nous ont permis en outre de décentrer notre regard de la grande région montréalaise pour aller à la rencontre de militant-es à travers le Québec.

Notre collectif a su se renouveler en recrutant constamment des personnes d'horizons variés (bien que nous reconnaissons humblement qu'ils et elles pourraient l'être encore davantage), ce qui nous a assuré notre pérennité. Nous sommes ainsi resté-es en lien avec les grands courants politiques de la gauche, qui ont trouvé dans nos pages une tribune ouverte. Notre richesse est aussi la diversité de nos auteur-es qui ont contribué à la qualité de notre contenu et que nous remercions infiniment.

Notre site internet donne accès à vingt ans d'archives sur les différentes luttes ayant traversé le Québec. Un bref survol des différents numéros permet de suivre des enjeux politiques et culturels qui se sont transformés avec les années. Dans les premiers temps, une grande place a été accordée à la défense des services publics, à une critique de la mondialisation néolibérale, au féminisme. À ces

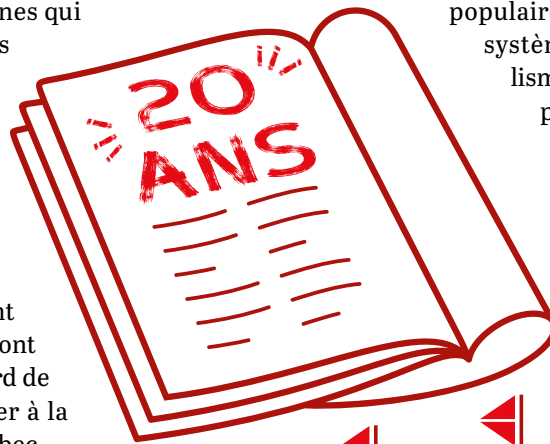
préoccupations toujours vivantes aujourd'hui se sont ajoutés des thèmes proches des courants intersectionnels et un intérêt marqué pour la justice climatique. *À bâbord!* ne se situe pas à l'extérieur des mouvements sociaux, se posant comme observateur objectif. Nous nous voyons plutôt comme faisant partie du paysage militant québécois, évoluant en phase avec les luttes les plus marquantes.

Notre réussite, nous la devons aussi au soutien très précieux de notre lectorat. C'est votre contribution à notre revue et à nos événements qui nous permet de continuer notre travail et de poursuivre cette expérience si particulière d'une revue fortement ancrée à gauche et autogérée. À travers les années, nous avons fait d'importants efforts pour aller à votre rencontre et «sortir de la revue». Par les lancements de nos numéros d'abord, toujours populaires et conviviaux. Et par des colloques: sur le système de santé, sur les médias, sur le syndicalisme. Les dossiers régionaux sont aussi une façon pour nous d'aller vers les personnes qui nous soutiennent aux quatre coins du Québec.

Dans tous les cas, nous vous remercions chaleureusement de nous lire et de nous encourager à diffuser une information indépendante, militante et engagée!

Les festivités reliées à notre 20^e anniversaire ne font que commencer. Soyez avec nous pour un événement festif soulignant notre 100^e numéro, dont le dossier principal sera consacré à notre histoire, et qui sortira au mois de juin 2024. Ce sera l'occasion de dresser un bilan de nos nombreuses années d'existence et, encore une fois, de nous joindre à vous pour célébrer. Restez à l'affût pour les détails de cette célébration!

Le collectif de rédaction



Un espace ouvert pour le débat
politique et l'intervention sociale

info@ababord.org

ababord.org

Facebook : [revueababord](https://www.facebook.com/revueababord)

Twitter :
[@revueababord](https://twitter.com/revueababord)



à bâbord!

REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

La revue *À bâbord!* est une publication indépendante, sans but lucratif, paraissant quatre fois par année depuis sa fondation en 2003. Elle est éditée par des militantes et des militants de toutes origines, proposant une révolution dans l'organisation de notre société, dans les rapports entre hommes et femmes et dans nos liens avec la nature. La revue a pour but d'informer, de formuler des analyses et des critiques sociales et d'offrir un espace ouvert pour débattre et favoriser le renforcement des mouvements sociaux d'origine populaire. *À bâbord!* veut appuyer les efforts de celles et ceux qui dénoncent les injustices et organisent la rébellion.

Condition d'utilisation des articles de la revue

À bâbord! valorise la libre circulation et le partage des idées critiques. De même, il est fondamental que toute reproduction d'une partie ou de la totalité d'un article publié dans la revue par les auteur-trice-s respecte les règles de l'art en matière d'intégrité intellectuelle. Conséquemment, les articles de la revue peuvent être reproduits à condition d'en citer la source.

COLLECTIF DE RÉDACTION ◀

Valérie Beauchamp, Caroline Brodeur, Myriam Boivin-Comtois, Isabelle Bouchard, Wilfried Cordeau, Philippe de Grosbois, Yannick Delbecque, Arianne Des Rochers, Francis Dolan, Elisabeth Doyon, Nathalie Garceau, Miriam Hatabi, Viviana Melisa Isaza Lescano, Audrée Thériault Lafontaine, Isabelle Larrivée, Samuel-Élie Lesage, Mat Michaud, Louise Nchet, Jacques Pelletier, Samuel Raymond, Alex Ross, Camille Simard, Claude Vaillancourt, Ramon Vitesse

COMITÉ D'ÉDITION

Valérie Beauchamp, Elisabeth Doyon, Miriam Hatabi (révisseuse linguistique), Isabelle Larrivée, Samuel-Élie Lesage, Mat Michaud, Louise Nchet (secrétaire de rédaction), Jacques Pelletier, Alex Ross, Camille Simard, Ramon Vitesse

COLLABORATIONS SPÉCIALES

Ronald Arias, Stéphanie Barahona, Caroline Brodeur, Patrick Chartrand, May Chiu, le Collectif Emma Goldman, le Comité d'action de Parc-Extension (CAPE), Amy Darwish, Denis Côté, François de Montigny, Josh Fichman-Goldbert, Aidan Gilchrist-Blackwood, Irtaza Hussain, Jahanzeb Hussain, Maude Jarry, Jean-Yves Joannette, Sohnia Karamat Ali, Niel Ladode, Alexis Lafleur-Paiement, Romane Lamoureux-Brochu, Philippe Lapointe, Anne Latendresse, Mathilde, Lou, Parker Mah, Mohammad-Afaaq Mansoor, Catherine Mavrikakis, Amélie Nguyen, Jessica Ramos, Jean-Pierre Rogel, Hubert Sabino-Brunette, Kharoll-Ann Souffrant, Valentin Tardi, André Trépanier

PRODUCTION ET INFOGRAPHIE

Anne-Laure Jean

VISUELS

Collectif Emma Goldman, Chouquette, Gerry Dincher, Elisabeth Doyon, Hubert Figuère, Mehdi Juan, André Query, Alex Ross, Sage Ross, Marcel Saint-Pierre, Unión Patriótica, Ramon Vitesse

La revue *À bâbord!* est imprimée par
Héon & Nadeau Ld

La revue est archivée numériquement par Érudit
erudit.org et par Les classiques des sciences
sociales **classiques.uqac.ca**

Le site de la revue est hébergé par **Koumbit.org**

Image de couverture : Marcel Saint-Pierre. *Frontières n° 3*, série *Frontières*, détail. Pellicule d'acrylique sur toile, 153 x 127 cm.
Collection Carol Aubut et Michèle Ménard.

Revue *À bâbord!*

Montréal

N° 97 - Automne 2023

4 fois par année

(Imprimé) ISSN 1710-209X | ISBN 978-2-925225-12-6

(En ligne) ISSN 1710-2103 | ISBN 978-2-925225-13-3

Dépôt légal bibliothèque nationale du Québec.

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada.

Canada

Érudit

La revue *À bâbord!*
est disponible
sur Érudit!

[www.erudit.org/fr/
revues/babord/](http://www.erudit.org/fr/revues/babord/)

LANCEMENT
DU NUMÉRO 97



PASSEZ NOUS VOIR!

Le lancement du numéro 97 se tiendra
le **19 octobre 2023 à 18h30** au
Bistro L'Enchanteur (7331 avenue Henri
Julien au coin de la rue Castelnau)
à Montréal. Le collectif a hâte de
vous rencontrer!

LES BRÈVES

L'automne 2023 marque l'aboutissement de 20 ans d'activités pour *À bâbord!* Alors que le thème du présent numéro s'intéresse aux enjeux politiques de la mort, la revue est toujours bien vivante! Les prochains mois seront une occasion de parler de ce qui a été accompli durant ces 20 ans. Nous porterons aussi notre regard à l'horizon puisqu'aura lieu un événement festif en juin-juillet 2024 pour souligner le 100e numéro qui sortira dans les mêmes temps. Ne manquez pas les infos qui viendront à ce sujet!

Par ailleurs, écrivez-nous à info@ababord.org pour nous partager vos témoignages en quelques lignes quant au rôle que la revue a eu sur votre pensée politique et vos engagements. Nous en aurons besoin pour marquer le coup durant les prochains mois. On vous invite aussi à vous abonner à notre infolettre pour suivre nos prochaines annonces et activités: www.ababord.org/infolettre

LONGUE VIE À LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS

L'année 2023 marque les soixante ans de la Ligue des droits et liberté. La Ligue entend souligner cet événement par une programmation annuelle des plus riches qui a débuté par une exposition à l'Écomusée du fier monde qui a pris fin le 3 septembre dernier. Un éventail riche d'affiches a illustré les différents thèmes chers à l'organisation : les droits humains, l'environnement, les droits économiques, sociaux et culturels, l'immigration, la surveillance des populations, etc. Longue vie à la Ligue! Merci pour les luttes et les avancements!

ERRATUM: Dans le numéro 96 de la revue, l'illustration de l'éditorial a été produite par le Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF) dans le cadre de leur lutte contre le harcèlement de rue. Le CÉAF est la première organisation à produire des données sur le harcèlement de rue au Québec. Depuis 2012, cet organisme communautaire est devenu une référence pour la lutte contre les violences perpétrées dans les espaces publics. Visitez leur site internet pour en apprendre plus: ceaf-montreal.qc.ca/harcèlement-de-rue

L'APRÈS-FACEBOOK DES MÉDIAS D'INFO

Philippe de Grosbois ◀

Le torchon brûle entre les médias d'information canadiens et le géant numérique Meta. Il est fort possible que le blocage des nouvelles canadiennes sur Facebook, Instagram et consorts soit définitif. Quelles leçons tirer de cette confrontation, tant dans l'immédiat que pour les futures batailles dans la sphère numérique ?

La Loi sur les nouvelles en ligne adoptée par le gouvernement libéral de Justin Trudeau devait assurer une redistribution des richesses de Google et Meta vers les médias d'information. Mais la loi est fondamentalement mal pensée: elle se contente d'inciter ces entreprises à négocier des ententes financières avec les médias d'information. Malgré ce qu'en disent Libéraux fédéraux et plusieurs analystes dans des sorties hyperboliques, le blocage opéré par Meta ne contrevient pas à cette loi. Seulement, Meta l'applique d'une manière que n'avaient pas suffisamment anticipée le gouvernement et les lobbyistes du milieu de l'information¹.

FAIBLESSES DANS L'ANALYSE

En conséquence, la riposte de Meta à la Loi sur les nouvelles en ligne pourrait avoir des effets catastrophiques sur la visibilité de nombreux médias, notamment plusieurs médias numériques ainsi que des médias indépendants. Si l'attitude de Meta est ce qu'il faut dénoncer en tout premier lieu, la situation actuelle révèle des faiblesses importantes dans l'analyse du milieu journalistique et du gouvernement libéral, tant sur le plan théorique que stratégique.

En effet, la Loi sur les nouvelles en ligne (comme d'autres lois du gouvernement Trudeau venant réguler les géants du numérique) ne s'attaque pas au pouvoir démesuré des GAFAM. Elle se contente d'inciter ces entreprises à exercer ce pouvoir de manière plus raisonnable, ce que Meta n'a visiblement pas l'intention de faire.

Les analyses plus radicales — qui vont à la racine du pouvoir de ces entreprises — existent pourtant depuis longtemps. Dès 2007, un an à peine après que Facebook ait ouvert sa plateforme au grand public,



Aaron Swartz. Photo: Sage Ross, Wikimedia Commons (CC BY-SA 3.0)

le militant et programmeur Aaron Swartz sonnait l'alarme: « *On commence à voir le pouvoir se centraliser sur des sites tels que Google. Ce sont des sortes de gardiens qui vous disent où vous voulez aller sur internet, des gens qui vous fournissent vos sources d'information et de nouvelles.* »²

De l'avis de bien des adeptes du logiciel libre et autres « hacktivistes », c'est le fait même d'avoir laissé des secteurs aussi névralgiques de la communication numérique à des entreprises privées qu'il fallait contester. Il est regrettable que leur analyse ait été ignorée par plusieurs

voix québécoises critiques des GAFAM (et qu'elle le soit toujours, d'ailleurs).

Comment expliquer cela? Le milieu journalistique québécois, dans sa vaste majorité, n'entretient pas une culture militante. Au contraire, les mouvements sociaux sont souvent perçus avec méfiance et scepticisme. La critique journalistique ne vise pas à s'en prendre au pouvoir des GAFAM, mais cherche à rétablir la position des médias dans de nouvelles circonstances. De toute manière, l'idéal libriste et hacktiviste, qui valorise la parole populaire, le travail collaboratif ainsi que

le partage au détriment du droit d'auteur, vient bousculer plusieurs a priori du milieu, ce qui le rend irritant.

FENÊTRE D'OPPORTUNITÉS

On pourrait en rester à ce «on vous l'avait bien dit et vous n'avez pas écouté», mais l'amertume ne livre pas de plus grandes victoires que le corporatisme. D'autant plus que la situation actuelle pourrait aussi ouvrir une fenêtre d'opportunités.

De fait, lorsqu'on observe au-delà du Canada, on constate que l'information a de moins en moins la cote auprès des médias sociaux. Meta délaisse le contenu informatif depuis l'éclatement du scandale de Cambridge Analytica en 2018, et la tangente se poursuit en 2023³. L'époque où les *golden boys* de la Silicon Valley aspiraient à édifier la «place du village du 21^e siècle» pourrait être derrière nous. Le contenu informatif et politique est peut-être trop complexe à gérer pour des entreprises qui cherchent d'abord à maximiser leurs revenus et à minimiser les coûts de modération de leurs plateformes numériques.

Si cette hypothèse était avérée, cela signifierait qu'un espace s'ouvrirait pour les médias d'information. Comment en profiter? Dans l'urgence de cette situation catastrophique, tous les médias incitent à se tourner vers leurs applications, leur site Web ou leur infolettre. Est-il possible de faire mieux, de faire plus? Peut-on s'approprier les potentialités que permettent un média social et le traitement collaboratif de l'information?

En août dernier, l'auteur et analyste Alain Saulnier proposait la création d'un «réseau social public»⁴. L'idée est séduisante, notamment parce qu'elle reconnaît l'importance de médias sociaux orientés vers le bien commun plutôt que le profit. Mais sa mise en œuvre concrète est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît et soulève plusieurs questions. Pourquoi un réseau national alors que le numérique permet d'outrepasser les frontières? Comment les critères de modération seraient-ils établis et quelle voix aurait le public à ce sujet? À qui reviendrait la responsabilité de modérer cet espace? Et

pourquoi une alternative comme Mastodon ne pourrait-elle pas répondre aux besoins identifiés par l'auteur?

Autrement dit, cette solution est bien intentionnée et inspirante, mais semble quelque peu improvisée. Encore une fois, on ne fait pas appel à l'expertise libriste et hacktiviste ni aux analyses critiques des technologies en sciences sociales, qui rappelleraient que si on ne s'attaque pas au pouvoir monopolistique des géants du numérique, une telle alternative aura de grandes difficultés à percer — comme Mastodon, d'ailleurs.

RSS : UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ

En attendant que des initiatives aussi ambitieuses voient le jour, il faudrait voir à la mise en place de solutions à court terme qui assureraient une plus grande visibilité aux contenus des médias d'information — les grands comme les petits indépendants. Chez ces derniers, l'idée d'un simple agrégateur d'articles circule beaucoup. Du côté anglophone, Darren Atwater a créé (rapidement et avec peu de ressources, selon toute vraisemblance) Daily Canada (dailycanada.ca), un site qui regroupe en un endroit les publications de nombreux médias à travers le pays.

La situation critique que nous vivons pourrait nous amener à renouer avec des technologies comme RSS. Cocréé par le même Aaron Swartz, lancé en 1999 et très utilisé dans les années 2000, ce système permet de constituer un fil de nouvelles à partir de publications de sites. En quelque sorte, il y a là la possibilité de bénéficier de plusieurs fonctionnalités des médias sociaux d'aujourd'hui, mais à l'aide d'une architecture ouverte et contrôlée par l'utilisateur. Hélas, les médias sociaux commerciaux ont rapidement marginalisé cette approche avec leurs plateformes clés en main et centralisées, attirant vers eux des médias d'info pressés d'«optimiser» leurs contenus pour les algorithmes des géants en ascension.

Il y a quelque chose d'émouvant à voir qu'une solution trop rapidement écartée ait le potentiel d'être réactualisée dans un tout autre contexte. Il n'est pas tant ici question de revenir en arrière que de

POUR ALLER PLUS LOIN

Nathalie Pignard-Cheynel, «Facebook et les médias, une liaison diaboliquement complexe», *La revue des médias*, 26 septembre 2018. Disponible en ligne.

regarder où on a fait fausse route il y a une quinzaine d'années, de manière à repenser l'idée même de média social.

Plutôt que de suivre la piste hasardeuse d'un média social d'État, la conjoncture actuelle nous invite plutôt à davantage d'expérimentation. La réinvention de ce qu'est un média véritablement social ne viendra pas de technocrates d'Ottawa, mais d'initiatives communautaires et d'organisation collective. Malgré tous leurs défauts, les médias sociaux capitalistes ont rappelé que les médias d'info devaient aussi faire communauté et que l'information fait désormais partie d'un écosystème. C'est sur ces bases qu'il faut concevoir l'après-Facebook des médias d'information. 

1. J'ai développé cette analyse de manière plus détaillée dans le texte «L'échec annoncé de la Loi sur les nouvelles en ligne», *Le Devoir*, 28 juin 2023. Disponible en ligne.

2. Cité dans le film de Jamie King, *Steal this film II*, 44 min. Disponible sur archive.org. Ma traduction.

3. Voir Oliver Darcy, «Publishers see dramatic drop in Facebook referral traffic as the social platform signals exit from news business», *CNN*, 17 août 2023. Disponible en ligne.

4. «Plaidoyer pour la création d'un réseau social public», *La Presse*, 17 août 2023. Disponible en ligne.

DROIT AU LOGEMENT

« NOUS SOMMES AU DÉBUT D'UNE TRÈS LONGUE LUTTE »

Entrevue avec l'équipe du Comité d'action de Parc-Extension¹
Propos recueillis par Isabelle Larrivée ◀ et Alex Ross ◀

Le Comité d'action de Parc-Extension (CAPE), qui défend les droits des locataires de ce quartier montréalais, est l'avant-garde de la lutte contre la gentrification et la crise du logement. Les locataires qui s'y mobilisent sont parmi les plus vulnérables au pays et font face à une spéculation immobilière féroce, mais iels ont aussi organisé cet été une manifestation historique contre les attaques caquistes envers le droit au logement. *À bâbord!* s'est entretenue avec un groupe qui a beaucoup à nous apprendre.

À bâbord!: Quelles sont les particularités du phénomène de gentrification dans Parc-Extension?

CAPE: L'une des particularités de Parc-Extension est que le quartier a historiquement abrité de nombreuses communautés immigrantes, dont beaucoup vivent avec de faibles revenus et un statut d'immigration précaire. Mais c'est également un quartier où de nombreux réseaux informels existent autour de groupes communautaires, d'associations culturelles et d'espaces religieux, qui aident souvent les locataires à trouver du travail, un logement et les ressources dont iels ont besoin pour survivre.

Ces réseaux ne sont pas faciles à reproduire ailleurs dans la ville et les locataires sont souvent confronté-es à une grande précarité lorsqu'iels sont déraciné-es du quartier. Par conséquent, de nombreux locataires tentent de rester dans le quartier à tout prix, que ce soit en payant la quasi-totalité de leurs revenus en loyer, en partageant des appartements avec d'autres familles, en tolérant des logements en mauvais état ou en endurant le harcèlement et l'intimidation incessants de la part des propriétaires.

À ce jour, le quartier a également connu moins de développement de condos et de gentrification commerciale. Cela est dû en grande partie à la résistance des locataires, qui ont réussi à bloquer quelques projets de développement

d'appartements de luxe et à obtenir l'acquisition des sites pour les fins de logement social. Nous avons également eu la chance d'apprendre des luttes contre la gentrification dans d'autres quartiers de la ville, comme Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles, Verdun, Hochelaga et le Plateau, pour n'en nommer que quelques-uns.

Cela dit, nous savons que nous sommes au début d'une très longue lutte et nous devons redoubler d'efforts pour défendre le quartier et maintenir les locataires à Parc-Ex.

ÀB!: Comment la situation s'est-elle aggravée dans Parc-Ex ces dernières années?

CAPE: Le principal responsable de la gentrification de Parc-Ex reste le Campus MIL [le nouveau campus de l'Université de Montréal construit entre Parc-Ex et Outremont]. L'UdeM aurait pu construire des logements étudiants sur le campus, mais elle a préféré vendre ces terrains à des promoteurs immobiliers. Elle aurait pu donner suite aux nombreuses recommandations présentées par les groupes communautaires au fil des années, mais elle a refusé de le faire. Elle a promis un plan d'action pour remédier à son impact sur le quartier, à la suite de l'appel de l'Office de consultation publique de Montréal à un « plan Marshall » pour contrer la gentrification à Parc-Ex, mais plus d'un an plus tard, nous n'avons toujours pas vu ce plan

se concrétiser. De plus, tous les niveaux de gouvernement savaient que l'ouverture du campus entraînerait le déplacement des locataires de Parc-Ex, mais ils n'ont pas agi pour contrer l'escalade de la crise du logement et ont plutôt abandonné le quartier à la spéculation immobilière.

Tout cela a été aggravé par la gentrification des quartiers environnants, entraînant un afflux de locataires venu-es du Plateau, du Mile-End, de la Petite-Patrie et de Villeray, qui ont été attiré-es par Parc-Ex en tant que futur quartier soi-disant « branché ». Cela se traduit par des loyers jamais vus, des évictions à la hausse, des immeubles vidés et des histoires quotidiennes de harcèlement, d'intimidation et de discrimination de la part des propriétaires.

Il faut également noter que la crise du logement à Parc-Ex a été aggravée par l'absence d'un programme de régularisation pour les personnes migrantes sans statut. Il y a près d'un an et demi, le gouvernement Trudeau a fait part de son intention de mettre en place un programme de régularisation large et inclusif pour donner un statut officiel aux personnes sans papiers, mais il tarde à passer à l'action. Le fait d'être sans papiers exclut les locataires des logements sociaux subventionnés et complique leurs efforts pour défendre leurs droits. Nous avons vu des cas où des locataires ont hésité à défier leurs propriétaires ou se sont retiré-es devant des cas



Manifestation contre le projet de loi 31, co-organisée par le CAPE dans Parc-Extension, le 22 juin 2023. Plus de 4000 personnes ont marché pour le droit au logement, selon les chiffres des organisateur-trices, un nombre historique. Photo : Alex Ross

d'évictions qui auraient pu être gagnés, de peur que leur propriétaire ne les dénonce aux services frontaliers. Chaque retard du programme fédéral de régularisation entraîne un risque de déplacement pour les locataires sans papiers ou à statut précaire, que ce soit en raison d'évictions ou de déportations.

ÀB !: La ministre caquiste de l'Habitation, France-Élaine Duranceau, a récemment présenté un projet de loi « rénovant » le droit du logement, et il est loin de s'attaquer à la crise en cours – au contraire. Il permet notamment aux propriétaires de s'opposer sans motif sérieux à ce que les locataires se cèdent leur bail entre eux. Qu'est-ce que cela veut dire pour les locataires de Parc-Ex?

Il était déjà difficile pour les locataires de Parc-Extension de faire valoir leurs droits concernant les cessions de bail. Dans un contexte où le quartier se gentrifie rapidement et où les propriétaires espèrent profiter de l'arrivée des résident-es plus aisés,

les propriétaires s'opposent invariablement aux cessions de bail. Compte tenu des délais importants au Tribunal administratif du logement (TAL) et du risque de devoir payer un loyer dans deux logements pendant plusieurs mois le temps qu'un dossier se règle, la situation devient rapidement intenable et plusieurs locataires choisissent d'abandonner la procédure.

Cela dit, le fait que, pour le moment, les cessions de bail ne puissent pas être refusées par un propriétaire sans un prétexte valable signifie que lorsque les locataires persistent à contester l'opposition d'un propriétaire, ils obtiennent souvent gain de cause. Ainsi, les cessions de bail ont souvent permis aux locataires de s'entraider, tout en leur offrant un moyen de contourner les hausses de loyer abusives et la discrimination omniprésente à laquelle sont confronté-es de nombreux-ses locataires de Parc-Extension.

Ainsi, non seulement le projet de loi 31 ne répond pas aux besoins du quartier, mais il élimine également l'un des seuls

freins à la hausse des loyers et laisse les locataires – en particulier les immigrant-es, les personnes racisées et les familles – avec encore moins d'options pour accéder à un logement abordable.

ÀB !: La possible limitation des cessions de bail a fait beaucoup de bruit, mais ce n'est pas la seule menace contenue dans le PL31. Qu'est-ce qui vous inquiète, dans Parc-Ex?

Bien que nous ayons beaucoup parlé des cessions de bail, le projet de loi 31 comporte bien d'autres aspects inquiétants. Si le fait que la charge d'ouvrir un dossier d'éviction devant le TAL incomberait désormais aux propriétaires pour agrandir, subdiviser ou changer l'affectation d'un logement lorsque les locataires n'acceptent pas d'emblée est une bonne nouvelle, il reste que le PL31 n'empêche pas les expulsions. En fait, en établissant des compensations plus importantes pour les locataires, il pourrait servir à normaliser les évictions et à envoyer le message qu'il ►

est juste de déplacer les locataires si l'on offre suffisamment d'argent.

Par ailleurs, le projet de loi introduit également un nouveau langage dans le Code civil, remplaçant les références aux logements sociaux par des logements abordables, et permettrait aussi aux Offices municipaux d'habitation (OMH) de vendre les logements sociaux existants s'ils construisent de soi-disant logements «abordables» – malgré le fait qu'ils soient rarement réellement abordables et ne répondent pas aux besoins des locataires à faibles revenus. Cette disposition nous inquiète particulièrement à Parc-Ex, étant donné qu'un HLM de 60 logements pour personnes âgées a été évacué en octobre 2022 en raison de problèmes structurels et que plus de la moitié des HLM existants dans le quartier sont en mauvais ou en très mauvais état.

ÀB! : Un gros problème avec ce projet de loi, c'est aussi tout ce qu'il laisse de côté. Quelles sont les demandes de longue date des organismes et des locataires qui sont restées ignorées par la CAQ?

CAPE : À plusieurs égards, le projet de loi 31 est plus remarquable pour tout ce qu'il n'inclut pas. La CAQ aurait pu opter pour un contrôle obligatoire et universel des loyers, incluant un plafonnement des loyers et un registre des baux, mais elle ne l'a pas fait. En pleine crise du logement, elle aurait pu suspendre les évictions, mais elle les normalise et se contente d'offrir plus d'indemnités. Il n'y a aucun moratoire sur les reprises de logement ni de balises imposées sur les rénovations majeures, malgré le fait qu'un nombre croissant de propriétaires recourent à ces tactiques pour expulser les locataires de longue date et augmenter les loyers.

En ce sens, le PL31 n'offre pratiquement aucune avancée aux locataires et impose plutôt un important recul, alors que la crise du logement persiste et s'aggrave.

ÀB! : Déposé sans crier gare à la veille des vacances d'été, le PL31 doit revenir sur la table cet automne et ce sera le moment de se mobiliser. Le CAPE a déjà organisé une manifestation qui a mobilisé 4000 personnes à la fin juin. À quoi ressemble la suite? Comment s'organiser pour gagner?

CAPE : La manifestation organisée en collaboration avec le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) a été potentiellement la plus grande manifestation pour le droit au logement de l'histoire du Québec et un point fort de la mobilisation, mais nous savons que nous ne pouvons pas nous arrêter là.

La décision de la CAQ de présenter le projet de loi au moment où elle l'a fait n'est pas une coïncidence – au contraire, elle comptait probablement sur la dissipation de la rage collective au cours de l'été, lorsque les membres des comités logement partiraient en vacances, dans l'espoir que l'attention du public se détournerait ailleurs et que le projet de loi puisse être adopté discrètement à l'automne. C'est pourquoi nous pensons qu'il est essentiel de maintenir la mobilisation au cours des prochaines semaines.

À cette fin, nous pensons qu'il sera important de construire un large front de lutte, impliquant non seulement les groupes de logement, mais aussi les syndicats, les étudiant-es, les groupes féministes, les réseaux de justice pour les migrant-es, les collectifs queer et trans, pour ne citer que quelques exemples. Bien que les grandes manifestations soient importantes pour démontrer le momentum collectif, nous pensons que nous devons également multiplier nos tactiques et nous engager dans des actions plus dérangeantes. Nous trouvons encourageant de voir des groupes autonomes, tels que le Front de lutte pour un immobilier populaire (FLIP) et le Syndicat de locataires



Manifestation contre le projet de loi 31, co-organisée par le CAPE dans Parc-Extension, le 22 juin 2023. Plus de 4000 personnes ont marché pour le droit au logement, selon les chiffres des organisateur-trices, un nombre historique. Photo : Alex Ross

autonomes (SLAM), prendre les devants sur ce front.

Au cours des prochains mois, nous espérons qu'un mouvement combatif et sans relâche se construira afin non seulement de forcer le recul de la CAQ sur le PL31, mais aussi d'obtenir des gains sur le droit au logement de façon plus générale.

ÀB !: Suffira-t-il de faire reculer le gouvernement sur les cessions de bail, voire sur le PL31 en général? Ne s'agit-il pas d'une diversion, qui nous fait battre contre un recul plutôt que pour de véritables avancées?

CAPE: Absolument pas – le projet de loi 31 et l'attaque contre les cessions de bail, ce n'est qu'une manifestation de la tendance du gouvernement Legault à faire des concessions aux intérêts privés, aux dépens des locataires.

En même temps, il est clair que le PL31 a touché une corde sensible et a été un moment de réveil pour de nombreux-ses locataires. À plusieurs égards, il a montré le vrai visage de ce gouvernement et a mis en évidence, une fois de plus, son mépris pour la classe populaire. Nous espérons que cela pourra être canalisé pour déclencher un mouvement qui se battra pour des gains plus importants, comme un gel des loyers, la construction de plus de logements sociaux et communautaires, et l'accès à un logement décent et accessible pour toutes et tous.

ÀB !: En quoi le PL31 s'inscrit-il dans une approche plus large du logement par le gouvernement Legault? Quelle est cette approche et qui sert-elle, si ce n'est pas les locataires?

CAPE: Beaucoup ont affirmé que le gouvernement Legault est déconnecté, mais ce n'est pas le cas – il est, en fait, très bien connecté aux réalités des promoteurs, des spéculateurs immobiliers et des propriétaires. Il part du principe que si nous «libérons» l'entrepreneur, des logements vont se construire.

Nous en voyons déjà la preuve dans son approche du logement social: la CAQ a abandonné le programme de logement social AccèsLogis, cherchant plutôt à

faire des concessions au secteur privé et à mettre les fonds publics entre les mains des promoteurs pour qu'ils bâtissent des logements prétendument «abordables». Le peu que nous avons entendu sur le Plan d'action en habitation n'augure rien de bon non plus, puisque la ministre de l'Habitation, France-Élaine Duranceau, a ouvertement lancé l'idée de créer un fonds pour les propriétaires qui ont vu leurs logements «saccagés», alors qu'il n'y a aucune preuve de ce phénomène.


Nous craignons que la CAQ continue de déployer une approche néolibérale, au lieu d'une approche fondée sur le droit au logement.

ÀB !: Que pensez-vous de l'idée caquiste selon laquelle le problème, c'est qu'on n'a pas assez de logements au Québec? Que dire des dérives racistes et anti-immigration qui accompagnent parfois cette idée? Suffit-il de construire, construire, construire pour sortir de la crise?

CAPE: Au cours des derniers mois, nous voyons de plus en plus de politicien-nes opportunistes prétendre que la crise du logement est aggravée par l'arrivée des personnes migrantes. Non seulement cela stigmatise les migrant-es et en fait des boucs émissaires, mais en plus cela est faux. Si les loyers et les évictions montent en flèche, c'est parce que les intérêts des propriétaires et des promoteurs ont été autorisés à prévaloir sur ceux des locataires. Si les logements sociaux manquent, c'est parce que le gouvernement Legault refuse de les financer depuis des années. En effet, les loyers ont commencé à augmenter de façon vertigineuse en 2020, alors que la frontière était pratiquement fermée en raison de la pandémie de COVID-19. De même, si la crise du logement est causée par l'immigration, pourquoi est-elle aussi vive dans des régions comme Lanaudière et le Saguenay, qui accueillent comparativement peu d'immigrant-es?

La crise du logement n'a pas été causée par l'immigration, mais plutôt parce que le logement est traité comme une marchandise et une opportunité de profit.

Les mêmes forces du marché qui nous ont mis dans cette situation n'apporteront pas de solution. Depuis les années 1970, les différents gouvernements – à tous les niveaux et sur tout le spectre politique – insistent sur la nécessité d'augmenter l'offre de logements. Si cette stratégie était efficace, elle aurait déjà porté fruit. Par ailleurs, nous ne pensons pas que le fait d'allouer davantage de fonds publics aux promoteurs immobiliers pour qu'ils construisent des condos et des appartements de luxe qui restent vides contribuera à faire baisser les prix du logement. Au contraire, le coût des loyers dans les nouvelles constructions est souvent bien plus élevé que le loyer moyen, et a tendance à faire augmenter les loyers dans des quartiers comme Parc-Extension.

Une réponse durable et structurante à la crise du logement doit plutôt passer par la construction massive de logements sociaux et communautaires, accompagnée par des mesures comme le contrôle des loyers et les mesures pour freiner les évictions. 

1. L'équipe du CAPE est composée de Sohnia Karamat Ali, Amy Darwish, Josh Fichman-Goldberg, Irtaza Hussain, Niel Ladode, Mohammad-Afaaq Mansoor, et André Trépanier.

ENTREVUE

ÊTRE QUEER, C'EST RÉVOLUTIONNAIRE ET ÇA DOIT LE RESTER

Entrevue avec Mathilde et Lou, organisateurices du festival queer Brûlances
Propos recueillis par Jahanzeb Hussain*

Du 7 au 11 juin derniers, les queers montréalais·es se sont rassemblé·es au festival Brûlances pour célébrer et défendre leurs identités. Quel est le lien entre Brûlances et les initiatives queers précédentes? Qu'est-ce qui motive cette renaissance? Quels sont les défis auxquels la communauté queer du Québec doit faire face aujourd'hui et à l'avenir?

À bâbord! : Pouvez-vous nous parler des origines de Brûlances? Quelle était votre intention quand vous avez commencé?

Mathilde: L'année passée, j'ai été en contact avec le groupe Archives Révolutionnaires, qui faisait une série d'articles sur les dix ans de la grève étudiante de 2012. On était en 2022 et il y avait l'idée de célébrer finalement cette décennie et de voir quelles sont les traces qui sont restées de cette grosse mobilisation. J'ai accepté la proposition et j'ai fait une entrevue avec trois personnes qui étaient dans le P!nk Bloc à l'époque¹.

C'était vraiment juste pour retracer l'histoire. D'où venait le P!nk Bloc? C'était quoi ses inspirations? Un pink bloc, c'est une action qui vise à assurer une présence queer dans des manifestations [de toutes sortes], mais aussi un groupe d'action révolutionnaire qui vise à organiser des événements, des actions pour lutter contre la queerphobie, la transphobie, l'homophobie.

Et on a décidé, suite à la publication de l'article, de faire un événement pour parler de ça et inviter des personnes qui étaient présentes en 2012. Et à ce moment-là, on a senti un enthousiasme et une envie de repartir le P!nk Bloc.

Rapidement, l'idée de créer un festival queer est née parce qu'il faut savoir que le P!nk Bloc en 2012 s'inspirait beaucoup et était vraiment en lien avec la Radical Queer Semaine. Ce n'était pas juste un festival queer, c'était vraiment un festival *anticapitaliste* queer.

ÀB! : Comment le regard de la société québécoise sur les communautés LGBTQ+ a-t-il évolué au fil des années et comment vous placez-vous dans ces enjeux?

Mathilde: Je vais parler en mon nom plutôt qu'au nom de tout Brûlances, parce qu'on a sûrement plein d'avis vraiment différents là-dessus, même si ça se recoupe sûrement à plein d'égards.

Il y a eu tellement d'évolution dans nos communautés dans les dernières décennies. On est vraiment parti·es d'une marginalisation extrême, d'une violence politique, institutionnelle, et sociale concrète, matérielle, de toutes les personnes de la communauté. Il y a eu vraiment des décennies de luttes incroyables qui ont été menées par des générations de personnes qui aujourd'hui, hélas, sont oubliées, pas assez racontées, invisibilisées.

La société, à travers les dernières décennies, s'est mise à beaucoup plus accepter – les communautés gaies et lesbiennes, en tout cas. Ce n'est pas généralisé non plus. Il ne faut pas invisibiliser le fait que même si c'est beaucoup plus facile aujourd'hui d'être gai et lesbienne, ce n'est pas vrai dans toutes les familles, dans tous les milieux, dans toutes les régions.

Donc il y a comme une transformation qui s'est opérée. Plus d'acceptation, plus de visibilité, surtout au niveau de la représentation médiatique, des films, des livres, des journaux. Il y a eu une avancée énorme au niveau d'une certaine représentation, mais il y a encore beaucoup travail

à faire, parce qu'il reste que l'on continue à voir des attaques transphobes, des attaques homophobes, des attaques queerphobes, des attaques généralisées qui se passent au niveau légal, par exemple.

Grandir comme queer aujourd'hui, ce n'est pas comme quand moi j'ai grandi comme queer. On a accès à beaucoup plus de choses, beaucoup plus de modèles. Mais le risque, c'est aussi une dépolitisation du queer, sachant qu'on est de moins en moins connecté·es aux luttes historiques associées à ces communautés. C'est un des objectifs de Brûlances de reconnecter différentes générations, de nous reconnecter à notre histoire de luttes et au fait qu'être queer, c'est révolutionnaire, en fait, et ça doit le rester. Ça doit rester quelque chose de politique – et qui ne touche pas juste à nos identités.

Moi je ne suis pas juste queer: je suis aussi anticolonialiste, je suis aussi féministe, je suis aussi anticapitaliste. Je pense qu'il y a énormément de valeurs et de luttes et de fronts sur lesquels les queers doivent se retrouver, pas juste au niveau des luttes qui les concernent directement.

Lou: Le contexte actuel est vraiment favorable à des identités, mais pas à des luttes queers. C'est-à-dire qu'il y a une respectabilité de qui nous sommes à travers des manières de s'exprimer, de consommer, et aussi à travers des lois, à travers l'État et à travers des manières de prendre du pouvoir. Mais nous, avec Brûlances et avec le P!nk Bloc, ce qu'on essaie de critiquer,



La manifestation Rad Pride, tenue à Montréal le 12 août 2023, vise à repolitiser la Fierté.
Photo : André Querry.

c'est le pouvoir en lui-même. Si être queer, c'est de passer par l'État, de passer par le capitalisme, ça, ça ne nous intéresse pas. Le but, c'est d'être queer révolutionnaire: queer anticapitaliste, anticolonialiste, anticapacitiste et contre toute forme d'oppression.

Mathilde: On veut un changement radical de la société. On ne veut pas juste être assimilé-es, on ne veut pas juste être accepté-es. C'est ça qu'il y a dans la réappropriation des insultes qui nous sont lancées depuis des décennies: quand on se les réapproprie, on leur renvoie que, ben oui, on est des déviant-es de la société. Cette société-là, on ne veut pas juste qu'elle nous accepte, on veut radicalement la transformer. On a envie d'être dans une société où la justice fonctionne différemment, une société qui pense autrement les questions d'autonomie, de partage, de solidarité, d'organisation matérielle concrète.

On peut même parler d'écologie et de changements climatiques. On ne s'appelle pas Brûlances pour rien: c'est hallucinant, le festival a commencé alors qu'il y avait des feux de forêt partout au Québec, avec des gens qui sont relocalisés. On est dans une crise majeure et, en tant que queers,

on a une place et une voix aussi à prendre dans ces luttes-là.

Là, dernièrement, on a un projet de loi qui est annoncé pour empêcher les cessions de bail et les recours par rapport aux évictions. Il y a des luttes qui nous concernent parce qu'on est précarisé-es. Mais aussi parce qu'on est en solidarité avec des personnes marginalisées: que ça nous concerne directement ou non, en fait, ça nous concerne.

Il va falloir qu'on soit un peu partout. Mais ça vient avec le défi, des fois, de devoir choisir nos priorités. C'est qu'on n'est pas nombreux-ses. Ça pose un problème.

En ce moment, il y a des Atikamekw qui bloquent les entreprises forestières sur le chemin de Wemotaci et qui appellent à de l'aide, à ce qu'on soit sur le terrain et qu'on les appuie pour empêcher l'entreprise de couper. Et on n'est pas là.

Il y a une lutte qui s'organise au terrain vague dans Hochelaga et on n'y est pas non plus.

ÀB! : Quels sont les principaux défis auxquels vous allez faire face en tant que communauté à l'avenir, selon vous ?

Mathilde: On remarque depuis quelques années des fractures générationnelles et

je pense que ces fractures vont continuer. J'espère qu'on va réussir à les atténuer et à créer des ponts et des espaces de rencontre, pour que ce qui va façonner nos nouvelles générations ne soit pas déconnecté de ce qui a façonné les anciennes. Il faut absolument qu'on empêche les brisures que d'autres générations n'ont pas réussi à empêcher, pour plein de raisons.

On va avoir le défi de continuer à être connecté-es malgré nos différences en matière de langage, de culture, de l'univers social dans lequel on grandit. C'est n'est pas pareil: grandir dans les années 2000, dans les années 2010, dans les années 2020, c'est plein d'autres réalités, de technologies, de manières de se rencontrer, de codes. Il va y avoir des enjeux à ce niveau-là.

Lou: Les principaux défis, c'est aussi de créer des liens de solidarité et de faire face à l'atomisation de nos liens.

Par exemple, on a plus d'espaces gratuits pour se retrouver, alors que dans un climat de queerphobie de transphobie, être visible devient de plus en plus difficile, parce qu'il y a une recrudescence constante des violences, que ce soit dans les espaces publics ou privés.

Et nos solidarités ne doivent pas être que locales. Il faut reconnaître tout le travail qui est fait par toutes les personnes qui agissent dans d'autres espaces, qui sont confrontées constamment aux violences des contextes nationaux dans lesquels elles essaient de survivre, aux violences des frontières, aux violences de la migration.

Le défi dans lequel Brûlances s'inscrit, c'est de créer des liens de solidarité entre nous alors que le système nous atomise et nous individualise constamment. **ab**

* Cette entrevue est d'abord parue sur Pivot: pivot.quebec/2023/06/30/etre-queer-cest-revolutionnaire-et-ca-doit-le-rester/

1. Archives Révolutionnaires, « 2012. PINK BLOC: un "printemps érable" sexy et funky ». En ligne: archivesrevolutionnaires.com/2022/05/04/2012-pink-bloc-un-printemps-erable-sexy-et-funky/

LUTTER POUR LA DIGNITÉ

LE COMBAT DES CHAUFFEURS DE TAXI HAÏTIENS DANS LES ANNÉES 1980

Alexis Lafleur-Paiement*

Au début des années 1980, le ressac des luttes sociales, la crise économique et le triomphe politique d'une droite dure entraînent un renouveau de l'exploitation des travailleur·euses et des divisions au sein de la classe ouvrière. À Montréal, les chauffeurs de taxi d'origine haïtienne¹ subissent des violences redoublées de la part de leurs employeurs et le racisme de nombreux collègues blancs. Rapidement, ces chauffeurs haïtiens s'organisent afin de lutter pour leurs droits, jusqu'à l'explosion de l'été 1983.

À partir de la fin des années 1950, l'instauration de la dictature de François Duvalier en Haïti force de nombreuses personnes à l'exil, dont plusieurs intellectuel·les et militant·es de gauche qui s'installent à Montréal. Au départ, le gouvernement canadien accueille surtout des professionnel·les, une situation qui change vers 1972 afin de combler un manque de main-d'œuvre peu ou pas qualifiée dans différents secteurs. Dans les années suivantes, la communauté haïtienne de Montréal est présente dans les domaines de l'éducation et de la santé, mais aussi dans les manufactures et dans l'industrie, par exemple à la fonderie Shellcast, ainsi que dans le domaine du taxi. Cette communauté participe aux luttes de l'époque, qu'elles soient culturelles, politiques ou ouvrières. Malheureusement, avec la décomposition des mouvements de gauche et l'imposition graduelle d'un néolibéralisme intransigeant, les travailleur·euses haïtien·nes se trouvent de plus en plus isolé·es, ouvrant la porte aux attaques patronales et racistes. C'est particulièrement le cas pour les chauffeurs de taxi, un «*métier de crève-faim*»².

LE TAXI, «*POUBELLE DE L'EMPLOI*»

Depuis son apparition au début du XX^e siècle, le métier de chauffeur de taxi est très difficile. Coincés entre la situation de travailleurs indépendants ou le monopole de compagnies voraces (dont Taxi Diamond et Murray Hill), les chauffeurs doivent travailler plus de douze heures

par jour, souvent sept jours par semaine, sans sécurité d'emploi. Malgré les luttes des années 1960, menées notamment par le Mouvement de libération du taxi (MLT)³, les conditions ne sont guère meilleures dans les années 1970, et s'aggravent à nouveau avec la crise économique du début des années 1980. Au Canada, le taux de chômage atteint 12 % en 1983, nuisant fortement à la capacité de négociation des travailleur·euses, surtout des plus précaires. De nombreux chauffeurs de taxi indépendants font faillite ou se trouvent obligés de travailler pour les compagnies. Les propriétaires de flotte en profitent pour diminuer les salaires, tout en encourageant les rivalités entre les chauffeurs, notamment selon un principe racial. Les chauffeurs haïtiens subissent une double violence économique et symbolique, tout en étant confrontés au racisme grandissant de plusieurs collègues.

LUTTER CONTRE UN SYSTÈME RACISTE

De 1978 à 1982, le nombre de chauffeurs d'origine haïtienne à Montréal passe d'environ 300 à plus de 1000. Pour faire face aux avanies de l'époque, ils créent l'Association haïtienne des travailleurs du taxi (AHTT) en mars 1982, dont le premier geste marquant est de porter plainte auprès de la Commission des droits de la personne du Québec (CDPQ) pour «*discrimination raciale dans l'industrie du taxi à Montréal*». Une enquête publique est lancée dès l'été, qui durera plus de deux ans, et qui démontre la structuration raciste

du monde du taxi à l'époque. Ainsi, dix des quinze compagnies montréalaises de taxi ont des pratiques indiscutablement discriminatoires, notamment en refusant d'embaucher des chauffeurs noirs, en les licenciant les premiers ou en leur attribuant les zones et les horaires les moins payants. Ces stratagèmes permettent aux compagnies de maximiser leurs profits et entretiennent les divisions entre chauffeurs blancs et noirs, nuisant à leur potentielle coalition. Le racisme fait doublement l'affaire des gros propriétaires qui peuvent aussi s'appuyer sur une négrophobie sociale plus large. Quant à la question du racisme de plusieurs chauffeurs blancs, Antonin Dumas-Pierre analyse bien la situation: «*L'agressivité à l'égard du compagnon de travail noir est une réaction commode qui permet d'économiser les frais d'une lutte contre ceux qui font de tous les chauffeurs des crève-la-faim.*»⁴

En parallèle des travaux de la CDPQ, les travailleurs haïtiens du taxi appellent à boycotter l'aéroport de Dorval, régi depuis avril 1982 par un nouveau système imposant le paiement d'une redevance annuelle de 1200 dollars pour pouvoir y travailler et un quota de chauffeurs. Des manifestations sont aussi organisées afin de mettre la pression sur les propriétaires de flotte et le gouvernement. Le 28 juin 1983, avec l'appui de la Ligue des Noirs du Québec (LNQ), les chauffeurs se rassemblent devant le Palais de justice de Montréal (rue Saint-Antoine). En juillet, ils manifestent devant le siège

social de la Coop de l'Est dans le quartier de Montréal-Nord, une corporation qui refuse d'embaucher des chauffeurs noirs. En août, ces derniers participent à une grande manifestation dénonçant le racisme dans l'emploi et l'éducation, ainsi que le harcèlement policier au Québec. Ces mobilisations portent fruit, alors que la question du racisme systémique dans le taxi et dans la société québécoise fait les manchettes durant tout l'été, provoquant une véritable « crise du racisme ». Pourtant, le combat se poursuit afin de traduire cette visibilité en gains concrets pour les travailleurs d'origine haïtienne.

VICTOIRES ET LUTTES À MENER


Une première étape est franchie en novembre 1984 lors du dépôt du rapport final de la Commission d'enquête qui reconnaît et documente le racisme structurel dans le milieu du taxi⁵, en imposant notamment une amende à la Coop de l'Est. En mars 1985, un « comité de surveillance » est mis sur pied, alors que la création du Bureau du taxi de Montréal (BTM) en 1986 consolide les acquis des chauffeurs, en mettant en place des mesures diminuant l'hégémonie des compagnies de taxi et leur pouvoir discrétionnaire sur les chauffeurs, dont ceux issus de l'immigration. Mais ces gains sont partiels puisque le cadre légal mis en place tend à individualiser le problème du racisme tout en se montrant frieux à trop empiéter sur le sacro-saint droit des propriétaires de gérer leur flotte à leur guise. Le manque de structures permettant aux chauffeurs de s'organiser collectivement pour défendre leurs intérêts demeure un obstacle important pour lutter contre les discriminations et l'exploitation économique. En somme, les luttes des chauffeurs haïtiens ont rompu le silence autour des violences racistes qu'ils subissaient et ont débouché sur un cadre légal plus avantageux, mais n'ont malheureusement pas permis une réorganisation du monde du taxi qui aurait brisé le cercle de l'isolement et de la pauvreté des chauffeurs.

Quarante ans plus tard, il est important de se rappeler le combat des travailleurs haïtiens du taxi, le contexte dans lequel ils ont lutté et les stratégies qu'ils ont développées.

POUR ALLER PLUS LOIN

- *Taximan*, Stanley Péan (Mémoire d'encrier, 2014)
- *Une place au soleil, Haïti, les Haïtiens et le Québec*, Sean Mills (Mémoire d'encrier, 2016)
- *De l'exil à la communauté. Une histoire de l'immigration haïtienne à Montréal 1960-1990*, Alain Saint-Victor (Éditions DAMI, 2020)



Nous devons être sensibles au fait que les crises économiques demeurent un contexte de réajustement pour les capitalistes et que les propriétaires, comme ce fut le cas dans les années 1980, profitent de ces moments pour réimposer des conditions d'exploitation abusives aux travailleur-euses et s'attaquer aux organisations ouvrières. Dans ce contexte, le racisme est un outil de prédilection pour paupériser et diviser. La seule réponse à de telles situations de crise et de racisme demeure l'auto-organisation, sur le modèle par exemple de l'AHTT. Par contre, il demeure essentiel que de tels groupes soient en mesure de forger des alliances larges, tout en luttant sur les plans économiques et politiques. De tels résultats n'ont guère pu être obtenus dans le contexte difficile des années 1980, suivant le paradoxe selon lequel les situations les plus accablantes nécessitent les organisations les plus fortes. Puisque les crises du capitalisme sont cycliques, il faut nous préparer et garder nos communautés mobilisées pour la lutte contre les exploiteurs et pour l'égalité. 

* Membre du collectif Archives Révolutionnaires (www.archivesrevolutionnaires.com).

1. Le masculin est employé pour désigner les chauffeurs de taxi, quasi exclusivement des hommes à l'époque.

2. À ce sujet, voir WARREN, Jean-Philippe. *Histoire du taxi à Montréal*, Montréal, Boréal, 2020.

3. À ce sujet, voir: archivesrevolutionnaires.com/2019/05/04/mouvement-de-liberation-du-taxi/

4. Cité par WARREN. *Histoire du taxi*, page 286, note 34.

5. Le rapport final de l'*Enquête sur les allégations de discrimination raciale dans l'industrie du taxi à Montréal* comprend trois volumes qui détaillent tous les aspects de ce racisme structurel.

GAFAM

CONCLUSIONS

Yannick Delbecque ◀

J'ai proposé précédemment dans cette série d'articles une synthèse de ce qui fait la domination des GAFAMs. Nous pouvons maintenant chercher ce qu'il y a de commun à leurs histoires respectives.

L'objectif initial de cette série¹ était de résumer ce qu'on reproche concrètement à chacune de ces compagnies et de mieux comprendre la nature de leurs activités. Cela m'apparaissait nécessaire après avoir constaté que l'on confond parfois la critique des GAFAMs avec une critique des « médias sociaux », sans tenir compte de la diversité des activités de ces géants.

En guise de conclusion, nous chercherons à déterminer si le phénomène des GAFAMs est dû à une particularité du numérique ou bien s'il est l'effet naturel de la mécanique capitaliste.

UNE HISTOIRE DE TOURNEVIS

Considérons l'histoire d'une compagnie fictive produisant un objet simple, utilisé autant dans l'industrie que chez les particuliers : le tournevis. La compagnie Turnu a récemment pris la première place dans son secteur d'activité. Le fondateur de la compagnie a eu quelques idées nouvelles concernant l'outil, ce qui explique le succès de son produit. À l'aide d'un dispositif de son invention placé au bout du manche, il est pratiquement impossible de rendre une vis inutilisable en faisant de faux tours. Le brevet obtenu assure à Turnu l'utilisation exclusive du dispositif. Les revenus d'un premier succès commercial à l'échelle nationale permettent à Turnu d'investir pour développer une version électrique du tournevis ainsi qu'une gamme de tournevis destinés à un usage industriel.

La commodité du nouveau dispositif est telle qu'il est rapidement adopté comme outil de choix à l'échelle mondiale et par toutes les organisations privées et publiques faisant usage de tournevis. Turnu est maintenant en bourse et ses actionnaires demandent un plan pour accroître leurs dividendes. La compagnie y parvient en adoptant différentes stratégies : la recherche intensive sur le processus de fabrication permet de réduire les coûts de production de 5 %. L'inventivité de l'équipe d'ingénieurs a aussi permis de diminuer les coûts des matières premières tout en développant un tournevis industriel plus léger. Quelques petites compagnies réussissent à créer des dispositifs stabilisateurs concurrents assez originaux pour ne pas enfreindre le brevet de Turnu, mais les capitaux mondiaux de Turnu lui permettent d'acheter ces brevets, voire les compagnies qui les détiennent avant que leur compétition ne devienne un problème.

Malgré le fait que Turnu est maintenant la plus profitable de tout son secteur industriel, la pression des investisseurs pousse Turnu encore plus loin dans la quête de profit. Après avoir embauché une firme d'avocats spécialisés dans l'action antisyndicale et sous-traité le gros de sa production à une usine dans un pays où les normes du travail sont très faibles, elle se tourne vers l'évitement fiscal. Tous ses profits internationaux seront dorénavant enregistrés dans une banque d'une île État du Pacifique, ce qui lui permet de payer moins de 4 % d'impôt sur ses

revenus. Elle trouve aussi une nouvelle source de minerais pour fabriquer les composantes les plus délicates de son dispositif. Comme les travailleurs et travailleuses de cette mine sont principalement des enfants et qu'elle est située dans un pays autoritaire avec un niveau de corruption élevé, Turnu peut réduire les coûts de production de chaque tournevis et ainsi augmenter ses profits.

La compagnie lance peu après une nouvelle vis, type U, totalement incompatible avec les tournevis produits par d'autres compagnies, mais pouvant réduire de 20 % le temps requis pour visser si on utilise les tournevis Turnu. La justice interviendra et Turnu se retrouvera devant les tribunaux pour avoir utilisé sa position dominante pour imposer sa vis type U. Après un procès de cinq ans, elle s'en tirera avec une entente hors cour avec le gouvernement qui la forcera à autoriser la production de vis type U par d'autres compagnies. Les producteurs voulant produire des vis de type U passent des ententes avec Turnu et bientôt les vis étoiles, carrées et plates ont pratiquement disparues des quincailleries.

Toujours plus gourmande, la compagnie utilisera les services de firmes de lobbyistes locaux, ayant à leur service des anciens élus de chacun des pays où elle est présente. Elle réussit à convaincre les gouvernements que la création d'emplois locaux dus à l'ouverture d'usines de fabrication de vis de type U méritait une généreuse subvention. Ces efforts d'influence viseront notamment à faire adopter des normes rendant obligatoire l'utilisation de la vis type U dans l'industrie et pour les travaux publics, prétextant que le gain de productivité dans les opérations de vissage réduirait les dépenses des fonds publics. Du même coup, elle tentera aussi d'influencer les programmes d'enseignement pour que l'utilisation du tournevis Turnu devienne la norme pour mieux préparer au nouveau marché du travail où le tournevis Turnu domine.

À quel moment de cette histoire avez-vous commencé à avoir envie de manifester contre Turnu ? Toutes les tactiques commerciales utilisées par la compagnie fictive l'ont réellement été par au moins un des GAFAMs. Cet exemple fictif montre cependant que ces agissements détestables ne sont pas des caractéristiques exclusives au secteur technologique.

UNE NOUVELLE INCARNATION DU CAPITALISME ?

Si, dans les grandes lignes, les stratégies ayant permis aux GAFAMs de devenir des géants ont déjà été utilisées par d'autres grandes compagnies, on peut se demander quelles particularités du numérique pourraient expliquer qu'ils aient pu supplanter ainsi les autres secteurs économiques. Plusieurs analyses ont déjà été proposées; on en présente ici trois. Elles proposent différentes mises à jour de la critique marxiste du capitalisme pour tenir compte des effets propres de l'informatisation sur la production, le travail, la consommation, etc.

Selon le spécialiste de l'économie numérique Nick Srnicek, nous sommes témoins de l'émergence du «capitalisme de plateformes», c'est-à-dire une forme de capitalisme où les interactions entre fournisseurs et consommateurs de services passent par des «infrastructures numériques». On pense immédiatement aux plateformes comme Uber, qui servent à mettre en contact des travailleurs et travailleuses avec leurs clients. Il y a cependant d'autres types de plateformes, moins connues du grand public: les plateformes publicitaires (Facebook et Google) qui vendent des informations pour mieux cibler la publicité, les plateformes industrielles, utilisées pour optimiser la production ou la distribution industrielle, et même les «plateformes de plateformes», souvent appelées «infonuagique», servant à simplifier la création de nouvelles plateformes. À travers le monde, les institutions gouvernementales utilisent de plus en plus les «plateformes de plateforme» d'Amazon, de Microsoft et de Google.

D'autres considèrent plutôt que nous sommes entré-es dans l'ère du «capitalisme algorithmique». Selon cette perspective, le capitalisme repose de plus en plus sur l'exploitation d'une nouvelle ressource: les «données». Les plus grandes compagnies accumulent ainsi d'énormes quantités d'informations sur les utilisateurs et sur les comportements collectifs. À l'aide d'algorithmes variés, ce «capital» permet l'amélioration du profilage publicitaire ou encore l'automatisation et l'optimisation de diverses tâches, comme la prise de décision ou l'organisation de services publics.

Une troisième analyse est une actualisation du concept d'«économie de l'attention», introduit en 1969 par Herbert A. Simon. Déjà à cette époque, certains économistes considéraient que la production industrielle était partiellement remplacée dans le cycle économique par la connaissance et l'information. Pour Simon, «l'attention» nécessaire pour la production de ces deux nouvelles ressources était une donnée économique et pouvait être analysée selon la logique de l'offre et de la demande. Le concept a été repris et adapté à la critique de la réalité récente, notamment en considérant l'attention comme une forme de travail.

LE CHOC AVEC L'IMMATÉRIEL

On ne doit pas oublier certaines caractéristiques propres au monde informatique. Bien que les ordinateurs aient une existence matérielle, les logiciels et l'information qu'ils manipulent sont immatériels. Contrairement à un outil ou à un livre, un logiciel ou un fichier de données peut être dupliqué et distribué à l'infini à un coût pratiquement nul. Les mécanismes tels que les droits d'auteur et les brevets, élaborés bien avant cette possibilité, ont été exploités par l'industrie informatique pour imposer sa conception de l'utilisation et du développement des logiciels. Une conception guidée par les perspectives de croissance de leurs revenus et non par le bien commun.

L'organisation complexe des interactions numériques fait aussi oublier l'existence de conventions techniques qui font en sorte que les outils informatiques peuvent interagir entre eux de manière fluide. Ces «standards» sont adoptés par différents mécanismes sur lesquels le public a peu d'influence. Un jeu de pouvoir important s'exerce en coulisses pour que ces conventions techniques soient à l'avantage d'une compagnie ou d'une autre. La popularité d'un produit est un atout important dans ce jeu de pouvoir. Cette notoriété est elle aussi une forme de capital pour des géants du numérique. La valeur d'un outil informatique semble souvent être liée davantage au nombre de personnes qui l'utilisent qu'à son efficacité réelle pour accomplir une tâche.

ET SI C'ÉTAIT UNE AFFAIRE DE CAPITAL... FINANCIER


Ces nouvelles conceptions de capital algorithmique, d'attention ou de notoriété sont utiles à l'analyse, mais il ne faut pas négliger le classique capital financier. La genèse des géants s'explique aussi par leur rôle d'investisseurs. La Silicon Valley est devenue une sorte de Wall Street de la côte ouest, un paradis de la finance dont les bulles spéculatives affectent toute l'économie, avec ses propres mythes justifiant leur importance. Comme décrit par Wendy Liu dans *Abolish Silicon Valley*, on y trouve une culture nocive poussant le secteur à se développer à l'aide d'investissements dans des « startups » ou dans des projets aux promesses mirobolantes. L'autrice rappelle que les investissements visant à développer ou exploiter de nouvelles idées sont guidés par des objectifs financiers et non par des objectifs sociaux.

Un mythe répandu dans le milieu informatique est que toute idée menant à s'enrichir doit nécessairement être bonne pour la société. Une variante de ce mythe est qu'une idée informatique rentable libère les travailleuses et travailleurs du travail répétitif tout en augmentant la productivité. Le plus souvent, ces innovations sont conçues avant tout pour augmenter les profits des compagnies qui les utilisent. En réalité, elles n'apportent rien de bon pour leurs employé-es qui, au mieux, voient se détériorer leurs conditions de travail ou, au pire, doivent se trouver un nouveau travail.

Les GAFAMs ne sont que les cinq compagnies ayant la plus grande capitalisation boursière, c'est-à-dire les cinq compagnies pour lesquelles les investisseurs sont prêts à déboursier le plus en bourse. Cette définition montre que ce statut est le reflet d'une perception généralisée de leur potentiel de croissance. L'expression « GAFAM » est donc un raccourci provenant du monde de la finance pour mieux désigner sur quelle compagnie il serait avantageux de parier. Elle est déjà désuète: en plus des changements de noms de certaines de ces compagnies, une grande dégringolade boursière dans la dernière année a changé la donne. Alors que Meta/Facebook passait au 8^e rang, la compagnie pétrolière Saudi Aramco, quant à elle, s'élevait au 3^e rang mondial.

L'adoption de l'expression « GAFAM » pour la critique des géants du numérique, par exemple dans plusieurs titres d'ouvrages récents et même dans le titre de cette série de textes, est sans doute une erreur qui peut avoir semé une certaine confusion. Elle peut détourner l'attention des autres compagnies en tête du capitalisme mondial dans une diversité de secteurs économiques. Bien qu'au moment d'écrire ces lignes, les GAFAMs occupent à eux seuls environ le quart de la capitalisation boursière totale des 100 plus importantes compagnies, les noms de ces autres géants font aussi partie du quotidien de milliards de personnes: Visa, Mastercard, Coca-Cola, McDonalds, Nestlé, Starbucks, Johnson & Johnson, Pfizer, Novartis,

Astra Zeneca, Walmart, Home Depot, Cosco, United Parcel Services, L'Oréal, Dior, Shell, Nike, Boeing, Toyota, Tesla, Adobe, Samsung, Verizon, Total, Netflix, la Banque Royale du Canada, Phillip Morris, Walt Disney, etc.

L'inventivité et la créativité technologique et logistique ont un impact immense sur la vie de tous·tes et cela n'est pas exclusif au numérique. Doivent-elles fatalement être au service du capitalisme? Peut-on imaginer un développement technologique guidé par le bien commun et sans dépendre d'intérêts capitalistes? C'est un champ d'action qui mériterait d'être davantage investi par la gauche. 

1. Cette série sur les GAFAMs a commencé au n° 89 « Municipales 2021 : Une autre ville est possible », publié à l'automne 2021.

MOBILISER POUR UN QUARTIER CHINOIS INCLUSIF

Entretien avec May Chiu et Parker Mah*
Propos recueillis par Caroline Brodeur ◀ et Samuel Raymond ◀

L'histoire du quartier chinois de Montréal remonte à plus de cent-quarante ans. Une maison, un refuge pour plusieurs communautés, le quartier a vu les changements s'accélérer dans les dernières années. Après la pandémie de COVID-19 qui a durement malmené sa vie culturelle, ses commerces et ses institutions, un essor rapide de la spéculation immobilière a forcé la communauté du Chinatown à lutter pour la préservation de son héritage afin de pouvoir y construire un avenir. *À bâbord!* est allé à la rencontre de deux militant·es afin de dresser un portrait sommaire des gains et des défis auxquels fait face la lutte pour sauver le quartier chinois.

À bâbord! : Qu'est-ce qui a marqué le début de la mobilisation pour sauver le quartier chinois ?

Parker Mah : Le quartier tel qu'on le connaît aujourd'hui était beaucoup plus large avant. Historiquement, il a été rongé par l'agrandissement du CHUM, la création du complexe Guy-Favreau, l'autoroute Ville-Marie et l'édification du Complexe Desjardins.

Il y avait déjà plusieurs années, avec la fermeture du centre culturel chinois et la fermeture du YMCA du quartier, qu'on savait qu'on devrait faire quelque chose pour se concentrer sur le quartier et sa revitalisation. On a créé le Groupe de travail sur le quartier chinois (GTQC). Le but du groupe était de mobiliser les personnes citoyennes afin qu'elles puissent s'investir dans le projet.

May Chiu : Nous avons constaté que la ville semblait n'avoir aucun plan de développement du quartier chinois, ce qui le mettait en danger d'effacement imminent par la gentrification. En 2019, les Chinois·es progressistes du Québec (PCQ), une organisation militante antiraciste, a lancé une pétition demandant à la ville une consultation sur un plan de développement et un moratoire sur les nouveaux projets de construction en attendant les conclusions de la consultation.

Plus précisément, les grosses constructions de condos de luxe au sud du boulevard Saint-Laurent nous ont

poussé·es à nous questionner : est-ce que la Ville donne des permis à tout le monde, pour n'importe quel projet ? L'administration avait-elle une vision pour le quartier ? Les élu·es savaient-ils qu'un ou deux autres projets de la sorte effaceraient le quartier pour de bon ? Je ne parle même pas du projet du Réseau express métropolitain (REM), qui à lui seul pouvait également porter atteinte à l'intégrité du quartier.

La COVID-19 elle aussi a durement frappé le quartier. Les commerçants et le quartier y ont subi du vandalisme raciste, antichinois. Les difficultés économiques généralisées ont également pesé, le quartier étant un endroit que fréquentent des personnes itinérantes et ultras marginalisées, sans ressources adéquates pour les aider.

P. M. : Le GTQC a été créé par les militant·es des Chinois progressistes du Québec parce qu'ils et elles comprenaient qu'on avait besoin de personnes possédant diverses expertises sur les enjeux urbains pour participer aux consultations de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Comme accélérant de la mobilisation, il y a eu l'achat de l'immeuble des Nouilles Wing par les promoteurs immobiliers Brandon Shiller et Jeremy Kornbluth. L'immeuble est non seulement le plus vieux du quartier chinois, mais l'un des plus vieux à Montréal. Ça a choqué tout le monde. Le GTQC est passé d'une formation

de quatre personnes bénévoles qui se réunissaient chaque semaine à un noyau d'une quinzaine de personnes et plus de cinquante bénévoles.

À B! : Les enjeux entourant la protection et le développement du quartier chinois ont bénéficié d'une large diffusion médiatique, menant, entre autres, au mandat de l'OCPM portant sur les modifications au plan d'urbanisme du quartier. Comment expliquer le succès de votre mobilisation ?

M. C. : Je suis une militante de longue date. Il faut avoir une vision à long terme. Il n'y a pas de baguette magique, pas de solution rapide. Il faut persévérer et on ne contrôle pas le « timing ». Par exemple, dans le cas du quartier chinois, il y a plusieurs facteurs qui ont favorisé la mobilisation.

Tout d'abord, il y avait l'urgence, causée par la gentrification, le vandalisme et les crimes haineux commis contre les Asiatiques pendant la COVID-19. Tout cela a mobilisé la communauté. Le quartier est devenu un symbole du droit à la protection de notre identité. C'est un élément qui a attiré le soutien populaire. Les crises et les menaces nous rassemblent. Ce fut d'autant plus le cas après l'achat de l'immeuble des Nouilles Wing, un symbole fort, un gros morceau du quartier.

P. M. : [De manière plus organisationnelle], on a compris qu'on avait besoin d'expertise. Il nous fallait des expert·es capables de lire les documents complexes, comprendre ▶

le processus d'achat d'immeubles, d'octroi de permis par la Ville, la réglementation en vigueur, le processus décisionnel et politique ainsi que le zonage et l'urbanisme.

M. C. : Notre approche est vraiment intéressante, parce que depuis le début, peu importe l'enjeu, nous nous assurons que les voix des personnes concernées les plus marginalisées et vulnérables soient entendues. Il y a des voix diverses, c'est complexe, mais c'est très important d'être en mode concertation.

Avant, les seuls liens entre le quartier et les pouvoirs publics étaient monopolisés par des leaders autoproclamés de la communauté. Dès le début de notre implication, nous avons voulu informer les plus vulnérables et nous assurer que leurs besoins seraient pris en compte. Par exemple, quand l'OCPM a lancé sa consultation sur le quartier, nous avons vulgarisé et traduit l'information transmise par la Ville. Nous avons pris ce travail sur nous, sur nos épaules de personnes militantes bénévoles. Nous avons ensuite pris le temps de faire du porte-à-porte pour diffuser nos bulletins d'information.

À B ! : Quelles sont les plus gros gains obtenus par le biais de la mobilisation citoyenne dans le quartier ?

P. M. : La Ville a reconnu le quartier comme un secteur particulier, avec besoins spécifiques. Avant, le quartier était «noyé» dans l'arrondissement de Ville-Marie, avec les standards d'urbanisme du centre-ville, dont les critères de densité et de hauteur de construction n'ont rien à voir. Sans ce genre de caractère distinctif, la Ville ne faisait aucune différence entre les secteurs. Si un développeur voulait construire une tour dans le quartier chinois, il obtenait le permis sans problème, même si le projet jurait avec l'environnement avoisinant.

M. C. : Le groupe de travail sur le quartier chinois a atteint son objectif principal, soit la reconnaissance du quartier comme bien patrimonial. Dans la même lignée, la Ville de Montréal a fait adopter en 2022 sa réglementation sur la hauteur et la densité du quartier, une autre revendication

principale du groupe. Ces gains nous ont menés à nous questionner sur la suite. Mais dans les faits, ce n'est qu'une fois le quartier «classé», que, pour nous, le vrai travail peut commencer: la préservation du patrimoine matériel et immatériel du quartier chinois.

Le produit final de la consultation de l'OCPM a été le plan de développement du quartier chinois, adopté par la ville en 2021. Dans son rapport, l'OCPM appelait à la création d'une plateforme communautaire afin que la communauté puisse être informée et consultée sur les projets de la ville. La Table ronde sur le quartier chinois, un organisme multisectoriel, a été créée suivant cette recommandation en 2022. Son mandat principal est d'agir comme un forum pour rallier la communauté du Chinatown autour d'une même entité afin de partager de l'information et de faire de l'engagement communautaire. Les enjeux sur lesquels nous travaillons sont parallèles aux principales orientations du plan d'action pour le quartier chinois de la Ville, notamment la qualité de vie, le logement social et la protection du patrimoine. Cependant, comme l'a dit Parker, il y avait une grande lacune dans la définition globale d'une vision du développement du quartier chinois, particulièrement en matière de protection du patrimoine immatériel. La fondation Jia a donc été créée pour combler cette lacune.

À B ! : La classification patrimoniale du quartier ainsi que la nouvelle réglementation de la Ville sur la hauteur et la densité aident votre lutte. Est-ce que d'autres éléments organisationnels vous soutiennent maintenant que vous avez su attirer l'attention des pouvoirs institutionnels sur la question du quartier chinois ?

P. M. : Oui, certainement. Par exemple, au début de la mobilisation, nous avions peu ou pas de ressources et nous devions répondre à un nombre très important de questions et de problèmes à régler aux yeux des personnes habitant le quartier.

Après le rapport de l'OCPM, la Ville a annoncé la désignation d'une personne de liaison avec le quartier chinois. La Table

ronde sur le quartier chinois a été créée, une table multisectorielle.

Puis, nous avons créé la Fondation Jia afin de combler une lacune organisationnelle dans le quartier chinois. Auparavant, lorsque des problèmes étaient soulevés par les citoyen·nes ou par la Ville, on se demandait toujours qui allait avoir la rude tâche de *faire* le travail. Ces enjeux retombaient souvent sur le groupe de travail qui, rappelons-le, est une organisation entièrement bénévole. La fondation Jia a donc été créée pour pérenniser la réponse organisationnelle et mobilisatrice aux enjeux du quartier.

À B ! : Comment les luttes actuelles servent-elles aux populations marginalisées et aux plus vulnérables ?

M. C. : Les luttes sont tellement complexes. Une des plus sensibles est celle sur les enjeux d'itinérance et de cohabitation. En ce moment, avec la crise du logement, la pauvreté, la crise des opioïdes, le manque de services en santé mentale, les tensions de classe se font plus vives dans le voisinage. Tout ça est en train de se jouer sur le terrain du quartier. C'est comme s'il y avait une concurrence entre différents types de personnes vulnérables, selon les différentes couches d'oppressions qu'ils et elles subissent.

Quand le gouvernement ne prend pas ses responsabilités pour faire face à de tels besoins de la population, celle-ci peut se désolidariser et prendre en bouc émissaire les plus démunies. Notre travail est de trouver des solutions à long terme, durables et solidaires pour que la vie du quartier reste inclusive.

À B ! : Quelles sont les prochaines étapes, les prochains projets pour défendre le quartier chinois ?

P. M. : Quand on parle de vision du quartier chinois, évidemment, plusieurs factions, intérêts et opinions divergentes se font entendre. Certains veulent se concentrer sur l'aspect économique, le transformer en attraction touristique.

Le forum Repenser le quartier chinois, qui se tiendra en septembre 2023, veut offrir une plateforme et une tribune pour

les initiatives de développements plus progressistes. On souhaite s'aligner et s'affilier avec d'autres organisations qui luttent comme nous à la sauvegarde des quartiers chinois ailleurs au pays et dans le monde, s'inspirer de leurs mouvements.

En ce moment, dans le quartier chinois, il n'y a pas de parcs, pas de lieux de rassemblement, sauf dans le sous-sol du complexe Guy-Favreau, ce qui est déprimant (rires). Il n'y a pas d'écoles ou


de terrain de jeux. Il n'y a pas beaucoup d'activités culturelles mis à part les restaurants. Or, des photos datant des années 70 montrent des familles, des enfants, des aîné-es, de la culture.

Une des grandes questions reste la suivante: comment peut-on ramener le patrimoine dans l'équation sans momifier le quartier, afin qu'il puisse continuer d'évoluer? On ne veut pas qu'une préservation culturelle; il nous faudra également

une production culturelle. Ici, je prends le mot «culture» dans son sens large, en lien avec le quartier et ses valeurs.

Un projet que je mets en exemple est celui de la Maison du quartier chinois, une initiative commune de la Fondation Jia et de la Table ronde, qui ouvrira ses portes en septembre 2023. Il s'agit d'un lieu naturel d'échange, d'incubation communautaire, de production et de diffusion culturelle. Vous pourrez visiter ses expositions éphémères tout au long de cet automne. Elles traiteront entre autres de l'histoire trop peu connue du quartier, ainsi que de son avenir.

M. C. : Un de nos défis futurs — et je crois que c'est le même pour plusieurs communautés — c'est que nous devons constamment éteindre des feux, gérer des urgences, et tenter de construire un avenir meilleur dans un même souffle. La classe politique continue de miser sur la sinophobie, notamment par le biais du registre de l'influence étrangère et de l'enquête en cours de la GRC sur les commissariats chinois.

Parce que plusieurs de nos projets nécessitent un partenariat avec la Ville de Montréal, nous tentons toujours d'établir une relation de travail qui ne repose pas sur le racisme systémique. Notre vision du quartier chinois a toujours été inclusive, et la guerre de classes sociales entre résident-es logé-es et non logé-es doit être abordée de front afin que nos avancements bénéficient à tous·tes. Sur une note positive, puisque nous reconnaissons que le quartier chinois est construit sur des terres non cédées ou volées, notre nouvelle collaboration avec Projets autochtones du Québec (PAQ), situé dans le quartier chinois, et les patrouilles de sensibilisation du Centre d'amitié autochtone nous aideront à mieux comprendre comment mener nos projets de développement communautaire dans une perspective décoloniale. 

1. May Chiu est membre de la Table ronde sur le quartier chinois. Parker Mah est membre de la Fondation Jia.

Photo : Hubert Figuère (CC BY-SA 2.0)



SAGUENAY - NITASSINAN

LES ANARCHISTES REPENSENT LE COMMUNAUTAIRE

Collectif Emma Goldman*

Depuis environ huit ans, à Saguenay, sur les territoires volés du Nitassinan¹, le Collectif Emma Goldman met de l'avant le principe de l'Action sociale anarchiste, une approche alternative de l'intervention sociale et communautaire. Nous vous présentons ce que nous avons tissé au fil de nos discussions, expériences pratiques et réflexions collectives.

L'Action sociale anarchiste est un moyen d'intervenir directement dans la communauté en préfigurant des rapports égaux. Elle est réalisée sur la base du volontariat, sans salaire et au sein de collectifs politiques, afin de dépasser les conditions sociales et économiques présentes. Au Saguenay, elle a pris la forme des Marmites autogérées (distribution de repas gratuits), de marchés gratuits, de l'Espace social libre (un centre social autogéré), du Parc du 19 juillet (un parc autogéré) et même d'une halte-chalear en mode squat cet hiver. On peut observer trois objectifs qui se déploient conjointement à travers l'Action sociale anarchiste et sa réponse directe aux besoins: la reprise du pouvoir individuel et collectif dans une perspective de changement social, la construction de rapports de force avec les autorités et le développement d'espaces autonomes défiant les rapports marchands et oppressifs.

REPRENDRE LE POUVOIR SUR NOS VIES

En commençant, notre approche place les militant·es comme simples participant·es parmi les autres partageant leur condition. Nous rejetons la relation paternaliste et

autoritaire professionnelle/clientèle fortement inspirée du modèle médical. Notre action se veut horizontale et n'est pas enfermée dans une définition statique. Nous cherchons plutôt le développement de processus autoconstitués, c'est-à-dire des formes de luttes originales au potentiel subversif et émancipateur émanant des réalités vécues, de pair avec les autres participant·es. *L'empowerment* par en haut est une chimère.

L'éducation populaire est un processus participatif qui implique une co-construction des savoirs par l'analyse collective des situations vécues en approfondissant mutuellement notre compréhension des causes structurelles. Ce n'est pas un outil neutre. C'est un outil des dominé·es pour s'émanciper, prendre conscience de leur position dans les luttes de classes et s'organiser. Il permet de mieux comprendre les dynamiques inégalitaires dans la société, de discerner ceux et celles qui profitent de cet état des choses et ceux et celles qui le subissent. En concevant davantage la complexité des situations, nous pouvons enfin préparer ensemble des cibles et des

moyens d'action plus efficaces tout en prenant soin des un·es et des autres.

Nous cherchons à nous faire complices des efforts d'auto-organisation en offrant notre soutien aux initiatives et actions. Le «*care*» (prendre soin) est coutumier parmi les membres de bien des groupes marginalisés comme les personnes immigrantes, queers, trans, autochtones, etc. La formation de réseaux informels est une question de survie pour plusieurs d'entre elles. Ces expériences d'action sociale sont toutes aussi valides même si elles sont plus «*underground*», à l'abri des regards et invisibilisées. L'Action sociale anarchiste a beaucoup à apprendre d'elles. Cette auto-organisation du «*care*» est souvent une solution de rechange aux rapports de domination vécus avec les professionnelles. Elle est d'autant plus essentielle dans une perspective d'émancipation des formes d'oppressions spécifiques. Nous concevons qu'il est impossible de libérer d'autres groupes à leur place; cette tâche revient aux membres concerné·es de manière autonome.

L'action directe permet aux personnes de faire l'expérience de leur capacité d'agir ensemble contre les problématiques du système et de leur milieu. Elle nourrit le pouvoir d'agir (*l'empowerment*) des individus en leur redonnant confiance en leurs moyens non pas dans l'optique d'une quête d'ascension sociale individualiste, mais dans celle de l'engagement dans les luttes collectives et la construction de contre-pouvoirs. Pour préciser le sens que nous donnons au concept d'*empowerment*,

Le Collectif Emma Goldman est une organisation anarchiste/autonome active au Saguenay, territoires innus du Nitassinan, depuis bientôt 15 ans. Ses membres et sympathisant·es militent pour une transformation révolutionnaire de la société. Ils et elles prennent part aux luttes sociales et organisent différentes initiatives, dont l'Action sociale anarchiste. Le Collectif produit et diffuse un blogue et différentes publications (journaux, brochures et tracts). Il a également publié quatre livres à ce jour: *Radio X Les vendeurs de haine* (2013), *Combattre l'extrême droite et le populisme* (2020), le *Dictionnaire anarchiste des enfants* (2022) et *L'Anarchie expliquée aux enfants* (2023).

il est intéressant de faire appel à l'esprit de révolte formulé par Kropotkine. Il définissait celui-ci comme la pulsion de vie présente chez tout être humain, une volonté qui se réveille à travers le passage à l'action et qui fait germer les consciences, l'in-subordination et l'audace contre l'ordre social inégalitaire. La société a cassé les gens. Pour s'en sortir, ils et elles doivent pouvoir reprendre confiance en leurs capacités (plutôt que de se résigner à un sordide conformisme) et tisser de nouveaux liens de solidarité. Le principe est simple: il faut pouvoir agir pour s'épanouir et transformer le monde. Enfin, sur le plan collectif, les petites victoires, qui semblent parfois anodines, construisent des contre-pouvoirs et peuvent engendrer de grands récits mobilisateurs. Le boycott en opposition à la ségrégation raciale des bus de la ville de Montgomery, dans l'Alabama, au milieu des années 1950, en est un bel exemple.

CONSTRUIRE DES RAPPORTS DE FORCE

La conflictualité est au cœur de l'Action sociale anarchiste. Nous ne souhaitons pas seulement nous sortir la tête de l'eau, mais transformer durablement la société et nous attaquer aux racines de nos problèmes. Tout cela part des conditions matérielles. Nous devons appeler par leur nom les rapports de domination, les privilèges et les systèmes d'oppression. Nous nous opposons donc à toutes les forces et organisations qui soutiennent l'organisation inégalitaire et autoritaire de la société (patrons, propriétaires, élu-es, polices, capitalistes, oppresseurs, etc.). Nous ne souhaitons en aucune façon être la béquille d'un système malade. Nous voulons plutôt créer des moments de rencontre pour souffler sur les braises d'une rage qui sommeille. Pour produire des étincelles, il nous apparaît important de rejeter le soutien des intermédiaires opportunistes que sont les élu-es, les institutions étatiques et leur argent. Le salariat et les cadres étatiques mutilent et emprisonnent le potentiel transformateur de l'action sociale. Les moyens choisis sont déterminants quant aux fins possibles. Nous voulons libérer la rage et non pas soutenir la reproduction de l'impuissance, de la domination et des



Photo: Collectif Emma Goldman

systèmes de contrôle social. De même, nous ne nous gênons pas pour transgresser les réglementations et lois qui ont pour vocation de nous transformer en bétail servile.

DÉVELOPPER DES ESPACES AUTONOMES

Face au quadrillage des villes et villages par les systèmes de domination et de contrôle, l'autonomie collective doit trouver des endroits où faire son nid et créer des brèches, voire des machines de guerre urbaine², pour reprendre une expression de la philosophe Manola Antonioli. En le faisant nous-mêmes et en le revendiquant sur nos différents moyens d'affichage et d'information, nous incitons chacun et chacune à la réappropriation directe de l'espace public, soit l'occupation des lieux sans la permission des autorités. C'est d'une part un geste de résistance face à la guerre de l'espace menée par les classes dominantes qui embourgeoisent nos quartiers, par les rapports marchands qui bouffent le temps de nos vies et atomisent les communautés, par la police qui réprime, criminalise et profile, puis par les racistes et les LGBTQ+phobes qui harcèlent et agressent. C'est libérer temporairement un espace pour pratiquer des formes d'autonomie collective. Nous souhaitons la prolifération d'espaces autonomes où les rapports oppressifs sont remis en question et où l'on se défend contre les oppresseurs,

où la valeur marchande se dissipe dans l'entraide, la solidarité et la gratuité, où l'on prépare les contre-attaques et plus encore. Nos actions sont certainement des gouttes d'eau devant la violence d'un système, mais ce qui s'y construit est aussi important que les besoins qui sont comblés. Le futur n'est pas écrit; soyons créatifs et créatives. «*Il n'y aura pas d'avenir, soulignait Henri Laborit, si nous ne l'imaginons pas*». ¹

* Pour plus de détails sur les idées présentées dans cet article, vous pourrez retrouver le texte «*L'action sociale anarchiste, une approche libertaire du travail social et de l'organisation communautaire*» sur le blogue du Collectif Emma Goldman: ucl-saguenay.blogspot.com/2022/10/laction-sociale-anarchiste-une-approche.html

1. Territoire ancestral du peuple innu.

2. Les formes d'organisation (lieux et usages improvisés) dans l'espace qui échappent à l'Autorité et à l'urbanisme.

CARIBOUS ET VIEILLES FORÊTS, MÊME COMBAT !

Jean-Pierre Rogel*

Pour protéger le caribou des bois, il faut conserver des massifs de vieilles forêts. C'est bénéfique pour le climat et la biodiversité... et c'est un pas vers un aménagement durable.

Fantômes gris des forêts, les caribous forestiers sont tellement discrets qu'il est rare d'en croiser en nature. Il faut s'enfoncer assez au nord dans la forêt boréale pour avoir la chance d'en apercevoir. Pourtant, lors de son premier voyage le long de la Côte-Nord en 1603, Samuel de Champlain avait vu plusieurs de ces bêtes, de la taille, précise-t-il, d'«*ânes sauvages*». L'explorateur ne mentionne pas qu'ils ressemblent aux rennes du nord de l'Europe, mais quelques années plus tard, il les identifie comme des caribous, d'un mot qui, dans la langue mi'kmaq, signifie «celui qui creuse avec ses sabots».

La chasse puis l'exploitation forestière ont décimé ce cervidé. Dès 1850, il se faisait déjà rare au sud du fleuve Saint-Laurent. Dans le Nord, de grandes populations subsistaient, mais dans le sud de la province, les hardes, petites et isolées, diminuaient à vue d'œil. Aujourd'hui, on en sait beaucoup plus sur le caribou, devenu entretemps une véritable icône de la faune québécoise, mais sa situation a continué à se détériorer.

L'espèce se présente sous trois catégories ou écotypes: le caribou de la toundra, migrateur; le caribou forestier, plutôt sédentaire et vivant en forêt boréale; et le

caribou montagnard, qui n'est présent sur le territoire du Québec que sur les hauts plateaux de la Gaspésie et dans les monts Torngat. Ces deux derniers écotypes sont les plus menacés. Au fédéral, le caribou est classé depuis 2003 comme espèce menacée en regard de la Loi sur les espèces en péril, un cran au-dessus d'espèce en voie de disparition. Au niveau provincial, il est inscrit comme espèce vulnérable, un statut équivalent. La petite harde de caribous montagnards de la Gaspésie est considérée comme étant en voie de disparition, puisqu'elle ne compte qu'une quarantaine d'individus.



Illustration (monoprint): Elisabeth Doyon

LES RESPONSABILITÉS ÉTATIQUES

Les lois fédérales et provinciales sur les espèces menacées créent des obligations aux gouvernements d'intervenir pour protéger ces espèces. Elles prévoient aussi que des plans de maintien et de rétablissement soient mis en œuvre. De tels plans concernant le caribou se sont donc succédé au fil des années, mais leur mise en œuvre reste un échec. La cause principale tient à l'opposition de l'industrie forestière et à l'inaction des ministères concernés.

Il faut savoir que le caribou forestier a besoin de grandes superficies de forêts mûres ou âgées pour s'alimenter, soit des forêts de plus de 70 ans en moyenne. Mais la récolte de bois et la multiplication des chemins forestiers fragmentent et dégradent l'habitat essentiel de cette espèce. Aussi, lorsque le couvert végétal se renouvelle après une coupe, cela crée des conditions favorables à son concurrent, l'orignal. De plus, en suivant les chemins forestiers, le loup gris envahit le territoire et exerce son travail de prédateur. Enfin,

la coupe de bois conduit aussi à l'augmentation de la présence d'arbustes producteurs de petits fruits, ce qui attire l'ours noir, qui s'attaque aux faons.

Toutes ces données sont connues et font consensus. En revanche, on ne s'entend pas sur ce qu'on appelle le taux de perturbation maximal qui peut être toléré avant que le caribou finisse par périr. Ce taux est un indice qui caractérise la menace à l'habitat de l'espèce. Certains biologistes ont établi que pour être viables, les populations de caribous forestiers ont besoin d'un habitat dont le taux de perturbation ne dépasse pas 35%. Or, pour la plupart des populations du Québec, ce taux est largement dépassé, atteignant même 75% dans le cas de la harde de Val-d'Or.

Pour bien des experts-es universitaires, c'est une erreur de se baser sur ce critère. Récemment, le Centre d'étude sur la forêt, le Centre d'études nordiques et le Centre de la science de la biodiversité du Québec ont répété avec force leur opposition à cette approche¹.

LES QUALITÉS ÉCOLOGIQUES DES VIEILLES FORÊTS

Par ailleurs, comme le caribou forestier se déplace beaucoup et a besoin d'un vaste territoire pour s'approvisionner, son habitat englobe celui de 90 % des espèces d'oiseaux et de mammifères de la forêt boréale. En le protégeant, on favorise le maintien de toutes ces espèces. La conclusion est claire : pour protéger le caribou et toutes ces espèces, il faut conserver une grande proportion de vieilles forêts².

Mais qu'est-ce qu'une « vieille forêt » ? Les spécialistes vous diront que c'est une forêt où une grande proportion des arbres meurent de vieillesse, ce qui varie selon le type et la latitude. Cependant, la plupart des juridictions nord-américaines fixent la limite inférieure à 100 ans d'âge moyen.

Si cette forêt abrite une certaine quantité de vieux arbres de moindre qualité pour l'industrie, elle possède toutes les qualités écologiques pour maintenir une forte biodiversité. Les arbres vieillissants et morts poursuivent leur vie très longtemps et abritent une faune et une flore très importantes. Dans un seul

tronc d'érable en décomposition peuvent vivre une trentaine d'espèces d'insectes. Beaucoup de petits mammifères et d'oiseaux en profitent ; les mousses s'installent, le sol s'enrichit lors de la lente décomposition et cela permet le recyclage des éléments nutritifs.


Tout ceci est vrai a fortiori d'une forêt primaire, qui par définition n'a jamais été exploitée par les humains. On a par ailleurs établi que les forêts primaires stockent jusqu'à un tiers de carbone de plus que les forêts aménagées.

En résumé, sur le plan écologique, les vieilles forêts, et en particulier celles qui sont primaires, sont des réservoirs de biodiversité, des puits de carbone et constituent une sorte d'assurance pour l'avenir de la vie sur Terre. Elles sont aussi plus résilientes face aux perturbations naturelles comme les feux et les épidémies d'insectes, des événements qui risquent de se multiplier avec le réchauffement climatique. Malheureusement, la proportion de vieilles forêts décline rapidement au Québec, si bien qu'il est urgent d'intervenir pour préserver ce qu'il en reste.

UNE AUTRE MANIÈRE D'EXPLOITER LA FORÊT

Or, chaque fois qu'on soulève la question du caribou, on tombe dans un débat sur les impacts économiques de ces mesures, comme la réduction de la récolte de bois et la perte d'emplois. C'est une vision erronée et à courte vue, comme l'ont dénoncé des écologistes, des syndicalistes et des responsables de municipalités régionales de comtés devant la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. Il faut considérer le contexte global. Certains massifs forestiers pourraient être fermés à l'exploitation (même selon l'industrie, ils ne sont pas rentables), tandis que d'autres pourraient supporter un aménagement plus intensif, par exemple avec des plantations, comme on le fait couramment en Finlande ou en Nouvelle-Zélande, deux pays qui ont fortement étendu leurs aires protégées.

La foresterie durable a besoin de vieilles forêts, tout comme la lutte contre les changements climatiques et l'érosion de

la biodiversité. Et tout cela aide à la survie du caribou. Pour protéger son habitat, il faut créer quelques grandes aires protégées en forêt boréale, si possible vieilles, et si possible interconnectées. Cela passe par une baisse des récoltes de bois dans certains secteurs clés. Mais ces baisses seront légères et ne se traduiront pas nécessairement par d'importantes pertes d'emplois. Par ailleurs, la conservation peut également contribuer à créer des emplois et avoir des retombées économiques régionales importantes. Par exemple, le démantèlement des chemins forestiers est une activité susceptible de s'étaler sur une ou deux décennies. Le secteur touristique profitera aussi de ce virage vers une forêt polyvalente. Enfin, il faut consulter les peuples autochtones et leur confier un rôle de premier plan, alors qu'ils ont subi depuis trop longtemps le déclin provoqué de cet animal qui a pour eux une profonde signification économique, historique et culturelle. 

* Journaliste, naturaliste et auteur de l'essai *Demain la nature : elle nous sauvera si nous la protégeons*, publié en septembre 2023 aux Éditions La Presse.

1. *Analyse critique des scénarios de conciliation des activités socio-économiques et des impératifs de rétablissement (...)*, Mémoire présenté à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, mai 2022, p. 43.

2. Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec, *Plan de rétablissement du caribou forestier (Rangifer tarandus caribou) au Québec 2013-2023*, Québec, 2013, 110 pp.



LES COP SONT-ELLES BONNES OU MAUVAISES ?

Claude Vaillancourt ◀

Les Conférences des Parties, ou COP, qu'elles portent sur le climat ou la biodiversité, restent controversées. Certaines personnes les jugent indispensables pour combattre des problèmes majeurs à une échelle internationale, d'autres considèrent qu'elles lancent des paroles en l'air et qu'elles demeurent inefficaces, voire nuisibles. Qui donc a raison ?

L'égérie des jeunes militant-es, Greta Thunberg, ne s'est pas gênée pour prendre position pendant la COP 26 sur le climat à Glasgow. «*Bla, bla, bla*», a-t-elle lancé. Les COP ne sont que des opérations de relations publiques, elles ne servent qu'à maintenir le statu quo. Les faits, hélas, semblent lui donner raison. Personne ne peut affirmer que les mesures en provenance des COP pour combattre le réchauffement climatique sont suffisantes.

Pendant la COP 15 sur la biodiversité à Montréal en septembre 2022, la Coalition anticapitaliste et écologiste a été particulièrement active et s'est fait entendre notamment avec son slogan *Fuck la COP*. Si les manifestations qu'elle a organisées ne sont pas parvenues à bloquer l'événement, elle a réussi à bien diffuser son discours. Elle a fait ses devoirs en proposant un argumentaire bien développé qui méritait d'être entendu. Elle a dénoncé par exemple l'absence de résultat des COP précédentes, le capitalisme vert, le refus de s'attaquer de front à l'extractivisme.

DES COP AU SERVICE DES INTÉRÊTS PÉTROLIERS

La présence des lobbyistes des compagnies pétrolières et gazières, surtout dans les COP sur le climat, a soulevé à juste titre d'importantes objections. Leur nombre est passé de 503 à la COP 27 de Glasgow à 636 à celle de Charm el-Cheikh. Dans les deux cas, il s'agit des délégations les plus nombreuses, toutes catégories confondues. Il est clair que des lobbyistes en si grand

nombre pour défendre des intérêts économiques d'entreprises ultrapuissantes agissent efficacement pour retarder la transition écologique, donc pour détourner les COP de leur objectif.

Il faut s'attendre à pire pendant la prochaine COP qui se déroulera – tenez-vous bien – aux Émirats arabes unis, un État au régime autoritaire et une puissance pétrolière qui a un intérêt économique majeur à ce que l'on continue d'exploiter cette ressource (à court terme seulement, il faut le souligner). Le sultan Ahmed al-Jaber a été nommé président de l'événement, alors qu'il est à la fois ministre de l'industrie et des technologies du pays, et PDG du groupe Abu Dhabi National Oil Company (Groupe ADNOC). Or, la présidence d'un pareil événement ne consiste pas seulement à accueillir les invité-es: au contraire, elle a le pouvoir d'orienter les débats et de faire d'importants arbitrages. Comment un homme avec des fonctions en si évidente contradiction avec l'idée d'une transition écologique pourra-t-il y arriver ?

Disons-le franchement: cette 28 COP, qui se tiendra en décembre prochain, est perdue d'avance pour celles et ceux qui ont à cœur l'environnement et la justice climatique. Et ça, alors qu'on ne cesse de parler d'urgence climatique... Mais cela veut-il dire qu'il nous faut rejeter toutes les COP ?

N'OUBLIONS PAS L'ONU

Rappelons que les grands événements qui ont suscité de vives oppositions chez les altermondialistes et les anticapitalistes

pendant les vingt-cinq dernières années étaient planifiés par des acteurs dont on remettait aussi en cause la légitimité: l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale (BM), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), les G7, le G20 et l'Union européenne (UE). Chacune de ces organisations souffre encore aujourd'hui d'un sérieux déficit démocratique. Elles se sont clairement mises au service des grandes entreprises capitalistes et ont permis un développement économique néocolonial permettant aux pays du Nord de perpétuer leur emprise sur les pays du Sud.

Les COP, par contre, se déroulent dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Certes, les critiques se sont aussi accumulées, à juste titre, contre cette organisation, qui n'a pas rempli ses promesses et souffre de plusieurs maux: mal-financement, incapacité d'agir, inégalités factuelles entre les membres. Sans oublier son Conseil de sécurité désuet et d'une terrifiante inefficacité.

Mais l'ONU reste aussi la seule organisation où tous les pays sont représentés, avec un fonctionnement bel et bien démocratique. Celui-ci a aussi ses failles, notamment son recours aux décisions par consensus, ce qui donne un pouvoir d'obstruction énorme à certains États et crée des jeux de pouvoir, notamment en faveur des pays les plus puissants. Mais ce consensus, avec tous ses inconvénients, assure aussi

que les décisions soient mieux respectées. Et n'est-ce pas un mode de décision que l'on retrouve aussi, assez fréquemment, au sein des mouvements sociaux ?

L'ONU est donc ce qui se rapproche le plus d'une forme de gouvernement mondial. Certes, l'idée même d'un tel projet peut paraître rébarbative à plusieurs. Mais il faut d'importantes concertations internationales pour assurer la justice climatique, pour combattre les inégalités entre le Nord et le Sud et pour maintenir la paix dans le monde, ce qui ne peut se faire qu'à travers une – ou plusieurs – organisation où tous les pays sont impliqués. Le fait que l'ONU soit à l'origine des COP, qu'elle y reconduise sa propre démocratie, avec toutes les imperfections de ce système, en fait donc une organisation qui peut se targuer d'une véritable légitimité.

Le hic avec le réchauffement climatique et les atteintes à la biodiversité, c'est que rien ne peut véritablement se régler juste à l'échelle des États ou des communautés. Le mal se fait en se fichant éperdument des frontières, et si un pays, si des groupes de citoyen·nes développent des modèles vertueux, des innovations remarquables pour se lancer dans une transition juste, ces efforts ne mèneront à aucune amélioration globale si d'autres agissent en sens contraire.

Voilà pourquoi, malgré tous leurs défauts et vices de fonctionnement, les COP ont toujours leur utilité. Sans espaces de la sorte, où l'on peut pendant plusieurs jours par année maintenir un dialogue entre les pays, tout cela préparé par un travail considérable, continu et étoffé entre les conférences, où l'on peut mettre en place des mesures significatives qui affecteront la planète tout entière, la bataille contre le réchauffement climatique et pour la préservation de la biodiversité sera perdue.

Deux problèmes majeurs restent à régler. D'abord, l'infiltration mentionnée de grandes entreprises qui défendent le contraire de ce qu'il faut pour entreprendre la transition écologique. Mais il importe aussi de mentionner toutes les autres qui prétendent être en faveur du changement, qui profitent de l'occasion

pour se montrer championnes de l'écoblanchiment et d'ardentes défenderesses du capitalisme vert, des manières plus subtiles d'empêcher des progrès significatifs. Les grandes firmes liées à des intérêts commerciaux ne devraient pas avoir accès aux COP, ni comme lobbyistes ni comme entreprises qui paient pour afficher leurs marques et tenir des kiosques pendant ces événements.

Le second problème est plus complexe et plus difficile à résoudre. Que faire de ces pays, comme la Chine, l'Australie, et dans une certaine mesure, le Canada, qui refusent de collaborer et qui jugent que réduire de façon significative leur consommation d'hydrocarbures serait catastrophique pour leur économie ? Comment, par exemple, prôner la fin de l'usage particulièrement nocif du charbon, comme on l'a fait à la COP 26, alors que des pays producteurs comme ceux mentionnés plus haut, mais aussi l'Inde, la Russie et les États-Unis, jugent important de continuer à l'exploiter ?

L'UNION DES FORCES DE LA TRANSFORMATION


Contre ces forces négatives, il est important de maintenir une solide opposition en provenances tant des scientifiques que du mouvement social, dans une large coalition qui rassemble même des opposant·es ou des sceptiques face aux COP : rappeler l'inefficacité des rencontres antérieures, révéler les dangers de l'actuelle inaction fait aussi partie des stratégies pour pousser les décideurs à prendre des actions vraiment significatives. Et ces élu·es et chef·fes d'État, qu'on les estime ou pas, qu'on les reconnaisse ou pas, ont véritablement entre leurs mains des moyens incontournables pour faire changer les choses.

En ce sens, la dernière COP sur la biodiversité, avec son Cadre mondial sur la biodiversité de Kumming à Montréal, a peut-être permis de réaliser ce type d'alliance. Le résultat est non négligeable : protection d'au moins 30 % des terres et des eaux, reconnaissance des savoirs autochtones, réduction de moitié des risques liés aux pesticides, aide financière aux pays en

développement (jugée insuffisante, il est important de le mentionner), entre autres.

Certes, il faudra voir comment ces décisions seront appliquées. Ces dernières nécessitent des coûts importants et une véritable volonté politique de les mettre en place, et cela, souvent contre l'intérêt des grands lobbys. Il faut aussi se rappeler que la biodiversité suscite moins d'intérêt et est moins considérée comme une menace de la part des grandes firmes polluantes que la lutte contre le réchauffement climatique, et que ces dernières étaient moins présentes à Montréal. Leur capacité de nuire a donc été moins grande pour l'occasion. Mais pour combien de temps encore ?

Malgré tous leurs défauts, en pensant aux COP, il faut se concentrer sur ce pourquoi on les a mises en place, plutôt que sur ce qu'on en a fait dans le passé. Il est important pour le mouvement social de les investir en plus grand nombre encore, de bloquer la voie aux grandes firmes qui y règnent en maîtres, de ne jamais perdre le statut d'observateur et rendre compte de ce qui s'y déroule, de rappeler la nécessité d'écouter la voix des scientifiques et de continuer à faire connaître les innombrables propositions pour effectuer une véritable transition socioécologique. Il lui faut constamment garder en vue l'objectif incontournable de la justice climatique.

Pour cela, il faut y être, oui, à ces COP, l'extérieur comme à l'intérieur des lieux officiels de rencontre, ne jamais cesser la pression concernant cet enjeu vital pour l'humanité. 



VIOLENCES OBSTÉTRICALES ET GYNÉCOLOGIQUES

SE FAIRE VOLER SA FERTILITÉ

Kharoll-Ann Souffrant

Des violences obstétricales, gynécologiques et reproductives ciblant en majorité des femmes autochtones, noires et racisées se perpétuent, et ce, dans une grande impunité. Perspectives sur la situation aux États-Unis, au Canada et au Québec.

La mort récente de Frentorish «Tori» Bowie, athlète afro-américaine primée en athlétisme, a causé de vives émotions sur les réseaux sociaux, particulièrement auprès des communautés noires. En juin dernier, après que les résultats de l'autopsie aient été rendus publics, on apprenait que Bowie est décédée, chez elle, alors qu'elle donnait naissance à sa fille Ariana, qui, elle non plus, n'a pas survécu. Parmi les facteurs ayant précipité son décès, on nomme une détresse respiratoire et de l'éclampsie¹. Bowie était alors enceinte de huit mois. Selon plusieurs de ses proches, elle avait très hâte de devenir mère. Elle n'avait que 32 ans.

Toujours dans le domaine du sport, la célèbre joueuse de tennis Serena Williams révélait à Vogue en 2018 qu'elle avait frôlé la mort lors de la naissance de son premier enfant, Alexis Olympia, âgée aujourd'hui de cinq ans. Williams a expliqué avoir eu beaucoup de mal à respirer dans les jours qui ont suivi la naissance par césarienne de sa fille. Alertant rapidement le personnel médical, ses plaintes n'ont pas été prises au sérieux. Les médecins ont finalement découvert une hémorragie interne. Bien qu'ils soient parvenus à lui sauver la vie, Williams a eu besoin d'être alitée pendant six semaines.

Ces deux cas de figure médiatisés, car portés par des personnalités publiques, ont généré une avalanche de témoignages à propos des violences obstétricales et gynécologiques (VOG) que subissent les femmes noires et d'autres femmes racisées. Ils ont (re)mis en lumière la question de l'accompagnement des femmes noires et racisées dans le système de santé. En outre, une récente analyse des Nations

Unies portant sur la santé maternelle des femmes et des filles afro-descendantes dans les Amériques avait mis en lumière que les femmes afro-américaines sont trois fois plus susceptibles de mourir lors de leur grossesse ou dans les 42 jours suivant un accouchement que les femmes latino-américaines et blanches. Cette iniquité persiste, peu importe le revenu ou le niveau d'éducation des Afro-Américaines. Bien que ces cas se soient déroulés chez nos voisins du sud, ils ont une résonance québécoise et canadienne. Ces violences se produisent également ici, et ce, sous diverses formes.

PORTRAIT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Selon le collectif Stop VOG-Québec, on entend par «violences obstétricales et gynécologiques» des violences systémiques et institutionnelles qui se situent sur le continuum des violences sexuelles. Plus précisément, *«il s'agit d'un ensemble de gestes, de paroles et d'actes médicaux qui vont compromettre l'intégrité physique et mentale des femmes et des personnes qui accouchent de façon plus ou moins sévère. Ces actes ne sont pas toujours justifiés médicalement, et s'opposent parfois aux données et recommandations scientifiques actuelles (IRASE, 2019). De plus, ils sont souvent faits sans le consentement libre et éclairé de la personne qui reçoit les soins».*

En 2021, un reportage de l'équipe d'Enquête de Radio-Canada, titré *«On m'a volé ma fertilité»*, avait mis en lumière que des femmes noires et autochtones sont stérilisées contre leur gré au Québec. Plusieurs d'entre elles avaient témoigné dans le reportage s'être fait ligaturer les trompes, et ce, sans leur plein consentement. Parfois,

on leur demandait de signer un formulaire qui autorise cette intervention médicale — le plus souvent, sans que la patiente ne l'ait demandé — après un accouchement, un moment tout sauf un propice à ce genre de prise de décision si importante. D'autres fois, cela pouvait être fait carrément à leur insu ou sans que le personnel médical ne leur explique avec précision les implications et les conséquences irréversibles d'une telle procédure.

UN PROBLÈME CONNU DEPUIS AU MOINS 40 ANS

Bien que fortement troublantes et choquantes, ces violations flagrantes des droits de la personne n'ont rien de nouveau et ont été maintes fois décriées. Dès 1982, un rapport du Conseil des Atikamekw et des Montagnais sur les soins de santé ►

Pour en savoir plus sur les enjeux sociaux et politiques autour des violences obstétricales, de la maternité et de la santé des femmes, consultez le dossier du numéro 72 de la revue *À bâbord!*: «Maternité et médecine: Silence, on accouche!»





Illustration (monoprint) : Elisabeth Doyon

avait fait état que des femmes autochtones étaient stérilisées sans leur plein consentement. En 2022, une étude basée sur 35 témoignages menée par Suzy Basile, chercheuse et professeure à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, avait documenté le phénomène jusqu'en 2019. Parmi les faits saillants de cette étude,

22 participantes sur 35, soit 63 % d'entre elles, se sont fait proposer une ligature des trompes. L'étude confirme que le plus souvent, ces stérilisations ont été réalisées de façon précipitée, sans réelle justification ou explication, souvent après un accouchement. Le rapport fait état du grave manque de données en la matière et du fait que peu

de femmes osent dénoncer ce qu'elles ont vécu en raison de la honte et de la charge émotive qui y est associée.

Pour ce qui est des femmes afro-québécoises, le manque de données est encore plus criant en la matière. Un récent rapport déposé aux Nations Unies affirmait notamment que « *[l]es femmes noires [...]*

sont plus à risque de subir une stérilisation forcée ou contrainte» et que le manque de données ventilées selon l'appartenance ethnoculturelle crée des lacunes dans la cueillette d'information visant à documenter le racisme antinoir dans le système de santé au Québec. Par conséquent, les reportages télévisés et les études sous-estiment très probablement le nombre de cas réels de ces violences obstétricales, gynécologiques et reproductives.

L'AVEUGLEMENT VOLONTAIRE DES AUTORITÉS

En 2019, une porte-parole du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec avait déclaré à Radio-Canada que «bien qu'il n'y ait pas de cas de stérilisation forcée recensés au Québec, il s'agit d'une problématique qui nous préoccupe». Le président du Collège des médecins du Québec Dr Mauril Gaudreault s'est dit «renversé» et «atterré» face aux résultats de l'étude de la professeure Bazile et a réagi en invitant «toutes les personnes, tous les soignants qui ont été témoins de pareilles situations à [dénoncer] au Collège des médecins». De plus, il avait promis de faire un nouveau rappel aux 25 000 médecins du Québec quant aux stérilisations non consenties. La réaction de «surprise» et le déni de la gravité de la situation des autorités sont choquants compte tenu des nombreux reportages télévisés ayant sonné l'alarme depuis plusieurs décennies. En outre, la décision du gouvernement du Québec en 2019 de ne pas participer à un groupe de travail mis sur pied par Ottawa réunissant les autres provinces et territoires ainsi que le gouvernement fédéral a choqué plusieurs militantes, chercheuses et juristes luttant contre les VOG envers les femmes autochtones.

UNE HISTOIRE COLONIALE ET ESCLAVAGISTE


Mais pourquoi les femmes noires, racisées et autochtones sont-elles plus sujettes à vivre ce type de violence? Une bonne partie de la réponse se trouve dans notre passé colonial et esclavagiste qui a toujours des conséquences contemporaines dans le système de santé en Amérique du

Nord. Dans son essai pionnier et primé *Medical Apartheid*, l'écrivaine et éthicienne médicale afro-américaine Harriet A. Washington a retracé la genèse des expériences médicales non consenties que subissent les Afro-Américain-es depuis la moitié du 18^e siècle. Notamment, elle y relate comment James Marion Sims, considéré comme le «père de la gynécologie moderne», a réalisé des expériences sur les corps de femmes noires mises sous esclavage dans le but de mieux comprendre les complications qui peuvent survenir lors d'un accouchement. Ces expériences étaient réalisées sans anesthésie et sans le consentement de ces femmes. Sims adhère au mythe persistant voulant que les femmes noires soient plus «tolérantes à la douleur» que les femmes blanches.

Ses découvertes, largement saluées par le milieu scientifique, ont permis de sauver plusieurs femmes blanches (avec anesthésie) tout en niant l'accès à ces mêmes soins aux femmes noires. Bien que l'histoire des femmes noires au Canada ait été invisibilisée, à la fois par l'histoire des hommes noirs et celle des femmes blanches, le corps des femmes noires était tout autant objectifié², celles-ci étant agressées sexuellement de façon routinière dans le but d'augmenter la population d'esclaves. L'héritage colonial a encore de lourdes conséquences sur les interactions que les femmes autochtones au pays ont avec le personnel de la santé. Ainsi, cette histoire collective continue d'influencer l'expérience de ces femmes en contexte de maternité, et ce, malgré l'abrogation des lois en matière de stérilisation forcée au début des années 1970³.

UN COMBAT QUI SE POURSUIT

Parmi les recommandations et les revendications de plusieurs groupes luttant contre les VOG, on demande la reconnaissance du racisme systémique au Québec en plus de l'adoption du principe de Joyce⁴, deux choses que l'actuel gouvernement caquiste refuse de faire. Malgré cela, les groupes communautaires et les survivantes de ces violences refusent d'abdiquer. Le travail de la Coalition Stop VOG — Québec, qui réunit de nombreux groupes et actrices

communautaires comme Action des femmes handicapées Montréal, le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel et la consultante périnatale Ariane K. Metellus, se poursuit. De plus, un nombre grandissant d'études qualitatives et quantitatives se préparent actuellement pour documenter davantage ce phénomène. Mais derrière des chiffres et des études, ce sont des vies qui sont chamboulées, voire brisées, et ce, parce que des acteurs et actrices du système de santé — un système où l'on nous promet, en théorie, bienveillance, soin, dignité et accompagnement — ont décidé de voler à plusieurs femmes l'une des choses qu'elles chérissaient le plus: la capacité de pouvoir enfanter. 

1. Selon le site *Web Naître et grandir* (2020), la prééclampsie est une forme d'hypertension qui affecte le fonctionnement normal des organes. En présence de symptômes tels que des douleurs dans la portion supérieure du ventre, des nausées et des vomissements, des troubles de la vue ou encore une difficulté à respirer, il faut consulter un médecin rapidement, car les risques de complications sont élevés.

2. Katherine Novello-Vautour, «Discriminer le miracle de la vie : la violence obstétricale chez les personnes noires et autochtones dans les institutions de santé au Canada». En ligne : ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/42722/1/Novello-Vautour_Katherine_2021.pdf

3. *Ibid.*

4. «Le Principe de Joyce vise à garantir à tous les Autochtones un droit d'accès équitable, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé, ainsi que le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle». Le Principe de Joyce vise également à honorer la mémoire de Joyce Echaquan décédée dans des circonstances abjectes et déshumanisantes le 28 septembre 2020 à l'Hôpital de Joliette situé près de la communauté Atikamekw de Manawan. Pour plus d'informations : principedejoyce.com



TRAVAILLEURS TEMPORAIRES, ÉTERNELS ÉTRANGERS

CE QUE LA MIGRATION TEMPORAIRE DE MAIN-D'ŒUVRE DIT DE NOUS

François de Montigny*

Les Programmes des travailleurs étrangers temporaires au Canada sont populaires auprès des entreprises canadiennes, des travailleur-euses elleux-mêmes, des gouvernements et des institutions internationales.

Ces programmes permettent pourtant une pure et simple exploitation des travailleur-euses, qui doivent endurer des conditions de travail et de vie inacceptables et parfois dangereuses. Et même s'ielles passent des années parmi nous, la plupart d'entre eux et elles n'auront jamais accès à un statut permanent. La migration de main-d'œuvre temporaire est-elle vraiment la voie de l'avenir ?

Les Programmes des travailleurs étrangers temporaires ont le vent dans les voiles. Alors qu'on dévoilait à l'hiver 2023, dans les pages du *Devoir*, que les immigrant-es temporaires¹ sont plus nombreux-euses que jamais au Québec, le gouvernement canadien s'engageait tout récemment à simplifier l'embauche de travailleur-euses étranger-ères temporaires au pays et à hausser le nombre de visas de travail temporaire octroyés. De nombreuses

organisations internationales, dont l'Organisation internationale pour la migration (OIM), encouragent ce type de migration pour diminuer les flux de migration irrégulière et mitiger les dangers qui y sont associés. Et même si le sujet demeure hautement controversé, certaines ONG ont publié des études démontrant les bénéfices de la migration temporaire circulaire par rapport à la migration irrégulière ou à l'absence de toute migration.

Ces encouragements trouvent écho dans les pays d'origine des travailleur-euses. Les gouvernements eux-mêmes s'impliquent de plus en plus dans le recrutement de travailleur-euses pour l'étranger, et les agences de recrutement privées fonctionnent à plein régime, puisque des milliers de travailleur-euses se bousculent à leurs portes pour avoir l'opportunité de travailler temporairement en Amérique du Nord.



Photo : Gerry Dincher (CC BY-SA 2.0)

Cet enthousiasme contraste avec la réalité dépeinte par de nombreux reportages, études et documentaires réalisés sur ce sujet. On y présente la dure vie de ces travailleur·euses², qui sont souvent entièrement dépendant·es de leurs patrons, s'échinent au travail parfois plus de 12 heures par jour, sont isolé·es et sans moyens de transport, ont peu accès à des soins médicaux, et ainsi de suite.

Deux points de vue, mais pourtant une seule réalité. D'un côté, on insiste sur les bénéfices économiques de la main-d'œuvre temporaire; de l'autre, on souligne la précarité systémique des travailleur·euses étranger·ères. Ce sont deux côtés d'une même médaille, d'un phénomène complexe, qui mérite que l'on s'y attarde.

LES BÉNÉFICES ACTUELS ET POTENTIELS

Pour les défenseur·euses de la migration temporaire ou circulaire³, il s'agirait d'un outil indispensable pour lutter à la fois contre certains problèmes économiques et démographiques (la pénurie de main-d'œuvre, le vieillissement de la population) et contre le recours à la migration dite irrégulière vers les pays du Nord. Une

migration temporaire bien gérée bénéficierait donc à la fois aux États du Nord et leurs entreprises et aux États du Sud et leurs travailleur·euses. Il n'est donc pas étonnant que, parmi ces défenseur·euses, on trouve autant les gouvernements canadiens et québécois que certaines organisations internationales comme l'OIM, qui a longtemps géré elle-même la migration temporaire de main-d'œuvre guatémaltèque au Canada. Rien d'étonnant non plus à ce que plusieurs pays du Sud global cherchent à développer des partenariats avec des pays du Nord pour qu'un plus grand nombre de leurs ressortissant·es aillent y travailler, puisque l'argent injecté dans l'économie locale par les travailleur·euses migrant·es représente des sommes considérables: au Guatemala, par exemple, selon la Banque Mondiale, les envois de fonds de ces travailleur·euses (*remesas*) constituaient près de 18 % du PIB en 2021. Ainsi, dans ce même pays, le ministère du Travail et de la prévision sociale a créé en 2019 un département de la mobilité de main-d'œuvre (*departamento de movilidad laboral*) afin d'encourager le recours à des travailleur·euses guatémaltèques à l'étranger, notamment au Canada.

Selon plusieurs organisations et analystes, la migration temporaire permettrait aussi de freiner les flux de migration irrégulière et les nombreux dangers qui y sont associés en offrant des opportunités de travail régulières à ceux et celles qui fuient leurs pays pour des raisons principalement économiques. En plus de rendre inutile le recours extrêmement coûteux et peu sécuritaire à des passeurs et de permettre aux travailleur·euses d'intégrer le marché du travail du pays hôte de façon légale et réglementée, la migration temporaire régulière aurait des bénéfices plus importants pour les travailleur·euses, leurs familles et leurs communautés que la migration irrégulière ou que l'absence de migration. C'est ce que conclut une récente étude d'Action contre la faim au Guatemala, qui montre que les familles dont l'un·e des membres participe à des programmes de migration temporaire circulaire ont une plus grande sécurité alimentaire, de meilleures conditions de logement et un meilleur accès à

l'éducation que les familles qui comptent sur les *remesas* d'un·e migrant·e en situation irrégulière.

DES IMPACTS POSITIFS, MAIS À QUEL PRIX ?

En théorie, la migration temporaire aurait donc des effets bénéfiques autant pour les gouvernements qui veulent régulariser la migration que pour les travailleur·euses qui cherchent à améliorer leurs conditions de vie. Cependant, quiconque a lu l'un des nombreux reportages sur les conditions de travail des travailleur·euses étranger·ères ou vu le documentaire *Essentiels* sait bien que tout n'est pas rose au pays de la migration temporaire.

Si les travailleur·euses temporaires au Québec et au Canada ont, en principe, les mêmes droits et obligations que tout autre travailleur·euse, leur vulnérabilité particulière fait en sorte que de nombreux employeurs peu scrupuleux profitent de leur présence pour les exploiter. Les facteurs de vulnérabilité sont nombreux. Tout d'abord, l'isolement est particulièrement problématique pour les travailleurs agricoles. Ceux-ci se retrouvent souvent dans de grandes fermes éloignées des centres urbains, sans moyens de transport. Impossible pour eux non seulement de fraterniser avec les habitant·es du coin, mais aussi d'accéder aux services de santé ou encore aux organismes d'aide aux travailleur·euses, qui sont de plus en plus nombreux. Certains employeurs interdisent aussi les visites dans les logements des travailleur·euses ou n'offrent pas de connexion internet stable.

Bien évidemment, la langue est aussi un facteur de vulnérabilité important, qui participe grandement à l'isolement des travailleur·euses. Même quand ceux et celles-ci ont accès aux ressources disponibles, ils et elles peuvent difficilement les utiliser. Notons cependant que de plus en plus d'organismes indépendants et d'institutions gouvernementales, comme la CNESST, proposent certaines ressources en espagnol ou des services d'interprétation.

Il faut aussi mentionner la précarité systémique du travail temporaire, ►

qui permet, voire encourage le maintien de conditions de vie et de travail parfois inacceptables. Les travailleur·euses temporaires n'ont aucune sécurité d'emploi. Celles et ceux qui effectuent une migration circulaire sont embauché·es sur une base annuelle, sans assurance pour l'année suivante. L'immense majorité d'entre elles et eux n'ont droit qu'à des permis de travail fermés, c'est-à-dire qui les lient irrémédiablement à leur employeur, ce qui fait qu'un·e employé·e mécontent·e de ses conditions de travail ne peut pas simplement chercher un nouvel emploi. De plus, quitter son emploi actuel signifiera qu'il ou elle devra retourner dans son pays d'origine. Les travailleur·euses sont captif·ves, redevables à leur employeur pour leur avoir donné du travail, mais aussi leur logement, leurs moyens de transport, leur accès aux soins de santé. L'employeur est roi et maître de ses employé·es, au point où un groupe de chercheur·euses québécois·es a qualifié le travail temporaire agricole de néo-féodalisme⁴.

Qu'on ne s'étonne pas alors que les conditions de vie et de travail parfois abominables avec lesquelles composent les travailleur·euses ne fassent pas l'objet de plus de plaintes et de dénonciations. Les travailleur·euses peuvent bien revendiquer de meilleures conditions de travail ou de logement ou demander de changer d'employeur, rien ne garantit qu'une telle demande ne suffise pas pour qu'ils ou elles se voient écarté·es à jamais des programmes de mobilité de main-d'œuvre.

La principale raison qui justifie — du moins officiellement — ce quasi-asser-vissement des employé·es étranger·ères temporaires à leurs employeurs tient aux coûts encourus par ces derniers : billets d'avion, études de marché, formulaires d'embauche, assurances, formations, etc. Il n'est effectivement pas simple d'employer des travailleur·euses étranger·ères au Canada, ce pour quoi de nombreuses agences de recrutement ici et à l'étranger se proposent comme intermédiaires et facilitateurs. Il serait cependant naïf d'y voir la seule et unique raison pour laquelle les programmes canadiens et québécois d'embauche de travailleur·euses étranger·ères

entérinent depuis longtemps une relation de pouvoir complètement distordue entre les employé·es et les employeurs.

UNE MAIN-D'ŒUVRE DÉSESPÉRÉE

Mais pourquoi diable, pourrait-on se demander, les travailleurs et travailleuses eux et elles-mêmes, surtout ceux et celles qui savent à quoi s'attendre, se précipitent-ils donc avec tant d'engouement dans les programmes de travail temporaire ? Dire que les travailleur·euses que nous accueillons d'un peu partout cherchent de meilleures opportunités économiques est un euphémisme. Nombre d'entre eux fuient carrément la famine. Nous oublions parfois la pauvreté des pays d'Amérique latine, mais les chiffres sont parlants : selon les chiffres de la Banque Mondiale, environ 55 % de la population guatémaltèque et 52 % de la population hondurienne vit sous le seuil de la pauvreté. Et selon un rapport récent de Médecins du Monde, un enfant guatémaltèque sur deux souffrirait de malnutrition chronique.

C'est pourquoi les travailleur·euses étranger·ères mentionnent souvent la chance qu'ils et elles ont d'avoir pu trouver un emploi à l'étranger. L'argent amassé durant ces mois de dur labeur leur permet de nourrir leur famille, d'avoir un logement adéquat, d'envoyer leurs enfants à l'école, et de façon générale d'avoir un niveau de vie décent. Mais cette *chance* à laquelle réfèrent autant les travailleur·euses qui en bénéficient que les employeurs qui la donnent ne peut servir à justifier des conditions de travail inacceptables.

Lorsque l'on parle des conditions de travail des immigrant·es temporaires, la plupart des acteurs s'entendent pour dire, du moins publiquement, que la situation doit être améliorée. Les gouvernements s'engagent à effectuer de plus nombreuses inspections, les entreprises de recrutement promettent de mieux trier les employeurs, des employeurs eux-mêmes dénoncent les pratiques de certains de leurs collègues. Personne n'est contre la vertu. Cependant, les modalités actuelles des programmes de main-d'œuvre étrangère temporaire laissent sans contredit

place à l'abus et à l'exploitation — certain·es diraient même qu'ils sont conçus pour les permettre.

Au-delà de ces modalités particulières, une question plus complexe et plus difficile se pose. La migration temporaire, c'est-à-dire qui ne peut mener à une immigration permanente, est-elle en soi justifiable et légitime ? Devrions-nous dire, comme plusieurs syndicats et groupes de pression, que s'ielles sont « assez bons pour travailler », les travailleur·euses temporaires étranger·ères sont « assez bons pour rester »⁵ ?

LES JUSTIFICATIONS DE L'IMMIGRATION

Comme nous l'avons dit, l'immense majorité des travailleur·euses étranger·ères temporaires ne peuvent aspirer à une immigration permanente. Tant la catégorie d'expérience canadienne, qui s'adresse aux candidat·es à l'immigration ayant déjà acquis de l'expérience de travail au Canada, que le programme d'expérience québécoise, qui s'adresse aux gens ayant étudié ou déjà travaillé au Québec, excluent explicitement les travailleur·euses étranger·ères temporaires qui font partie des catégories d'emplois considérés comme moins qualifiés, ce qui comprend bien entendu les travailleur·euses agricoles.

On mentionne souvent, lorsqu'on parle d'immigration, les objectifs d'intégration, de diversité, d'humanité. On présente la volonté du Canada d'accueillir des immigrant·es comme un exemple de valeurs multiculturalistes. Or, le fait est que l'immigration sert d'abord et avant tout à enrichir le pays hôte. C'est l'objectif avoué de presque toute politique migratoire, au Canada comme ailleurs. Pour les bons sentiments et le devoir humanitaire, il y a l'accueil des réfugié·es et les réunifications familiales. L'immigration « économique », elle, répond seulement à des critères économiques.

Le fameux système de points, qui permet de déterminer si un·e candidat·e à l'immigration pourra obtenir la résidence permanente, sert justement à mesurer les indicateurs de ces critères. On y prend en compte des facteurs comme l'âge, le

nombre d'années d'expérience de travail et l'éducation. On tente de prévoir si le candidat paiera suffisamment d'impôts pour rentabiliser sa présence.

Une société démocratique comme la nôtre repose, en principe, sur l'idée que chaque citoyen-ne a un poids politique égal à celui de ses pairs. Nul besoin ici de démontrer les limites structurelles, conjoncturelles et idéologiques de ce principe, trop nombreuses pour être énumérées. Mais il n'en reste pas moins que, notamment à l'heure du choix d'un gouvernement, la voix d'un-e banquier-ère, d'un-e concierge, d'un bénéficiaire de l'aide sociale et d'un-e ingénieur-e ont le même poids, la même valeur. Ce principe d'égalité (de façade, diront certain-es) est valide pour tous-tes les citoyen-nés canadien-nés. Pour celles et ceux qui n'ont pas la chance d'avoir cette citoyenneté et qui la recherchent, en revanche, même la façade est absente. Immigrer au Canada de façon permanente est un privilège, non un droit, et ce privilège est accordé selon la valeur perçue ou prévue du candidat ou de la candidate. On classe les gens selon leur emploi, leur niveau d'éducation, leur patrimoine matériel et financier — bref, selon leur capacité à créer ou à apporter de la richesse au pays. C'est cette discrimination à la base de notre système d'immigration qui explique pourquoi les travailleur-euses étranger-ères temporaires « à bas salaire », « *low skilled* », ne sont même pas considérées comme de potentiel-les résident-es permanent-es. Même si nous avons besoin d'elles et eux, ils et elles ne seraient pas assez « bénéfiques » à notre société pour pouvoir s'y joindre.

Si l'on se permet cette discrimination, n'est-ce pas parce que l'on croit, consciemment ou non, qu'il y a bel et bien une différence de valeur entre une personne qui crée de la richesse et une personne qui ne le fait pas, ou peu? Et si cette différence de valeur s'applique aux candidat-es potentiel-les à l'immigration, n'est-ce pas parce qu'elle s'applique aussi, implicitement, inconsciemment, à tous-tes? Que l'on considère que la valeur d'une personne, sa contribution à la société, peut être calculée de façon monétaire? La travailleuse

agricole, le préposé aux bénéficiaires, le soudeur auraient-ils donc moins de valeur que le promoteur immobilier, l'avocate ou la dentiste? Pour le dire plus simplement: comment devrait se sentir l'employé-e agricole canadien-ne, sachant que ses collègues étranger-ères ne sont même pas considérées comme assez valables pour pouvoir un jour s'établir au pays?

Nous acceptons certain-es immigrant-es parce qu'ils peuvent nous rendre collectivement plus riches. Pas parce qu'ils et elles se sont intégrés à la société, pas par souci d'ouverture et de diversité, mais seulement parce qu'ils et elles peuvent faire croître notre PIB. Ce n'est peut-être pas une conclusion si surprenante, alors que toute notre vie tourne déjà autour de l'économie. C'est tout de même une conception affreusement pauvre de l'humanité.

LA MIGRATION TEMPORAIRE EST-ELLE LÉGITIME ?

Malgré ses défauts, la migration temporaire de main-d'œuvre reste une opportunité pour de nombreuses personnes de se sortir de la misère et de briser le cycle de la pauvreté. Par contre, il est clair que les modalités actuelles des programmes de main-d'œuvre temporaire doivent changer au plus vite. Les permis de travail fermés doivent disparaître. L'accès aux soins de santé, même aux soins à long terme, doit être facilité. Le rapport de force complètement distordu qui existe entre les travailleur-euses temporaires et leurs employeurs doit être corrigé. La bénévola d'un employeur ne peut être le seul rempart entre les travailleur-euses et l'exploitation.

Si l'on veut d'un système d'immigration qui se rapproche des valeurs d'égalité, de diversité et d'humanité dont notre société se réclame, il est aussi essentiel que les personnes qui viennent travailler à nos côtés depuis des années puissent avoir accès à l'immigration permanente. Tous-tes ne la voudront pas, mais ils et elles doivent avoir la possibilité de le faire. On veut bien sûr s'assurer que les nouveaux-elles immigrant-es pourront s'intégrer et qu'ils et elles ne seront pas un fardeau pour la société. Mais pourquoi

seules les personnes ayant un emploi « payant » sont-elles considérées comme aptes à s'intégrer? Pourquoi ne pas voir la société pour ce qu'elle est, un ensemble complexe de personnes ayant différents besoins, différents métiers, différentes habiletés, et non comme une machine à créer de la richesse? **ab**

* François de Montigny travaille dans le domaine humanitaire et le développement international.

1. Ceci inclut aussi les étudiant-es étranger-ères.

2. NdIR: Bien qu'une très grande proportion des travailleur-euses étranger-ères temporaires au Canada et aux États-Unis sont des hommes, il existe aussi un nombre de travailleuses étrangères temporaires qui font face à des problèmes spécifiques, comme de la violence sexuelle. Par conséquent, le présent texte a été féminisé pour représenter cette réalité.

3. La migration circulaire, qui concerne surtout les travailleurs agricoles, est une migration dans laquelle l'individu migrant alterne entre des périodes dans son pays d'origine et des périodes dans le pays d'accueil. D'autres types de migration temporaire existent, par exemple lorsque des travailleurs reçoivent des permis de travail valides pour quelques années.

4. Gallié, Martin, Ollivier-Gobeil, Jeanne, Brodeur, Caroline, « La néo-féodalisation du droit du travail agricole: Étude de cas sur les conditions de travail et de vie des travailleurs agricoles migrants à Saint-Rémi (Québec) », *Cahiers du GRIEPS*, Québec, n° 8, 2017.

5. « Good enough to work, good enough to stay » est un slogan utilisé depuis longtemps par plusieurs groupes de défense des droits des travailleurs migrants, comme le Migrant Workers Center et les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC).



36

LA MORT

TERRITOIRE POLITIQUE ET ENJEU DE POUVOIR

Coordonné par Isabelle Larrivée ◀, Samuel-Élie Lesage ◀ et Catherine Mavrikakis
Illustré avec des œuvres de Marcel Saint-Pierre

«Si la mort, disait Jankélévitch, n'est pensable ni avant, ni après, quand pourrons-nous la penser?» À *bâbord!* croit qu'il est indispensable de le faire maintenant, à condition de l'envisager non pas dans son aspect individuel, mais dans une perspective critique qui permettrait d'en éclairer le travail à une échelle collective. Voilà de quoi nous faire entrer dans le vif du sujet.

Une étrange intimité vient d'abord lier la mort et le travail. En effet, la récente lutte menée par les employé-es du cimetière Notre-Dame-des-Neiges éclaire la réalité de celles et ceux que la mort fait vivre. À l'inverse, des études faites en milieu de travail montrent que celles et ceux que le travail fait mourir font souvent face à l'indifférence des exigences de la productivité et du patronat.

Nous avons aussi souhaité rendre un hommage à Barbra Ehrenreich en effectuant un retour sur sa lecture féministe de l'histoire médicale. Cette grande figure de la gauche étasunienne, décédée en septembre 2022, nous lègue ici une analyse pointue de la professionnalisation de la médecine et de l'appauvrissement du sens de la mort dans les sociétés occidentales.

L'incontournable industrie funéraire rappelle de son côté que, même dans la mort, nous sommes rattrapé-es par notre appartenance de classe et notre condition socio-économique. Une autre réalité de cette industrie ressort dans notre entretien avec une ex-employée des pompes funèbres qui, après s'être heurtée aux limites de sa profession, a décidé de lui tourner le dos.

La dernière partie de ce dossier s'intéresse davantage à la question des liens entre la mort et le territoire.

L'affaire du cimetière de St-Apollinaire montre ainsi comment les partisan-nes d'une forme étriquée de nationalisme sont parvenues à détourner un projet de cimetière musulman, révélant à la fois le fantôme des frontières et la valeur symbolique de l'inhumation.

La nécropolitique exercée par l'État d'Israël est un autre exemple de point de rencontre entre la mort et le territoire. Ici, les avancées coloniales en territoires palestiniens justifient une stratégie visant à rendre plus acceptables les «conditions de la mort», pour reprendre les mots d'Achille Mbembe.

Aux États-Unis, les tueries de masses, les fusillades et les débats sur les armes à feu tracent des territoires politiques. La violence et la mort deviennent fondatrices de la nation.

Enfin, il semble impossible de ne pas évoquer les féminicides coloniaux au Canada de même que le génocide colonial plus large dans lequel ils s'inscrivent et le déni politique auxquels ils font face.

Ce dossier, atypique en raison du sujet qu'il aborde et du cadre qu'il cherche à lui donner, permettra de mieux comprendre, nous l'espérons, l'instrumentalisation sociale et politique des pertes humaines.

Bonne lecture!



Peintre, poète et historien d'art, Marcel Saint-Pierre (1944-2021) a aussi été professeur au Département d'histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal. Il a publié plusieurs essais sur l'art contemporain et les artistes québécois.

La reproduction de ses œuvres a été autorisée par Anithe de Carvalho (ayant droit). Qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

Photo : Richard-Max Tremblay, gracieuseté de l'artiste

Montage à partir de *Frontières* n° 3, série *Frontières*, détail, même œuvre qu'en page couverture. Pellicule d'acrylique sur toile, 153 x 127 cm. Collection Carol Aubut et Michèle Ménard.

LE TRAVAIL EST-IL MORTEL ?

Philippe Lapointe, conseiller à la FTQ-Construction

Si, dans le quotidien des personnes travailleuses, la routine métrou-boulot-dodo se veut souvent monotone et répétitive, elle apparaît, au moins, sans risque. Malheureusement, plus de 200 personnes par année succombent à cette routine à cause d'un accident ou d'une maladie professionnelle.

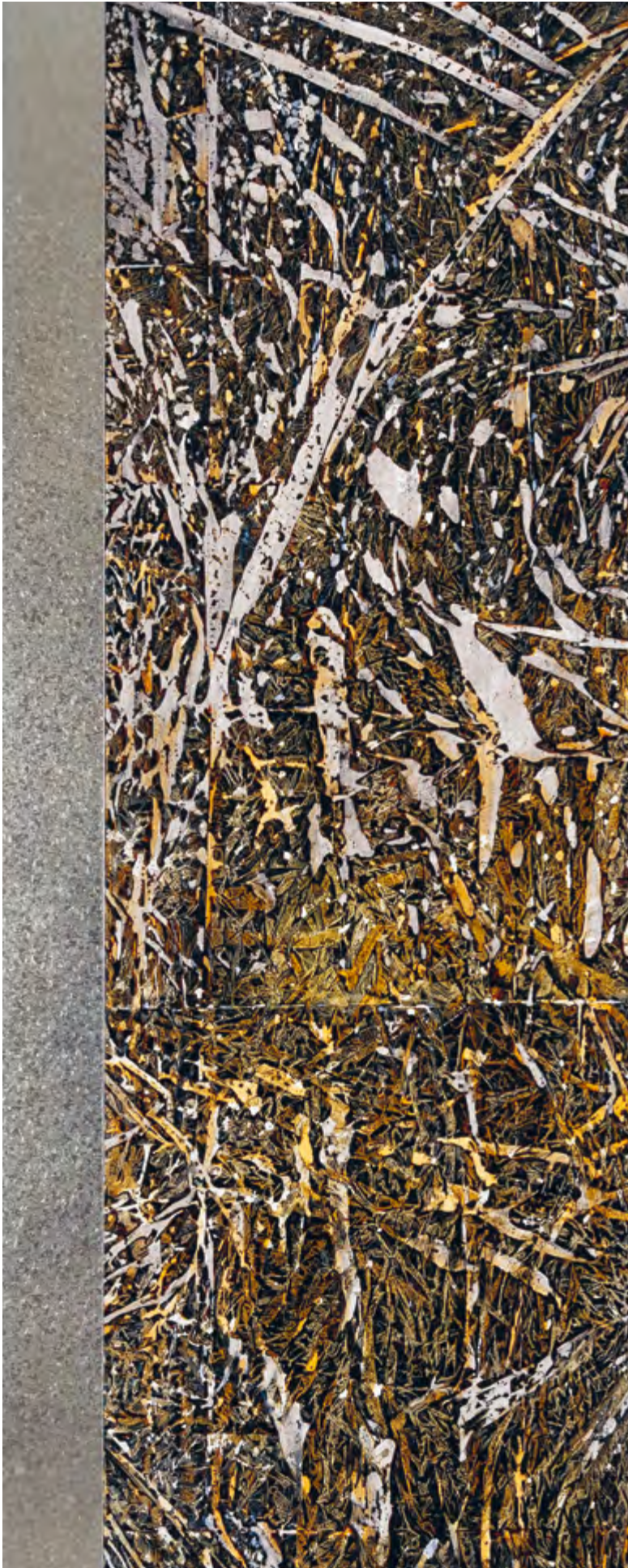
La violence du travail est largement sous-estimée. On pourrait croire que les accidents de la route sont plus dangereux que le travail: leur couverture médiatique est supérieure, leur nombre plus largement diffusé et la dangerosité de la cohabitation des véhicules motorisés et des autres usagers de la route fait couler de plus en plus d'encre. Sans diminuer les importants enjeux de la sécurité routière, illustrons qu'en 2021, il y a eu 27541 accidents de la route au Québec¹ comparativement à 105692 lésions professionnelles reconnues², 3,83 fois plus. Ce chiffre n'est que la pointe de l'iceberg, car il ne prend pas en compte les lésions non reconnues, celles qui ne sont pas déclarées et les problèmes qui ne causent pas d'absences au travail.

On accepte que le travail soit dangereux. Les accidents sont banalisés et cela augmente la probabilité de mort au travail. Cette banalisation des accidents et l'acceptation sociale du danger du travail permettent au patronat d'investir très peu dans la prévention, et ce, même si la santé et la sécurité au Québec sont basées sur le principe de l'élimination du danger à la source. Il est même possible de constater que le laisser-aller face aux accidents et lésions au travail fait partie de nombreux modèles d'affaires et que la santé et la sécurité sont fréquemment vues comme une responsabilité individuelle reposant sur les personnes salariées plutôt qu'une responsabilité collective initiée par l'intervention à la source.

LE PATRONAT N'EN PAIE PAS ASSEZ LE PRIX

En 2021, Bernard Huot, le propriétaire de la Boucherie Huot, a été reconnu coupable de négligence criminelle. L'accusé faisait aussi face à des accusations d'homicide involontaire et de négligence causant la mort, et a reçu une peine de 18 mois de prison.³ La défense de Huot a consisté à rejeter le blâme sur l'employé plutôt que d'en prendre la responsabilité.

« Bernard Huot était plus préoccupé par le rendement et la production que par la sécurité de ses employés », écrit Annie Trudel, juge à la Cour du Québec.



Ce constat de la juge Trudel ne devrait pas s'arrêter à Huot. Le cas Huot est l'un des dix seuls cas de criminalisation d'un accident de travail dans la jurisprudence canadienne. Pourtant, au cours de l'année 2021, 207 décès ont été reconnus comme ayant été causés par des maladies professionnelles ou des accidents de travail. À titre de comparaison, le Québec a connu 88 homicides. Si l'on considère que Bernard Huot est le seul patron ayant été jugé criminellement responsable d'un décès au travail cette année-là, on peut déduire que 206 employeurs n'ont eu pour conséquence qu'une hausse de leur cotisation à la CNESST.


Il n'est pas ici question d'insinuer que tout accident de travail est causé par une intention criminelle, mais plutôt de démontrer que les accidents et les décès sont banalisés comme étant inévitables et inhérents au travail, un sacrifice en partie accepté afin d'assurer la cadence, la productivité et la profitabilité.

ON TUE AU NOM DE LA PRODUCTIVITÉ

Or, pour augmenter la productivité, la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses devraient être une priorité. En 2021, le Québec a perdu 22,5 fois plus de jours travaillés par personnes en raison d'accidents du travail et de maladies professionnelles (17931079)⁴ qu'en raison d'arrêts de travail dus à une grève ou un lock-out (795447 jours travaillés par personnes perdus)⁵. En partie au nom de la perte dommageable de jours travaillés, il arrive que l'État intervienne en cas de conflits de travail. Où en est cette volonté d'agir, lorsqu'il s'agit de santé et de sécurité?

À cet égard, la dernière réforme de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) fut une occasion ratée (voir encadré). Depuis l'adoption de la réforme, le nombre de lésions professionnelles a augmenté de façon vertigineuse, passant de 105692 en 2021 à 149812 accidents du travail reconnus en 2022.⁶

Observation macabre: le décès d'une personne au travail n'entraîne pas de perte de jours travaillés par personne dans les statistiques. Contrairement à une personne blessée, puisque la personne décédée doit immédiatement être remplacée et n'a pas de période de réadaptation nécessaire, sa disparition n'est pas considérée comme une absence. En ce sens, elle est aussi considérée comme coûtant moins cher à l'État en raison de l'absence de coûts médicaux de rétablissement.

Même si le nombre d'accidents et de décès liés au travail ne sont plus ceux de la révolution industrielle, le travail reste dangereux. Les conséquences des accidents sont toujours importantes et bouleversent de nombreuses vies. Comment alors expliquer cette banalisation des accidents, lésions et décès au travail, notamment par rapport à d'autres types de morts violentes? Est-ce en raison de leur nombre important ou de leur incapacité à surprendre ou à scandaliser? N'en reste pas moins que nul·le ne devrait craindre pour sa vie à essayer de la gagner⁷. Les campagnes de sensibilisation n'arrivent absolument pas à faire percoler l'ampleur du problème auprès du public et des acteurs les plus concernés par la prévention du danger à la source: les employeurs. 

LA PSEUDO-MODERNISATION D'UNE LOI

Adoptée le 6 octobre 2021, la « modernisation » de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* (LSST) est synonyme de son affaiblissement. On y restreint considérablement l'accès à l'indemnisation des lésions professionnelles tout en octroyant encore davantage de marge aux employeurs pour contester celle-ci. Quant à la prévention, cette dernière tombe un peu plus entre les mains des employeurs: moins de redevances de compte, moins de pouvoirs aux travailleurs et aux travailleuses, et une application modulée en fonction de la dangerosité du milieu, ce qui aura pour conséquence de réduire les efforts proactifs en prévention. On est loin des mises à jour nécessaires pour s'assurer d'une prévention efficace en amont et qui fait adéquatement participer les travailleurs et les travailleuses.

1. SAAQ, *Bilan Routier 2021*, Québec, 2022, 16pp.

2. CNESST, *Statistiques annuelles 2021*, Québec, 2022, 180pp.

3. Yannick Bergeron, *Accident de travail dans une boucherie : le propriétaire reconnu coupable*, Radio-Canada, 11 janvier 2021. En ligne : ici.radio-canada.ca/nouvelle/1762414/accident-travail-boucherie-huot-proprietaires-reconnus-coupables

4. CNESST, op. cit. p. 39.

5. Ministère du Travail, *Liste des arrêts de travail 2021*. En ligne : www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/liste-des-arrets-de-travail-au-quebec/resource/7577f86f-cb82-4469-ab5b-eeaa8444a96c

6. CNESST, « Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail », Communiqué de presse, 27 avril 2018. En ligne : www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/salle-presse/communiqués/jour-deuil-2023#:~:text=Bilan%20statistique%202022&text=Toujours%20en%202022%2C%20161%2096,149%20812%20accidents%20du%20travail.

7. Merci à Geneviève Baril-Gingras, professeure en Relations industrielles à l'Université Laval, pour l'idée des comparaisons.

GRÈVE AU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

« CEUX QUE LA MORT FAIT TRAVAILLER »¹

Entretien avec Patrick Chartrand*
Propos recueillis par Isabelle Larrivée ◀

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges à Montréal est géré par la Fabrique de la paroisse Notre-Dame. Il compte 17 employé-es de bureau et 90 responsables de l'entretien. Des personnalités comme Thérèse Casgrain, Lhasa de Sela et Émile Nelligan y ont trouvé le repos éternel. Le défi de tenir une grève dans un lieu aussi chargé symboliquement n'est pas banal. Histoire d'un conflit de travail.

À bâbord! : Aux yeux du public, avant 2018, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges semblait un milieu de travail sans histoire. Qu'est-ce qui a déclenché ce conflit ?

Patrick Chartrand : Nous avons malheureusement un historique de conflit avec notre employeur, le dernier remontant à 2007, un lockout de 17 semaines. Cette fois-ci, notre contrat était échu depuis le 31 décembre 2018 et nous avons connu des négociations laborieuses, en plus de la pandémie. De plus, il y a eu des changements dans l'administration en 2019, et nous avons senti très rapidement que nous serions en confrontation avec le nouveau directeur général.

ÀB! : Qui était en grève et quelles étaient les principales revendications ?

P. C. : Les employé-es de bureau ont déclenché la grève le 20 septembre 2022 et les employé-es d'entretien ont fait de même le 12 janvier 2023. Dans les deux cas, on discutait de la sécurité d'emploi. L'employeur voulait notamment réduire le plancher d'emploi pour les employé-es à temps plein. Il voulait aussi nous faire accepter des gels salariaux pour les années passées, soit de 2019 à aujourd'hui, et n'offrir aucune rétroactivité. Nos demandes étaient plutôt centrées sur la préservation de nos acquis et une augmentation de salaire basée sur l'importante hausse du coût de la vie.

ÀB! : Qu'est-ce qui explique la mise à pied de 26 employé-es en mai 2021 et quel rôle joue ce licenciement dans la déclaration des hostilités ?

P. C. : Ces suppressions de postes ont effectivement augmenté la tension d'un cran. Nous étions en pleine pandémie. Malgré le fait que le gouvernement nous avait placées sur une liste d'emploi prioritaire et que nous avons travaillé chaque jour, notre employeur a décidé de ne permettre qu'un accès limité aux familles. Nous étions au minimum des effectifs depuis plus d'un an, ce qui a aussi contribué à affecter le moral des travailleuses et renforcé notre décision de faire la grève.

ÀB! : Quels sont les résistances, les arguments de la Fabrique ?

P. C. : La Fabrique parlait de problèmes financiers, mais elle refusait d'ouvrir les livres. Il fallait la croire sur parole. Elle est aussi propriétaire et gestionnaire de la Basilique Notre-Dame. Celle-ci

a dû fermer ses portes lors de la pandémie, ce qui a certainement créé un vide financier. Mais le cimetière, lui, n'avait pas été affecté par la pandémie, bien au contraire.

ÀB! : Quelles étaient les propositions à l'étude ?


P. C. : Grâce à un conciliateur et probablement aussi à l'immense pression médiatique des familles, la négociation a débloqué en juin. Le conciliateur a travaillé avec les deux parties pour construire une proposition de règlements. Nous avons accepté de faire une concession pour le plancher d'emploi et en retour, l'employeur a dû accepter de mettre de l'argent sur la table, particulièrement pour la rétroactivité.

ÀB! : Pourquoi le protocole de retour au travail proposé par la partie patronale, début juin, a-t-il semblé aussi décevant ?

P. C. : Au moment où les parties en sont venues à une entente, et vu, surtout, la longueur du conflit, il fallait mettre en place un protocole de retour au travail. Il fut ardu de convenir d'un protocole adéquat pour les deux parties. Les enjeux de reconnaissance furent les plus difficiles à régler, particulièrement en ce qui concerne les fonds de pension et les vacances.

ÀB! : Comment anticipez-vous la fin de ce conflit ?

Quelles sont les attentes pour l'avenir des employé-es ?

P. C. : Au moment d'écrire ces lignes, nous en sommes venu-es à une entente qui vaut jusqu'au 31 décembre 2027, et nous sommes de retour au travail depuis le 17 juillet. Malheureusement, les employé-es de bureau ne sont pas parvenu-es à une entente. Nous restons solidaires de nos collègues et souhaitons de tout cœur un dénouement rapide et à la hauteur de leurs attentes. 

* Président du syndicat des employé-es de l'entretien du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, CSN.

1. Cette phrase est reprise d'un slogan du syndicat des employé-es du cimetière de Notre-Dames-des-Neiges



HOMMAGE À BARBARA EHRENREICH

UNE LECTURE FÉMINISTE DE L'HISTOIRE MÉDICALE

Stéphanie Barahona, éditrice chez remue-ménage

Décédée le 1^{er} septembre 2022, Barbara Ehrenreich n'avait cessé, à travers son œuvre, d'interroger le primat de la science médicale et de désacraliser les rituels qui maintiennent son autorité. Cette critique se décline aussi bien dans ses écrits qu'à partir de son expérience de la maladie.

Depuis *Sorcières, sages-femmes et infirmières*, écrit avec Deirdre English, suivi du pamphlet *Fragiles ou contagieuses*, la militante féministe et socialiste Barbara Ehrenreich a soutenu le projet d'une histoire féministe de la professionnalisation de la médecine. Titulaire d'un doctorat en immunologie cellulaire, ses plus récents livres ont complété sa critique du fétichisme scientifique, qu'elle nomme le « vernis de la science », conférant à la médecine des pouvoirs justifiant des pratiques sexistes, classistes et racistes. En effet, selon Ehrenreich, les discours médicaux, sous l'égide bienveillante de la santé, imposent leurs fictions dominantes telles que le cancer comme combat individuel ou la maladie comme récit patriarcal. En monopolisant la pratique du soin, l'institution médicale s'est attribué la compétence ultime en matière de contrôle de la population. Son histoire et ses intérêts économiques actuels révèlent les liens ténus entre la science et la pratique médicale effective.

GUERRE AUX TRAVAILLEUSES DE LA SANTÉ

L'histoire de la professionnalisation de la médecine pourrait être résumée à une lutte acharnée contre les femmes en tant que travailleuses de la santé. Cette lutte pour le monopole de la médecine, corrélée à la lutte des classes, s'opère en deux phases historiques : la chasse aux sorcières dans l'Europe médiévale et la montée de la profession médicale en Amérique du Nord à la fin du XIX^e siècle. Ehrenreich démontre que la première phase fut supportée par l'Église pour qui les guérisseuses représentaient une menace à la fois politique, religieuse et sexuelle. Ces empiristes hérétiques, qui avaient un pouvoir positif sur la reproduction et un rôle important dans les économies locales, étaient souvent soutenus par des mouvements anticléricaux ou des organisations paysannes. Dès le XIV^e siècle, cette guerre aux guérisseuses engendre l'axe Église-État-corps médical et inaugure un marché où la médecine est basée sur l'éminence plutôt que sur l'évidence (la preuve scientifique).

À la fin du XIX^e siècle aux États-Unis, la concurrence entre médecins et soignantes, puis entre médecins et praticiens de médecines alternatives, culmine par le monopole que l'on connaît grâce au soutien direct des entreprises capitalistes (Rockefeller

et Carnegie). L'organisation du travail dans l'institution médicale occidentale est à l'avenant : les femmes sont les ouvrières d'une industrie où médecins et directeurs d'hôpitaux sont les patrons. Ehrenreich souligne qu'en toute logique patriarcale, les femmes deviennent l'objet d'étude privilégié de la médecine et font les frais de théories paradoxales : maladies et dangers leur sont imputés suivant des intérêts de classe et des impératifs de clientélisation. La fin du XIX^e siècle voit la justification du sexisme passer d'un discours religieux aux arguments biomédicaux. Avec l'apparition des catégories infirmière/médecin, l'acte du soin et celui de la guérison achèvent leur divorce : « *Tout le crédit de la guérison va naturellement au médecin, car lui seul* "participe à la mystique de la Science." » Une autorité qui ritualise dangereusement la pratique médicale et antagonise le patient, selon elle.

SANTÉ PUBLIQUE, INDUCTION DE COMPORTEMENTS

La médecine comme technologie de pouvoir afférente au patriarcat capitaliste s'incarne aussi dans les formes et fonctions de la santé publique. Depuis les campagnes de mouvement de tempérance (antialcoolisme) ou de pureté sociale (antiprostitution) jusqu'à la guerre au tabagisme, véritable guerre aux pauvres, la santé publique brandit des discours moralistes pour étouffer le plus souvent ses intentions de contrôle de la population¹. Sa fonction régulatrice est facilitée par les liens bureaucratiques et historiques étroits qu'elle entretient avec la police.

On retrouve un même écart entre discours et raisons scientifiques dans l'impératif à la prise en charge individuelle de notre santé, qui, rappelle Ehrenreich, ont suivi aux États-Unis le développement des assurances maladie, ces régimes qui ont aussi mis la table à la lucrative industrie du *fitness*. Être en santé semble signifier être apte à la dépense. Selon elle, il est impératif que la culture occidentale cesse de percevoir la mort comme un échec. À l'intérieur d'un système de santé inique, le cumul d'actions à mener pour s'harnacher à la vie — sans égard à sa qualité — ne peut qu'épuiser, appauvrir et humilier certaines populations. Ehrenreich compare le cabinet du médecin à un lieu de confession des transgressions où sera rendu un verdict d'innocence ou de culpabilité, procès qui s'étend jusqu'au décès sur lequel sera ►

opérée une autopsie biomorale: quelles négligences individuelles sont en cause? «*Chaque mort peut désormais être comprise comme un suicide*», déplore-t-elle.

Dans l'expérience de la grande maladie, l'injonction à la Santé s'accompagne d'une sommation au triomphalisme. C'est l'expérience que Barbara Ehrenreich en fait quand elle reçoit à 56 ans un diagnostic de cancer du sein. Dans l'article *Welcome to Cancerland*, elle s'insurge contre la culture du cancer du sein qui valorise la positivité et la guérison miraculeuse. Ce culte du cancer célèbre la lutte individuelle comme un chant épique contre la maladie plutôt qu'une reconnaissance des facteurs sociaux et environnementaux qui peuvent contribuer à sa prévalence. Les entreprises et laboratoires ayant fait leur miel de la cause du cancer du sein, courtisant un marché de femmes d'âge moyen ou offrant des traitements pharmaceutiques couteux et semi-toxiques sont ceux-là même, grands pollueurs, qui émettent des cancérigènes. Ce faisant, ils placent les femmes en position d'alliées involontaires des entreprises qui les rendent malades. Ehrenreich regrette que la colère soit évacuée de ces mouvements sans mobilisation politique contre le «*complexe industriel du cancer*». Dans le cas précis du cancer du sein, la thématique sexiste et infantiliste incarnée par les ours en peluche et les crayons roses reconduit une logique d'obéissance aveugle à des protocoles médicaux connus pour leur efficacité limitée.

MOUVEMENT POUR LA SANTÉ DU PEUPLE

Il faut souffrir pour ne pas mourir: telle est la maxime sociale qui justifie l'acharnement thérapeutique. Mais pourquoi s'échiner à prévenir la fin d'une vie déjà confisquée par la médecine, déterminée par notre statut socio-économique et des facteurs environnementaux et dont la prise en charge sera assujettie à notre valeur sur le marché du travail? Dans une institution où l'on répertorie décervelage (*gaslighting*) médical, violences gynécologiques et obstétricales et biais racistes, classistes et sexistes dans la reconnaissance de la douleur, qui peut prétendre avoir les clés de sa santé? À l'instar du mouvement pour la santé du peuple², le féminisme informe la lutte contre l'élitisme médical. Pour Barbara Ehrenreich, les ultra-riches s'illusionnent aussi. Elle se rit de la complaisance particulière des transhumanistes de la Silicon Valley qui voient leur corps comme un programme perfectible et pour qui chaque heure est un pas de plus vers la science de l'immortalité. Si le peu d'argent vous éloigne de l'accès à la santé, beaucoup de pouvoir semble vous éloigner de la science.

Heureusement, le projet critique d'Ehrenreich offre une éducation militante et propose des formes de résistance contre les pratiques abusives et des moyens de s'affranchir de la dépendance aux techniques médicales. Elle prône d'abord une prise de conscience par l'éducation pour les femmes axée autour d'une justice épistémique, référant à la production du savoir scientifique à partir d'une diversité d'expériences et de perspectives, suivi d'une juste distribution de ce savoir. Ensuite, elle valorise une organisation collective par le biais de groupes de femmes/féministes dont il existe plusieurs exemples passés et actuels: les groupes féministes


OEUVRES CITÉES

Barbara Ehrenreich et Deirdre English, *Sorcières, sages-femmes, infirmières. Une histoire des femmes et de la médecine*, Montréal, les éditions remue-ménage, 2016 [1976], 108 pages.

Barbara Ehrenreich, *Natural Causes. Life, Death and the Illusion of Control*. Londres, Granta, 2018, 256 pages.

Barbara Ehrenreich, Deirdre English, *Fragiles ou contagieuses. Le pouvoir médical et le corps des femmes*, Paris, Cambourakis, 2016, 160 pages.

comme *Action cancer du sein* qui politise la lutte, ou le mouvement self help qui encourage l'autoéducation et l'autoexamen du corps afin de prendre des décisions éclairées en matière de soin. Enfin, elle milite pour le développement d'une expertise médicale désintéressée et alternative qui dépasserait toute logique de marché. Ceci commande un appel politique à la transparence des laboratoires de recherche et une critique des normes de genre et de race qui sous-tendent les pratiques médicales.

Les recherches de Barbara Ehrenreich démontrent que le discours médical n'a pas suivi le progrès technologique, mais a plutôt axé ses efforts sur un marché à conquérir et une idéologie à véhiculer pour sécuriser ce marché. Elle n'a pas oublié en contrepartie d'offrir à toutes une harmonie de colère et d'indignation: «*Ce qui m'a soutenu tout au long des "traitements" est une rage purificatrice, une résolution — encadrée par les nuits blanches de la chimiothérapie — de voir le dernier pollueur, avec, disons, le dernier agent de l'assurance maladie, étranglé avec le dernier ruban rose.*» 

1. Le mouvement pour le contrôle des naissances, en dépit d'une initiative féministe, a répondu à un terrible agenda raciste et classiste.

2. Le mouvement pour la Santé du Peuple (1830-1840) attaque l'élitisme médical et est corrélé aux États-Unis aux mouvements féministes autant qu'auront pu l'être les luttes pour le droit de vote.

Vert signal, 1998, détail, série *Zones grises*. Pellicule d'acrylique sur toile, 210 x 130 cm. Collection Denis Gascon



QUAND LA MORT EST UNE AFFAIRE DE CLASSE

Jean-Yves Joannette*

« N'oublions pas mes bien chers frères que nous sommes tous égaux devant la mort ». Il m'énerve.

Ce sont ses dernières volontés, alors, il faut endurer. Elle voulait un prêtre. Avec ses économies, elle s'est payé un prêtre. Elle voulait être embaumée et exposée, mais comme c'est dispendieux, elle s'est payé une petite boîte pour monter aux cieux. Il faut ménager ses transports. Elle était contente d'avoir fait ses arrangements funéraires. J'ai souvent trouvé les joies de ma mère incompréhensibles.

Je jette un coup d'œil à la parenté rassemblée. C'était la dernière des grands-tantes. Même ceux qui ne la voyaient plus sont venus. J'ai ma face de carême. Pour ne pas leur parler trop longuement, je me cache dans ma douleur. Personne ne comprend, je suis un incompris, tant mieux.

J' imagine qu'elle voulait un prêtre pour les prières. Lui, il s'est imaginé qu'il lui fallait parler. Nous sermonner un peu. Être prêtre est un métier en voie de disparition, il veut nous montrer son utilité, peut-être même nous rallumer la flamme avant que ma mère soit incinérée.

Ce prêtre n'est pas méchant. Juste un peu trop curé. Il parle de « l'égalité devant la mort ». La belle idée! C'est aussi vrai que l'égalité des chances ou l'égalité homme-femme. L'égalité devant la mort et « poussière tu redeviendras poussière ». La mort comme un grand sac d'aspirateur. Tout le monde a l'air d'y croire.

Je ne connais pas la majorité de mes cousins et cousines, et encore moins leur progéniture. Cela doit être la douleur. Je les regarde avec des préjugés. Je suis certain qu'au moins la moitié aurait signé la pétition pour empêcher l'arrivée d'un cimetière musulman à Saint-Apollinaire égaux devant la mort, mais pas dans ma cour. Je suis en colère, contre la vie, contre la mort. Cela doit être la peine.


« Tous égaux devant la mort ». Il le répète, il le répète à l'infini et cela me donne une idée de l'éternité.

J'ai envie de l'interrompre. De lui parler d'un humain mort de froid sur le chemin Roxham, d'une trans battue à mort, d'un ado qui a reçu une balle dans le dos, des femmes autochtones abandonnées au bord des routes, j'ai des tas d'exemples qui me défilent dans la tête.

« Égaux devant la mort ». Il y a une circonscription fédérale qui a uni Saint-Henri avec Westmount. L'écart de l'espérance de vie est de 10 ans. Le seul moyen qu'ils ont trouvé pour rétrécir cet écart a été de « gentrifier » Saint-Henri.

Il a fini. La cérémonie est finie. Je dis merci.

Une cousine qui survit en faisant des ménages me tend sa main calleuse et me dit combien elle aimait ma mère. Elle me touche. Un cousin qui a « trop » réussi dans la vie m'offre ses sympathies. Je souris.

Je regarde ma mère, je l'imagine à l'étroit dans sa petite urne, elle qui ne sortait jamais, qui vivait recluse, la voici qui sort en boîte... enfin, je me calme. Un jour, nous serons égaux « dans » la mort. 

* Ex-coordonnateur de la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de Montréal



LES DÉMILLUSIONS D'UNE THANATOLOGUE

Rencontre avec Maude Jarry, écrivaine et diplômée en thanatologie
Propos recueillis par Catherine Mavrikakis

J'ai rencontré Maude Jarry, une brillante écrivaine, alors qu'elle était étudiante en recherche-crédation littéraire de l'Université de Montréal. Je me rappelle qu'un jour dans mon bureau, Maude m'a dit être diplômée en thanatologie, mais elle avait quitté la profession.

Je connaissais aussi une autre Maude, jeune femme remarquable qui, elle aussi, a travaillé dans le domaine des soins aux défunt-es en région et qui, quand je l'ai croisée, il y a quelques mois, avait abandonné rapidement ce métier, selon elle, décevant. J'ai décidé de parler à Maude Jarry, de penser avec elle ses années en thanatopraxie pour comprendre un peu pourquoi ces deux femmes ont senti la nécessité de changer de profession.


L'ITINÉRAIRE D'UNE CROQUE-MORT

Si Maude est entrée au cégep Rosemont, dans cette technique singulière pour certain-es, c'est qu'elle avait le désir d'apprendre dans un domaine où les cours de microbiologie, de science côtoyaient ceux de cosmétique. Elle avait aussi envie de s'engager dans ce qu'elle voyait comme un travail où la relation d'aide, le *care* étaient centraux. Maude a vite créé un blogue à l'époque «Mademoiselle Croque-mort» où elle dévoilait les secrets et les dessous de sa pratique et où elle tenait à faire connaître ses apprentissages et sa profession, ce qui n'a pas toujours été apprécié par certain-es de ses professeur-es et par les futurs employeurs qui la lisaient.

Elle a pourtant trouvé un premier job dans une petite entreprise familiale où elle travaillait en laboratoire pour s'occuper des soins aux corps, où elle lavait les toilettes ou les voitures et multipliait les tâches les plus diverses. Puis elle est partie travailler durant plus de trois ans dans une grande entreprise. À travers ces années, Maude a ressenti un malaise grandissant envers la philosophie à la base même de ce

processus invasif de conservation du corps que l'on trouve dans les salons funéraires. Les produits utilisés hautement toxiques pour les êtres vivants qui travaillent sur les corps et l'environnement, les déchets en grandes quantités qui sont générés par l'embaumement, la désillusion ressentie dans un travail que Maude voyait axé sur le *care* et qui parfois se réduisait à de la vente, les lois très rigides de protection de la santé publique ont fait en sorte que Maude a préféré quitter la profession, non pas fâchée, mais plutôt sceptique sur sa capacité à y être bien, en accord avec ses principes éthiques et politiques.

LES LIMITES DU MÉTIER

Maude me dit par ailleurs trouver ridicule qu'on ne puisse pas enterrer les corps dans un linceul, sans cercueil, directement dans la terre. Elle questionne ce «rite» qui veut que les corps subissent un traitement qui contrevient à une pensée et une nécessité écologique. Elle me parle d'une ancienne collègue dont elle vient d'apprendre le suicide. Elle me mentionne des cas difficiles d'embaumement, des traumatismes lors de traitements de corps violentés dont il ne faut pas trop parler. Elle me dit: «*Nous étions des cordonniers mal chaussés, vus comme capables d'accueillir des sujets difficiles, de suivre des gens à travers des périodes douloureuses, mais en fait incapables de dire leur propre détresse. L'épuisement professionnel, la fatigue de compassion ne sont pas rares dans le métier.*» Maude est joyeuse malgré ce qu'elle me raconte. Elle ne déteste pas son ancien travail. Elle y est même retournée pour donner un coup de main pendant la pandémie. Mais si elle pense retourner dans un salon funéraire, ce ne serait ni à la vente ni au laboratoire, mais auprès des gens endeuillés pour lesquels il y a tant à faire. 



Racines au carré, 2002, Œuvres parisiennes.
Pellicule d'acrylique sur toile, 110 x 120 cm

L'AFFAIRE DU CIMETIÈRE DE ST-APOLLINAIRE LA SÉPULTURE, IMPENSÉ DE LA SITUATION D'IMMIGRATION

Isabelle Larrivée ◀

Ébranlée par la tragédie de la mosquée de Québec, la communauté musulmane s'est mobilisée dans la recherche d'un terrain visant à fonder un cimetière. Sur sa route, elle a dû affronter l'hydre d'un intégrisme inédit.

Laisser son corps en terre d'immigration revêt une signification profonde, non seulement pour ce qui concerne sa propre mort, mais aussi au regard de ceux qui nous survivent¹. Respectant les rites ancestraux, la sépulture devient un point de repère pour les proches, la communauté, la société où l'on a passé parfois plus d'années que dans son pays d'origine, mais aussi parce que l'incorporation à la terre du pays d'immigration prend le sens de l'enracinement et de l'intégration des futures générations. C'est pourquoi, du point de vue symbolique, devoir faire face au déni de sépulture, comme le dit Lilyane Rachédi, c'est mourir deux fois: d'abord par la mort physique réelle, puis par la non-reconnaissance du lien d'appartenance au pays choisi: «*Ces gens-là veulent mourir ici et demandent à avoir leur place. Cela devrait plutôt être vu comme l'intégration ultime*»². Le poids symbolique de l'inhumation en pays d'immigration souligne que l'immigrant-e n'est pas qu'un-e passant-e provisoire destiné-e à repartir.

PROJET DE CIMETIÈRE

En janvier 2017 a lieu, dans la grande mosquée de Québec, un attentat armé où six hommes sont tués et plusieurs blessés, certains gravement. Trois des six familles endeuillées choisissent de rapatrier les dépouilles de leurs proches dans les pays d'origine des défunts. Les trois autres, désirant enterrer leurs morts au Québec, se retrouvent face à l'obligation de les inhumer dans le seul cimetière musulman du Québec, qui se trouve à Laval, à 300 kilomètres de leur résidence. Cette situation rend difficiles l'accomplissement des rituels de deuil et la possibilité de se recueillir sur la tombe de l'être aimé. L'aménagement d'un cimetière musulman à Québec, réclamé depuis des décennies, devient donc crucial.

Une entreprise funéraire du village de St-Apollinaire offre de vendre un terrain à la communauté musulmane pour aménager ce cimetière, à la condition d'obtenir une autorisation de dézonage. Rapidement, dans cette petite démocratie municipale de 6000 habitant-es, des voix insatisfaites s'élèvent et la tenue d'un référendum devient incontournable.

Un groupe de citoyen-es, le clan du Non, mené par Sunny Létourneau, s'oppose vivement à ce dézonage. Or, Sunny Létourneau est membre en règle de la Meute, groupe de pression à l'époque très présent sur les réseaux sociaux et aussi dans des

manifestations. Pour ce groupe défendant des valeurs identitaires, nationalistes et ouvertement islamophobes, il n'y a d'Islam que politique.

Pendant la campagne référendaire, les tensions s'accroissent. Selon le maire du village, Bernard Ouellet, qui soutient l'acquisition du terrain, les personnes qui sont favorables au projet n'osent pas s'exprimer. Le clan du Non brandit des préjugés de toutes sortes et fait circuler de fausses informations quant aux pratiques funéraires musulmanes. Résultat: la demande de dézonage du terrain convoité est rejetée par une courte majorité de trois voix.

L'affaire du projet de cimetière musulman de St-Apollinaire offre la possibilité d'analyser plusieurs enjeux liés aux aspects religieux, mais aussi sociaux et politiques, de l'immigration. Comment la volonté d'une communauté de jouir d'un lieu de sépulture est-elle devenue un sujet de controverse? Et d'abord, en quoi la notion de «frontière» s'imisce-t-elle dans ce débat?

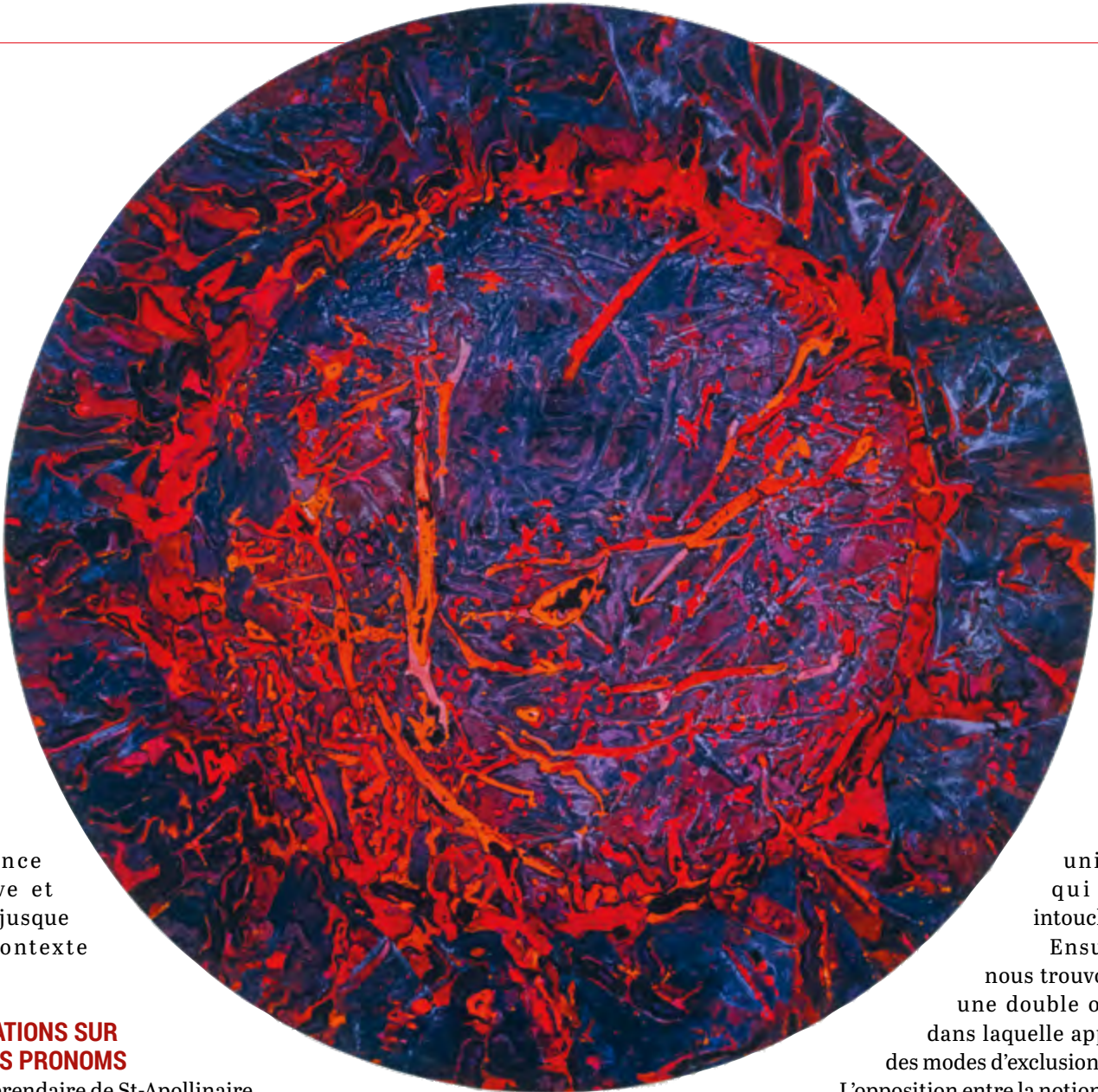
AFFAIRE DE FRONTIÈRES

Les frontières dont il est question ici circonscrivent un territoire symbolique que l'on refuse de concéder parce qu'il est investi d'enjeux identitaires.

Plusieurs auteur-es s'intéressent à l'idée de frontière en contexte d'immigration. Sirma Bilge³ met en évidence les transformations que l'idée de frontière connaît au Québec. Si elle l'applique surtout à la question de l'égalité de genre, elle souligne qu'au sein même des discours s'érige une frontière qui instituera la rupture entre ce qui est «nous» et ce qui ne l'est pas, c'est-à-dire le «non-nous».

Danielle Juteau⁴ questionne l'inclusivité du nationalisme. Elle suggère qu'il comporte une face externe construisant un rapport de domination entre le «nous» et le «eux», mais aussi une face interne recouvrant un ensemble intériorisé d'éléments appartenant à l'histoire.

J'emprunterai ici la distinction «nous/non-nous» de Bilge et celle de Juteau entre «nous/eux». Ces emprunts ne rendent pas totalement justice aux contextes théoriques dans lesquels ils sont déployés chez les auteures citées. Cependant, ils contribuent à faire comprendre que la frontière n'est pas qu'une ligne de démarcation entre deux territoires. Dans le cas présent, elle spatialise



une violence ségrégative et s'exprime jusque dans le contexte sépulcral.

VARIATIONS SUR DES PRONOMS

Le rejet référendaire de St-Apollinaire, et surtout la campagne de désinformation qui l'a précédé, contraint la communauté musulmane à un rapport de force qui l'oppose aux Québécois-es «de souche» et à une amère réalité voulant que sa volonté, ses aspirations soient négligeables ou tout simplement ignorées. «Québécois-e de souche» est l'expression même du maintien des frontières entre des groupes inégaux de Québécois-es chez Juteau ou de l'«ethnicité fondationnelle» présidant à la distinction entre ce qui appartient au vrai «nous» et ce qui constitue les autres chez Bilge. Ce qui se joue entre le projet de cimetière réel et le fantasme colonial de la Meute creuse la démarcation frontalière.

La Meute pourrait représenter ce que Bilge appelle une «patrouille des frontières», sorte de vigie d'État de la communauté majoritaire qui agit en deux temps. D'abord, la mission qu'elle s'est attribuée prend la forme d'une croisade dont les enjeux sous-jacents reposent, en plus du conflit territorial, sur une guerre aux musulman-es. Ce faisant, la Meute, tacitement approuvée par une frange de la population, cherche à se légitimer en se drapant des signes de la communauté majoritaire et en se réclamant d'une

universalité qui la rend intouchable.

Ensuite, nous nous trouvons devant une double opposition dans laquelle apparaissent des modes d'exclusion différents.

L'opposition entre la notion de «nous» et de «non-nous», d'abord, a comme effet d'occulter l'autre, de ne lui accorder aucune réelle existence. Mais l'opposition qui se cristallise ensuite entre le «nous» et le «eux» a plutôt comme conséquence de mettre l'autre en évidence pour mieux le stigmatiser. La communauté musulmane se heurte subitement, dans cette expérience cuisante, à un double standard: elle est à la fois invisibilisée dans ses aspirations et mise brutalement en évidence par l'attention soudaine dont elle fait l'objet. La construction de la double opposition approfondit le sillon frontalier au moyen d'une représentation déformée de la culture musulmane et de ses rites.

On évoque d'abord des intentions malveillantes, un désir d'envahir le village et de s'imposer à la vie paisible des résident-es: «*Nous, la Meute, ne voulons pas que notre société se voit [sic] imposer une idéologie totalitaire qui fait de la discrimination sexiste, vestimentaire, alimentaire, matrimoniale et sépulcrale*»⁵.

Infrarouge, 2007, série Tondi. Pellicule d'acrylique sur bois, 120 cm de diamètre. Collection Jean-Royer.

On insinue aussi — les clichés sont persistants — le danger terroriste que les Québécois-es musulman-es peuvent représenter: «*Un cimetière, ça ne me dérange pas. Je n'ai pas de préjugés, mais je ne voudrais pas qu'il y ait des actes terroristes dans cinq ou dix ans et regretter tout ça*»⁶.

On attribue à la communauté des pratiques étonnantes concernant les rites funéraires: «*Une dame a même affirmé que ce cimetière allait attirer les loups parce que les musulmans enterrent les corps sans cercueil.*»

On souligne enfin le manque de flexibilité de cette communauté puisqu'elle refuse la contre-proposition d'un cimetière multiconfessionnel: «*Pourquoi c'est toujours les musulmans, la religion islamique pis le Coran? Les autres, ils ne font pas ça?*»⁷

L'opposition «*nous/eux*» désigne donc la minorité en fonction des peurs et de la méfiance issues de l'incompréhension et de l'ignorance: ainsi, l'«*ordre national*» se pense, selon Abdelmalek Sayad⁸, comme étant naturel, comme allant de soi. On perçoit cette minorité en fonction de représentations intériorisées et imaginaires qui se confondent avec l'observation objective, comme l'a bien montré Edward Saïd, au service d'un discours construisant une justification nationale par la minorisation de l'une de ses composantes. Cette construction provoque le renvoi constant d'un groupe à l'extérieur des frontières symboliques, même si ses membres vivent sur le territoire et qu'ils et elles contribuent, de toute évidence, à la société. Cette double opposition imposée à la communauté des Québécois-es musulman-es, et avivée dans l'histoire du cimetière, peut les placer dans une situation sans issue.

AFFLEUREMENT D'INTÉGRISME NATIONAL

La conception de la frontière que propose Abdelmalek Sayad, pour sa part, se fonde davantage sur une stratégie politique de contrôle du flux migratoire. Elle délimite ce qui relève ou non du national. Dans ce régime oppositionnel et exclusif se construit ce qu'il appelle l'«*intégrisme national*» au moyen duquel on considère que les immigrant-es qui sont là ne devraient pas y être et s'ils y sont, c'est qu'il y a une faille au sein de l'ordre national.

En d'autres termes, le projet de cimetière semble porter atteinte à l'intégrité d'un ordre homogène et inentamé. L'ordre national, dit encore Sayad, ne peut en effet tolérer une frontière qui créerait une séparation entre ce qui est «*nous*» et ce qui ne l'est pas. Le cimetière est dès lors perçu à la fois comme une incursion dans le territoire national et une erreur que l'on peut encore éviter ou, à tout le moins, tenter de contrôler. Cette méfiance sera exacerbée et instrumentalisée par la Meute et rend intolérable l'éventuelle présence d'un cimetière musulman.


Force est de constater que, sous cette guerre menée contre l'aménagement d'un cimetière, au cœur de l'intégrisme national, se dissimule l'idée d'une laïcité étroite en vertu de laquelle il serait notamment possible d'occulter, de diluer ou de stigmatiser les pratiques musulmanes. Cette laïcité exigerait d'elle, en somme, le sacrifice d'une part de soi pour mieux passer inaperçu-e dans la majorité et se fondre en elle.

Les catégories qui règlent la perception de l'autre sont, selon cette perspective, «*des catégories nationales, voire nationalistes*»⁹, déterminantes et structurantes. Le discours de la Meute se construit à partir d'une rhétorique ultranationaliste, réfractaire à l'immigration et à la présence de l'Islam. Le droit de fixer des frontières, considéré comme le privilège des Québécois-es «*de souche*», serait soudainement revendiqué par une communauté minorisée, immigrante et musulmane, ce qui semble, à leurs yeux, injustifiable.

INHUMATION EN TERRE D'ACCUEIL

Le refus manifesté par les citoyen·nes de St-Apollinaire soutenu·es par la Meute fut une piètre victoire. La question nationale qui taraude des franges de la société québécoise alimente un ressentiment antireligieux indiquant que nous n'avons pas fini d'en découdre avec les traumatismes du passé. Entretien par des années de politiques douteuses, l'exaltation nationaliste de la Meute est venue galvaniser les efforts visant à mettre à mal une communauté éprouvée. À la suite de l'assassinat de six de ses membres à Québec, on aurait pu néanmoins espérer qu'elle fasse l'objet de plus de compassion.

L'expérience vécue par la communauté québécoise musulmane tout au long de cet épisode fut certainement une épreuve pour sa dignité, mais elle a aussi suscité un grand élan de solidarité.

Après 20 ans de recherche, le Centre culturel islamique de Québec et la Ville de Québec ont signé en décembre 2019 l'acte de vente d'un terrain situé près de la Ville de Sainte-Foy, protégeant pour les 50 prochaines années la volonté des membres de la communauté d'enterrer leurs morts auprès d'eux. 

1. Chaïb, Y. (2000). *L'émigré et la mort : la mort musulmane en France*. Edisud.

2. Lilyane Rachédi, *Le Devoir*. www.ledevoir.com/societe/493919/le-double-deuil-des-immigrants.

3. Sirma Bilge. «*La patrouille des frontières au nom de l'égalité de genre dans une nation en quête de souveraineté*», *Sociologie et sociétés* 42, n° 1 (2010): 197-226.

4. Danielle Juteau, *L'ethnicité et ses frontières*, 2^e éd. (Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 2015). Chapitre 4, «*La communalisation ethnique dans le système-monde*».

5. Déclaration de la Meute citée par X. Camus, «*L'implication de La Meute dans le camp du Non à Saint-Apollinaire*». *Ricochet*. 15 juillet 2017. ricochet.media/fr/1899.

6. «*Le cimetière musulman divise Saint-Apollinaire*», *Le Soleil*, 18 mai 2017.

7. Cité par Xavier Camus, op.cit.

8. Sayad, A. (1999). Immigration et «*pensée d'État*». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 129(1), 5-14.

9. A. Sayad, idem.

APARTHEID ISRAËLIEN ET NÉCROPOLITIQUE

JUSQU'OU COMPTER LES MORTS ?

Anne Latendresse, militante internationaliste

Avec le nouveau gouvernement israélien, l'hypothèse de l'annexion totale de la Cisjordanie devient de plus en plus plausible. Parallèlement, les opérations meurtrières de l'armée israélienne se poursuivent, et le blocus contre Gaza perdure depuis 2007. Israël s'empare d'un droit de vie ou de mort sur la population palestinienne. Si la « nécropolitique » fait référence à une politique de la mort, comment l'État d'Israël la met-il en œuvre et jusqu'ou ira-t-il ?

Dans ce texte, nous allons nous pencher sur un cadre d'analyse élaboré par Achille Mbembé, historien et politologue camerounais, qui, s'appuyant sur les notions de souveraineté et de biopouvoir développées par Foucault, explique que « *l'expression ultime de la souveraineté réside largement dans le pouvoir et la capacité de dire qui pourra vivre et qui doit mourir. Faire mourir ou laisser vivre constituent donc les limites de la souveraineté, ses principaux attributs.* » (Mbembé, 2006 : 29)

Je définis d'abord la souveraineté comme le droit de tuer. Aux fins de ma démonstration, je lie la notion foucauldienne de biopouvoir à deux autres concepts : l'état d'exception et l'état de siège. J'examine les trajectoires par lesquelles l'état d'exception et la relation d'inimitié sont devenus la base normative du droit de tuer. Dans ces situations, le pouvoir (qui n'est pas nécessairement pouvoir d'État) fait continuellement référence, et a toujours recours, à l'exception, à l'urgence et à une notion « fictionnalisée » de l'ennemi. (Mbembé, 2006 : 30).

La souveraineté à laquelle se réfère Mbembé renvoie au pouvoir, notamment celui qui permet de décider qui fait partie du « Nous » et qui en est exclu. En d'autres mots, la souveraineté dont il est question ici permet de désigner l'Ennemi, celui ou celle sur qui l'État, mais pas seulement, a le droit de vie ou de mort. De là, Mbembé établit un lien avec le racisme. De son avis, l'établissement de la division des espèces humaines en différents groupes et la subdivision en sous-groupes distribués à partir de critères reposant sur une césure biologique aboutit au racisme. Il précise : « *Dans l'économie du biopouvoir, la fonction du racisme est de réguler la distribution de la mort et de rendre possibles les fonctions meurtrières de l'État.* » C'est, dit-il, « *la condition d'acceptabilité de la mise à mort* ». Il rappelle que pour Foucault, « *l'État nazi est l'exemple le plus achevé d'un État exerçant le droit de tuer* ». Il ajoute : « *l'État nazi est perçu comme ayant ouvert la voie à une formidable consolidation du droit de tuer, qui a culminé dans le projet de la solution finale. Ce faisant, il est devenu l'archétype d'une formation de pouvoir qui a combiné les caractéristiques de l'État raciste, l'État meurtrier et l'État suicidaire* » (ibidem, 32).

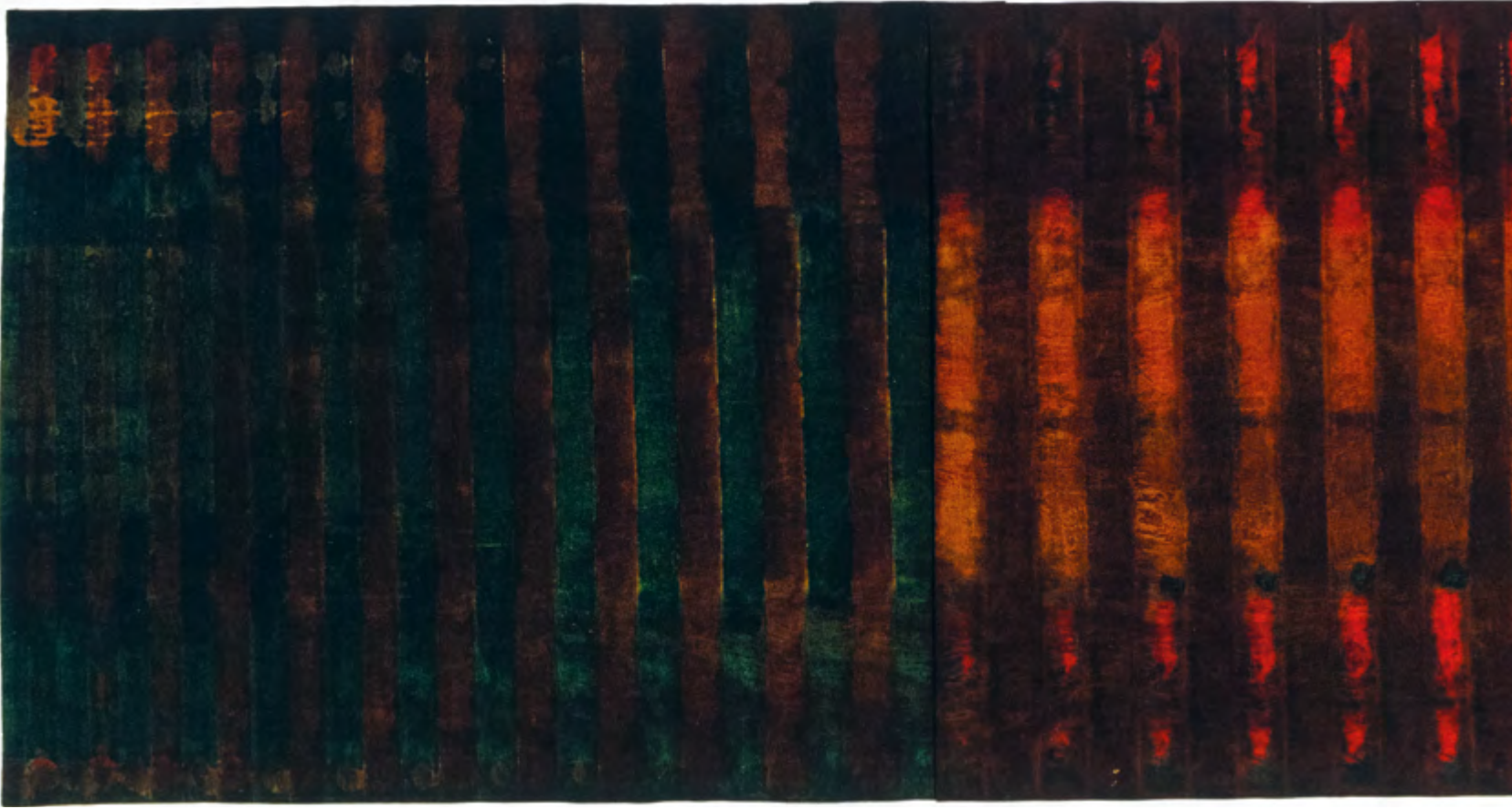
FRACTIONNEMENTS TERRITORIAUX

Cette approche théorique proposée par Mbembé et ici synthétisée nous permet d'extrapoler et d'avancer l'hypothèse voulant qu'Israël

constitue un régime d'apartheid menant une nécropolitique, ou politique de la mort. À l'instar de ce qui s'est passé en Afrique du Sud, le régime d'apartheid israélien constitue une entrave majeure au développement individuel et collectif de la population palestinienne vivant à Jérusalem, en Cisjordanie et à Gaza, et empêche le regroupement du peuple palestinien désormais dispersé sur plusieurs territoires et États. En dissociant le territoire conquis par les sionistes en 1948 (qu'on appelle aujourd'hui Israël) de la Cisjordanie et de Gaza par une ligne d'armistice, en séparant Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie en 1967, puis en séparant la Cisjordanie de la bande de Gaza pour les traiter comme deux territoires distincts, et enfin en fragmentant la Cisjordanie en zones A, B, et C à l'issue des Accords d'Oslo¹, Israël a, de facto, divisé la population palestinienne qui ne faisait qu'une avant la création d'Israël en 1948. À chaque zone territoriale correspond un statut spécifique pour les habitant-es, et une réglementation distincte qui exercent des contraintes sur les conditions de vie des Palestinien-nes, et les séparent les un-es des autres.

En outre, ces divisions et subdivisions territoriales et la multiplication de statuts distincts ont pour effet d'affaiblir, voire d'effriter le sentiment d'appartenance à une identité commune, le peuple palestinien, à une histoire et un territoire commun. Les contraintes imposées par l'État d'Israël font en sorte qu'un-e jeune Palestinien-ne d'une vingtaine d'années vivant en Cisjordanie n'a jamais mis les pieds à Jérusalem parce qu'Israël le lui interdit. Il ou elle ne connaît pas cette ville pourtant au cœur de son histoire, et au centre du territoire revendiqué pour en faire la capitale d'un futur État palestinien. Les nombreux barrages routiers sont des entraves de plus à la mobilité des Palestinien-nes à l'intérieur des mêmes secteurs géographiques, ce qui contraint grandement la poursuite des études, le travail et la plupart des activités commerciales et économiques. De plus, ce découpage sociospatial accroît le pessimisme de celles et ceux qui estiment que *de facto*, il est devenu impossible de démanteler les colonies de peuplement en vue de créer un État palestinien sur un territoire contigu. La matérialité de cette fragmentation territoriale empêche même la représentation visuelle d'un éventuel État palestinien qui permettrait à la société palestinienne de s'émanciper politiquement.

Même si Mbembé n'aborde pas directement la question du territoire, la notion de souveraineté y est intimement liée. Ainsi ►



Moli-mélo, 1978. Huile sur toile libre, 213 x 619 cm

il est permis d'avancer que le biopouvoir est celui qui permet de déterminer qui a le droit de vivre sur un territoire délimité, et qui n'y a pas droit. Pensons ici aux villes blanches sud-africaines durant la période de l'apartheid qui étaient interdites aux Noir-es d'Afrique du Sud. Ces dernier-ères pouvaient certes y travailler, mais ils et elles étaient obligé-es de rentrer dormir dans leurs townships (villes habitées exclusivement par les Noir-es), à moins d'avoir un permis. Autrement, ils et elles risquaient de fortes pénalités qui pouvaient aller jusqu'à leur couter la vie.

APARTHEID ET APPROPRIATION SPATIALE

Le biopouvoir, la souveraineté, le territoire et le racisme sont donc liés et justifieraient l'accaparement du droit de vie ou de mort ou la nécropolitique au sens de Mbembé. Un peu à l'image de l'Afrique du Sud, l'État d'Israël a découpé et aménagé le territoire sur lequel il a établi et consolidé sa «souveraineté» depuis 1948, à la faveur des intérêts juifs. En 1967, à la suite de l'occupation militaire de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et de Jérusalem-Est² (occupation illégale à l'égard du droit international), le gouvernement israélien adoptait un schéma d'aménagement prévoyant les futurs sites pour la construction des colonies de peuplement à Jérusalem-Est, en Cisjordanie et à Gaza. Au fil du temps, environ 280 colonies ont été érigées pour l'usage exclusif de 710 000 colons juifs³. Là-dessus, 138 sont reconnues officiellement par le gouvernement israélien, les

autres sont des «avant-postes», c'est-à-dire des noyaux d'habitation créés par des militant-es juif-ves plus radicaux qui prennent l'initiative de créer des sites appelés à être reconnus officiellement par le gouvernement israélien. Ces colonies pourtant établies à l'extérieur de la Ligne verte, soit la ligne d'armistice imposée en 1949 qui sépare l'État d'Israël à la Cisjordanie, ont été construites pour la très grande majorité sur des terres confisquées par Israël, qui appartenaient à des familles palestiniennes. Très souvent, elles sont construites par des ouvriers palestiniens qui pour vivre ou survivre n'ont d'autres choix que d'accepter ce travail. À titre de rappel, à Gaza, il y avait 21 colonies de peuplement où 9 000 colons jusqu'en 2005, date d'un retrait unilatéral israélien.

À Jérusalem-Est, la situation diffère quelque peu de celle qui prévaut en Cisjordanie et à Gaza, car le gouvernement israélien a officiellement annexé cette partie de la ville, ce qui signifie qu'aux yeux des Israélien-nes, la ville est entièrement sous souveraineté israélienne. Cela vaut pour les quartiers de la vieille ville comme pour les quartiers palestiniens qui sont à l'extérieur. La région métropolitaine de Jérusalem a, elle aussi, été découpée selon un schéma d'aménagement ségrégationnel. On y retrouve des quartiers palestiniens et des colonies de peuplement érigées à Jérusalem-Est. Et depuis les années 2000, des familles de colons s'établissent, sous protection policière, au sein même de quartiers palestiniens, ce qui accroît grandement le climat d'insécurité⁴.



Par ailleurs, même si Israël n'a pas étendu sa souveraineté aux territoires de la Cisjordanie et de Gaza, il demeure qu'il les judaïse en y établissant des colons juifs et juives. De plus, à partir de la première Intifada⁵, les dirigeants israéliens ordonnaient la construction de routes de contournement afin que les véhicules immatriculés de plaques israéliennes ne passent pas trop près des villes et villages palestiniens. Par la suite, des infrastructures routières séparées seront construites. Bref, la planification et l'aménagement territorial ont permis à Israël de matérialiser un régime d'apartheid sur l'ensemble du territoire de la Cisjordanie et de Gaza, aujourd'hui reconnu comme tel par Amnistie internationale, Human Rights Watch et l'organisation israélienne B'tselem.

En outre, il importe de saisir que la stratégie israélienne d'appropriation spatiale des territoires palestiniens s'accompagne de l'accaparement de l'eau, une ressource essentielle à la vie. Selon B'Tselem, 80 % de l'eau de la Cisjordanie serait consacrée au service


des activités agricoles israéliennes.

Par ailleurs, ce régime d'apartheid s'accompagne d'un récit qui entretient la peur et la haine de l'Autre, encourage différentes formes de violence et banalise la mort, tant celle des hommes, des femmes que des enfants. C'est ici que la pensée de Mbembé apparaît encore plus pertinente, car elle permet d'avancer que la souveraineté et le biopouvoir ont conduit Israël et des groupes de colons à pratiquer une nécropolitique, soit une politique de la mort pour l'ennemi d'Israël.

FABRIQUE DE L'ENNEMI PALESTINIEN

À la fin du 19^e siècle, les Palestiniens habitant le territoire de Palestine ont d'abord été considérés comme un « peuple absent » comme le rappelle d'ailleurs le fameux slogan des premiers colons sionistes : « Une terre sans peuple pour un peuple sans terre. » Progressivement, ils et elles sont devenu·es indésirables, aux yeux des Israélien·es, parce qu'ils s'opposaient à la puissance occupante, et résistaient aux confiscations des terres. Plus encore, ils n'ont jamais collaboré avec Israël et se sont rangés derrière l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de façon quasi unanime. Ajoutons enfin qu'ils et elles ont été associés au terrorisme, à la volonté de jeter les Juif·ves à la mer, et au projet de destruction de l'État d'Israël. Ces images de l'Autre qui imprègnent encore aujourd'hui les discours gouvernementaux, les manuels scolaires, la muséologie et la culture contribuent au

sentiment d'insécurité des Israélien·es, laissant croire de façon récurrente à des attaques palestiniennes imminentes, à des enlèvements ou à des attentats à la bombe. Ce discours permet ainsi à l'État d'Israël d'agir en toute impunité sous prétexte qu'il y a état d'urgence ou état d'exception. Les gouvernements israéliens au pouvoir, qu'ils soient de droite ou de gauche, autorisent ainsi des opérations militaires de grande envergure comme celles qui ont été menées contre la bande de Gaza depuis 2006 (date de la victoire électorale du Hamas à la tête du gouvernement de Gaza), ou appellent à briser les os de la jeunesse palestinienne comme cela avait été le cas lors de la première Intifada. Dès lors qu'on évoque la menace palestinienne, les dirigeant·es israélien·es autorisent le recours à des mesures illégales à l'égard du droit international. On parle ici de détentions administratives ou d'emprisonnements sans procès, d'emprisonnement de mineur·es, ou de mesures dites de représailles comme la destruction de maisons où un membre de la famille est soupçonné d'avoir participé à une action contre Israël. De leur côté, des colons israéliens vont déraciner des arbres sur les terres palestiniennes ou entraveront le travail des paysan·es palestiniennes, qui demeurent pour un bon nombre de familles palestiniennes le principal moyen de subsistance.

Cette lecture très synthétisée de la souveraineté et de la nécropolitique permet de mettre à nu la véritable nature colonialiste, raciste et meurtrière de l'État d'Israël, un État qui se dit encore un État d'exception⁶ alors qu'il a l'une des plus puissantes armées de la région du Machrek et qu'il bénéficie de l'aide militaire et financière des États-Unis. 

1. À l'issue des Accords d'Oslo, la Cisjordanie a été divisée en trois zones géographiques distinctes, soit la zone A constituée des grandes villes palestiniennes et placée sous l'Autorité palestinienne, la zone B qui recouvre les zones en périphérie de ces grandes villes, et enfin, la zone C.

2. Le Golan syrien et une partie du Sinaï égyptien ont également été occupés à l'issue de la Guerre des Six jours, mais nous n'en traitons pas dans cet article.

3. Ces données proviennent de l'organisme israélien des droits humains et concernent l'année 2022.

4. Les colons israéliens qui sont réservistes portent leurs armes sur eux jour et nuit.

5. « Intifada » signifie en arabe « soulèvement ». La première Intifada a eu lieu de décembre 1987 à 2001.

6. Selon Universalis : « On désigne par "état d'exception" la situation dans laquelle se trouve un État qui, en présence d'un péril grave, ne peut assurer sa sauvegarde qu'en méconnaissant les règles légales qui régissent normalement son activité. L'organisation de l'État, en période normale, est conçue de manière à réaliser un équilibre entre les exigences du pouvoir et celles de la liberté ; elle ne convient plus lorsqu'il s'agit de faire face à un danger exceptionnel et que le besoin d'efficacité et de rapidité passe au premier plan. »

LES FUSILLADES DE MASSE AUX ÉTATS-UNIS

ANTIGONE ET LA FONDATION NATIONALE PAR LE DEUIL

Catherine Mavrikakis, écrivaine et professeure de création littéraire à l'Université de Montréal

Comment appréhender la succession morbide de tueries de masse aux États-Unis ? Si elles sont le fruit de la folie du siècle, elles s'ancrent aussi dans l'histoire américaine et contribuent à refonder la nation.

Sur certains sites de prévention de la violence, une carte des États-Unis marque d'un point rouge les villes ayant servi de scène à des fusillades de masse durant les dernières années¹. Le territoire américain se trouve ainsi reconfiguré à partir des massacres qui l'habitent. En menant une recherche sur le mot *mass shooting* (fusillade de masse), on tombe sur une longue liste de lieux associés à cette pratique. Aucun pays n'est à l'abri de tels massacres et les exemples récents nous montrent leur mondialisation. Certes, les États-Unis ont développé une pratique routinière des fusillades de masse s'inscrivant dans une expérience de la violence par armes à feu. En 2013, on dénombrait aux États-Unis 21175 suicides et 11313 homicides involontaires et volontaires par armes à feu, alors qu'au Japon, durant la même année, 13 mort-es de la même manière étaient recensé-es. Un-e Américain-e a 300 fois plus de chances de mourir d'un homicide par arme à feu qu'un-e Japonais-e.¹

Si le massacre établit un temps de la répétition (« encore un ») développé à partir d'un récit comptable, voire maniaque (20200 morts causées par des armes et travers 647 fusillades de masse en 2022), il dialogue aussi avec la géographie des États-Unis (Uvalde, Aurore, Bernardino, Half Moon Bay et tant d'autres lieux). Les fusillades de masse (en très grande majorité perpétrées par des hommes ou des personnes qui s'identifient au genre masculin)² perpétuent des récits de territoires et de conquêtes possibles et impossibles. La part de la construction nostalgique du genre à travers le port d'armes n'est pas à négliger, comme le montrent de nombreuses études³.

À chaque instant, tout-e citoyen-ne américain-e sait qu'il ou elle peut être la cible d'un tireur fou dans une salle de concert, une école, une université, un centre d'achats, un bar, un restaurant, une salle de cinéma et même sur l'autoroute. Des criminologues affirment qu'éliminer le risque de meurtre de masse aux États-Unis impliquerait des mesures « extrêmes » : abolir le second amendement, faire advenir le plein emploi, réinstaurer le sens de la communauté et introduire la possibilité d'arrêter toute personne qui a l'air suspecte ou qui agit de façon considérée étrange (ce qui est tout de même le cas dans le profilage racial, mais passons...). « *Les fusillades sont peut-être le prix que nous devons payer pour vivre dans une société où la liberté personnelle est si estimée* »⁴.

LES FUSILLADES ONT UNE HISTOIRE

Or, ces fusillades de masse ne sont pas nouvelles dans l'histoire américaine, malgré le sentiment général. Il est habituel de faire remonter la première fusillade de masse en août 1966, à l'Université du Texas à Austin. 15 personnes moururent et 31 furent blessées lors de cet événement. Le Smithsonian Institute, lui, voit la première fusillade de masse en 1949 quand un vétéran de guerre mit à mort 13 personnes en 12 minutes dans la ville de Camden (New Jersey). S'il n'y a pas de bataille ici pour la première place dans cette série de l'horreur, force est de constater qu'il est difficile, après une brève recherche sur internet, d'avoir accès aux données relatives aux fusillades de masse avant le XX^e siècle. Pourtant, on découvre des récits montrant l'existence de tels événements : en 1891, un homme armé blesse, dans une salle de concert d'une école au Mississippi, 14 personnes⁵. En 1893, quatre étudiants furent tués par balle et moururent durant une danse festive au Plain Dealing High School en Louisiane. Ces meurtres de masse souvent haineux, racistes, sont peu pris en compte par la mémoire historique américaine, relevant simplement dans les esprits des dommages collatéraux de l'esclavage ou encore de querelles intimes et privées.

En effaçant ainsi le passé américain et en faisant de la fusillade de masse le produit d'une modernité, d'un éventuel relâchement des mœurs, on évite de faire remonter à la surface de l'histoire le fait que les États-Unis d'Amérique se sont construits sur des génocides (peuples autochtones) et des violences terribles (ségrégations de toutes sortes, guerres civiles) qui leur ont permis de se constituer en nation. Le second amendement, sur lequel on s'appuie pour défendre l'accès aux armes, va en ce sens. La folie meurtrière, souvent aveugle et banalisée, est peut-être un des gestes problématiques, mais fondateurs, de la nation américaine et de beaucoup de nations occidentales qui ont longtemps été fières de leur capacité à dominer d'autres peuples, à effacer des altérités et à nier leur violence fondatrice, dont l'archaïsme pulsionnel ne colle pas avec les progrès dont se targuent ces pays.

Cette idée d'un trauma à répétition est avancée par des psychologues aux États-Unis⁶. Rossolatos par exemple va dans le sens d'un traumatisme culturel où les membres d'une collectivité, ici les États-Unis, sont l'objet (ou le sujet) d'événements horribles qui laissent des marques indélébiles sur la conscience d'un groupe,

marques que les fusillades de masse à répétition mettent en scène et réactivent. Rossolatos suggère que les fusillades de masse servent de glu sociale. L'Amérique sans cesse rejoue sa violence fondatrice et crée du bouc émissaire, du sacrifice qui vient refonder, à travers le deuil des communautés et des groupes politiques. Il est commun d'entendre les discours politiques présidentiels commencer ainsi: «*J'aimerais que tout le monde à travers le pays garde dans ses pensées et prières les familles et la communauté de...*».

UN TRAUMA NATIONAL

Les fusillades de masse constituent des traumatismes collectifs sur des territoires d'abord limités. Mais elles deviennent vite des traumatismes nationaux par l'intermédiaire des médias qui configurent souvent les événements dans la hâte demandée par le sensationnalisme. Ce deuil collectif, en série et demeurant toujours à refaire, concerne l'ensemble du territoire américain qui se voit atteint. Pourtant, ce n'est pas seulement un discours de deuil qui se fait jour à l'occasion de ces fusillades, mais un plaidoyer pour la résilience du peuple américain qui, comme le phénix renaît plus fort de ses cendres et ses blessures, garantissant sa liberté. Peu de textes ont réfléchi sur ces traumatismes à répétition comme récits refondateurs et donc nécessaires à la «*grandeur*» d'une nation. Les fusillades de masse n'occuperaient-elles pas dans la nation une place semblable aux récits de guerre?

Ces meurtres de masse visant un groupe déterminé ou non doivent être pensés dans un rapport au territoire national, sans cesse conquis. En effet, si le meurtrier, par son geste, n'a pris possession d'un lieu que momentanément, il est impossible de négliger la place imaginaire et symbolique créée par un espace que la fusillade a propulsé dans un ensemble de lieux de terreur et de résilience politique et religieuse. Après l'événement, cet espace est le terrain d'une occupation identitaire, communautaire et politique, puisque la mort et le deuil, comme nous l'a si bien montré la grande Antigone, créent des territoires réels et symboliques pour lesquels des partis se battent et s'arrogent des droits sur les morts.

S'il semble loin le temps pour la pensée occidentale où les suicidé-es des chrétiens n'avaient pas droit au cimetière, il faut néanmoins se pencher sur les modalités actuelles des lieux de commémoration des fusillades de masse pour comprendre que la question de l'hommage aux mort-es est encore très importante dans les sociétés occidentales.

L'APPROPRIATION DU DEUIL

On ne peut pas négliger de penser les discours conflictuels et belliqueux qui ont lieu dans l'après-coup des fusillades. La reconstruction de la mémoire et le culte des morts après un tel événement viennent conforter des récits stratégiques. La mort et les mort-es servent les fins de l'État ou encore de groupes religieux ou/et politiques. C'est du moins ce que montre dans une étude importante Crystal Lacount⁷ qui analyse la construction de la mémoire après

Sous le chapiteau, 1999, détail. Pellicule d'acrylique sur toile, 120 x 150 cm.
Collection particulière



le massacre de Columbine perpétré en 1999 dans un collège du Colorado, par deux étudiants.


Comme lors de beaucoup de fusillades, tout juste après le massacre, un désir spontané de témoigner aux mort-es une dernière pensée s'est exprimé aux alentours du collège devenu scène de crime. Des chapelles spontanées furent érigées par des citoyen·nes dévasté·es qui apportaient des objets personnels symboliques. Ces gestes, qui pouvaient redonner aux gens une capacité d'agir, se voulaient une offrande faite aux jeunes mort-es. Ces lieux spontanés de commémoration se présentent comme neutres politiquement. D'un commun accord tacite, on peut même parfois pleurer sur ces sites les meurtriers, tant ces espaces se veulent accueillants envers une douleur vive. Notons cependant que ces gestes ne sont pas le privilège des fusillades de masse, mais de morts qui viennent toucher viscéralement le public (mort de Lady Diana, de la reine Élisabeth, etc.). Il s'agit de laisser la trace d'une émotion, d'une douleur sur le site de la mort ou dans ses alentours qui restent dans la pensée populaire porteurs de quelque chose. Personne n'est en effet immédiatement inclus·e dans ces rituels de mémoire ou n'en est exclu·e. Ce mélange d'artefacts, de pensées, ce bric-à-brac d'offrandes, montre un tissu social qui se fait à travers le deuil et étonnamment parfois dans une diversité.

Or, dans l'après-coup des fusillades, la mort devient un territoire politique où est demandé un contrôle des armes, mais où sont instrumentalisées de prétendues persécutions contre les communautés religieuses ou encore contre la NRA (National Rifle Association) qui voit une appropriation par la gauche anti-armes des mortes et des morts. Certaines de ces organisations de droite tentent donc de s'immiscer dans la construction des lieux officiels de commémoration du massacre pour mieux leur donner un ancrage idéologique.

Une semaine après le massacre de Columbine, une bataille eut lieu sur la question de croix commémoratives. Fallait-il ériger des croix pour les meurtriers? Greg Zanis, charpentier (comme le Joseph du Nouveau Testament) de son état, vint tout droit de Chicago pour édifier 15 croix de six pieds. Ces «Crosses for losses» ont créé des dissensions dans la communauté de Littleton au Colorado. Le père d'une victime de Columbine détruisit les croix dédiées aux meurtriers. Entre un geste spontané de deuil et une érection de croix par un charpentier de Chicago atteint de prosélytisme national et religieux, il y a un monde que seule la prise de possession du territoire de la mort semble justifier. Mais très mal...

Devant cette violence chrétienne, on préféra reconstruire le collège qui avait été très abimé par la fusillade. Les parents de victimes et les blessé·es joignirent leurs efforts et créèrent un groupe nommé *Healing of People Everywhere* (H.O.P.E.) qui érigea un mur de la guérison. Le *Wall of Healing*, fait des pierres rouges du Colorado, crée de nos jours un ovale englobant, qui se veut inclusif et hospitalier. Dans ce mémorial, chaque famille des victimes put fournir un texte personnel dont les mots furent gravés dans la pierre. Après ces massacres par fusillade et après de longues et intéressantes consultations publiques, il est possible dans certaines communautés de créer un mieux-être collectif en rendant

hommage aux mort-es et à la douleur à travers une diversité et un mélange des voix.

Est-ce que les États-Unis pourront refonder de vraies collectivités dans un deuil respectueux et diversifié? C'est ce que souhaitent beaucoup de gens qui sentent que c'est malheureusement à travers le deuil que le politique peut se renouveler. Comme quoi, même en Amérique, les Antigone se rebellent encore et toujours contre des deuils politiques qui font dans la parole toute faite et dans l'appropriation des morts. 

1. Fisher, Max, and Keller, J. (2017) «What explains US Mass Shootings? International Comparisons Suggest an Answer.» *The New York Times* 7.

2. Bridges, Tristan, and Tober, Tara Leigh (2022) «Mass shootings and masculinity».

3. Morgan, S., Allison, K., & Klein, B. R. (2022) «Strained Masculinity and Mass Shootings: Toward A Theoretically Integrated Approach to Assessing the Gender Gap in Mass Violence, *Homicide Studies*, 2022, p. 10887679221124848.

4. Fox, J. A., & DeLateur, M. J. (2014) «Mass Shootings in America: Moving Beyond Newtown», *Homicide Studies*, 18 (1), 125–145.

Ma traduction de la dernière phrase de l'article

5. behindthetower.org/a-brief-history-of-mass-shootings

6. Rossolatos, G. (2020) «Consuming the Scapegoat: Massshootings as Systemically Necessary Cultural Trauma», *International Journal of Marketing Semiotics & Discourse Studies*, Vol. VIII, pp.1-16.

7. LaCount, Crystal (2020) *Commemoration, Memorialization and Mass School Shootings: an Analysis of Collective Memory and Power Structures*. A thesis submitted to the Graduate Council of Texas State.

Sous le chapiteau, 1999, détail. Pellicule d'acrylique sur toile, 120 x 150 cm. Collection particulière





FEMMES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES DES FÉMINICIDES COLONIAUX

Miriam Hatabi ◀

Si le discours public sur la mort de personnes de groupes marginalisés est toujours politique, cela devient très clair quand on a affaire aux débats d'opinion sur le génocide perpétré envers les peuples autochtones et sur les féminicides de femmes autochtones au Québec et au Canada. Chronique d'un militantisme anti-autochtones bien de chez nous.

Le 3 juin 2019, nous étions de nombreux-euses observateur-rices et chercheur-euses à sortir ébranlé-es de la cérémonie de clôture de l'Enquête nationale sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA¹ autochtones disparues et assassinées (ENFFADA), au Musée canadien de l'histoire, à Hull. Nous étions ébranlé-es par cette communion des deuils et par la vibrante et contagieuse indignation des proches de victimes. Nous n'étions toutefois pas étonné-es par la conclusion phare de l'enquête: les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones sont des cibles du génocide colonial canadien.

UN « NON » CATÉGORIQUE

Cependant, dès l'après-midi du 3 juin, des chroniqueurs se scandalisaient. Sur TVA, Mario Dumont déclarait «*le [rapport] a commencé à circuler [...] avec cette fameuse expression, un "génocide"... c'est pas acceptable, c'est pas vrai*». Le même jour, Yves Boisvert de La Presse titrait sa chronique «*C'était pas un "génocide"*» et y affirmait que «*ce tordage de mots militants suggère au final de comparer les chambres à gaz nazies et les assassinats massifs à coups de machette au Rwanda avec la situation des femmes autochtones*».

Le 8 juin, sur les ondes de Global News, Andrew Scheer, alors chef du Parti conservateur, déclarait que l'enjeu des disparitions et des assassinats de femmes autochtones était «*its own thing*», «*un dossier particulier*» qu'on ne pouvait qualifier de génocide. Entre autres propos suintant de racisme, Normand Lester du Journal de Montréal écrivait le lendemain que «*le rapport [...] a habilement utilisé cette réalité en l'associant au mot honni "génocide" pour réaliser une fantastique et malhonnête opération de propagande à l'échelle internationale*». Encore tout récemment, à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones de juin dernier, Jean-François Lisée usait de sa tribune dans le *Devoir* pour défendre la liberté d'expression des négationnistes de partout au pays et réclamer ▶

le droit de douter de l'existence de tombes anonymes d'enfants sur les sites des pensionnats fédéraux. Pour appuyer ses propos, Lisée se faisait le relais des écrits de Tom Flanagan, négationniste de renom et l'un des porte-étendards du militantisme anti-autochtones au Canada.

UN GÉNOCIDE COLONIAL

Les rédactrices du rapport avaient vu venir cette levée de boucliers. On peut lire, dans le rapport, qu'il est souvent difficile, voire impossible de faire reconnaître certains événements qui correspondent en beaucoup de points à des génocides en raison de l'intensité extrême de la violence qu'on associe à l'Holocauste, à l'Holodomor ou au génocide rwandais. Ce sont des événements dont la violence a été brutale autant dans le temps que dans l'espace, alors que le génocide canadien, lui, repose sur des structures diffuses, des actions et des omissions dont les effets génocidaires (létaux et non létaux) s'étalent longuement dans le temps. Pensons à la *Loi sur les Indiens*, aux pensionnats, à la rafle des années 1960, aux déplacements forcés de communautés inuites dans l'Extrême Arctique, au long bras de la Protection de la jeunesse ou aux biais persistants de la police et du système judiciaire, *from coast to coast*.

Cumulées, coordonnées et à long terme, ces structures créent une violence à la fois culturelle, économique, institutionnelle et de santé publique qui vise l'extinction de la souveraineté autochtone et l'effacement de la présence autochtone sur le territoire. Cette extinction est fondamentale pour assurer l'emprise de l'État canadien sur ce territoire et ses ressources: le génocide colonial est un mode d'opération inscrit dans l'ADN de l'État colonial de peuplement². Sa souveraineté et son intégrité territoriale dépendent de l'effacement des Premiers Peuples.

FÉMINICIDES

Le féminicide est le meurtre misogyne d'une femme ou d'une personne dont l'expression de genre est féminine. On le décrit souvent comme la face la plus visible des violences de genre, qu'on peut positionner sur un continuum d'intensité. En ce qui concerne les féminicides perpétrés envers des femmes autochtones, il s'agit de l'un des nombreux rouages et effets de la violence structurelle que produit le colonialisme. C'est une violence qui se situe au confluent de la misogynie, de la colonialité et du racisme.

Au Québec, depuis 2021, on a réalisé une avancée dans le discours en délaissant plus ou moins les fâcheuses expressions «drame conjugal» ou «drame familial» pour leur préférer le terme «féminicide»³. Une avancée, parce que dire «féminicide» nous éloigne d'une compréhension purement criminaliste pour mieux représenter le caractère politique de la violence faite à la victime en raison de son genre. Dans un contexte où les meurtres conjugaux – ces meurtres commis par un (ex-)partenaire – sont les plus médiatisés, parler enfin de féminicide a aussi le potentiel d'élargir la couverture médiatique vers tous les types de violences commis envers les femmes, même hors de la sphère domestique, et de complexifier notre compréhension collective du féminicide.

En réalité, tous les féminicides ne sont pas des meurtres conjugaux. Parler de féminicide est particulièrement important lorsqu'il est question des femmes autochtones assassinées qui, selon l'Observatoire canadien du fémicide, sont plus susceptibles d'être tuées par un inconnu ou par une connaissance que les femmes allochtones. Sachant cela, et sachant qu'au moins une femme assassinée sur cinq au Canada est une femme autochtone, on ne saurait faire du féminicide un synonyme de meurtre conjugal: ce mot doit conserver toute sa force et refléter toutes les réalités des violences de genre, notamment coloniales⁴.

LA VIOLENCE POLICIÈRE NE DATE PAS D'HIER

Au moment où l'ENFFADA est lancée, en 2015, des militant·es et des associations de femmes autochtones luttent depuis plusieurs décennies déjà pour que ces disparitions et ces assassinats soient examinés et traités avec l'urgence qu'ils méritent. Dès 2004, Amnesty internationale, en collaboration avec l'Association des femmes autochtones du Canada, publiait un rapport intitulé *On a volé la vie de nos sœurs: discrimination et violence contre les femmes autochtones*. Les organisations y signalaient le vif contraste entre le nombre alarmant de femmes autochtones disparues et assassinées et l'indifférence des corps de police et des élu·es devant la violence commise envers elles.

« J'ai l'impression qu'une femme autochtone [qui] va dénoncer, tout de suite elle est jugée. Elle est regardée comme une alcoolique, une droguée, un peu n'importe qui. J'ai hâte qu'ils nous traitent comme des humains. J'ai hâte d'avoir les mêmes services qu'un être humain. »

– Témoignage entendu le 27 novembre 2017 dans la communauté innue de Uashat mak Mani-Utenam (Sept-Îles)

À lire les transcriptions des audiences de l'ENFFADA, on voit que celles-ci étaient l'occasion pour les proches de répondre aux discours déshumanisants et à l'indifférence des autorités. La plupart des témoignages dénoncent le traitement général que les femmes autochtones reçoivent de la société coloniale dominante, qui se traduit par cette phrase, parfois même entendue de la bouche des autorités: «c'est rien qu'une (autre) femme autochtone». Ce qu'on y comprend, c'est un appel à économiser ses énergies pour une femme qu'on décrit comme indistincte, dispensable et de peu de valeur. De nombreux témoins à l'ENFFADA en ont montré les graves conséquences, comme le ralentissement des enquêtes, la décrédibilisation des témoignages de proches et de victimes, et l'indifférence générale de la population devant le sort réservé aux femmes autochtones disparues et assassinées.



Au Québec, nous avons été aux premières loges de ce traitement discriminatoire. En 2015, des femmes anishinabeg et cries de la région de Val-d'Or témoignent à l'émission *Enquête* du mépris des policiers à leur égard, mais aussi des abus et des violences commises par les forces de l'ordre à l'endroit des femmes autochtones. On apprend aussi que des agents commettent des *starlight tours*⁵. En dépit de la gravité des actes dénoncés et du grand nombre de témoignages entendus, plusieurs s'obstinent à remettre en doute la parole des femmes victimes.

En réplique à l'appui offert aux femmes par les communautés autochtones et les allié-es allochtones, une manifestation s'organise à Val-d'Or en soutien aux policiers. Certain-es manifestant-es diront à Radio-Canada: «*Je suis tannée en maudit d'entendre parler contre nos policiers. Je ne crois pas que nos policiers soient des abuseurs*»; «*Nous, comme citoyens, nous sommes tannés d'entendre parler de Val-d'Or du côté très négatif*»; «*Ça été ben que trop loin. C'est pas la réalité. Non. C'est pas ça.*» On verra aussi l'apparition du bracelet rouge 144, distribué et porté par des policiers du Québec pour signifier leur appui aux huit agents suspendus du poste 144 de Val-d'Or.


Le déni se poursuit encore aujourd'hui. En mai dernier, le caquiste Pierre Dufour avançait encore, au conseil municipal de Val-d'Or, que l'émission d'*Enquête* était «*bourrée de menteries*», qu'elle avait «*attaqué des policiers qui étaient très honnêtes*». Dufour accusait aussi la municipalité d'avoir failli à sa tâche de protéger ses policiers après la diffusion de l'épisode d'*Enquête* et la publication du rapport de la commission Viens, lequel soulignait que les femmes autochtones vivent une victimisation secondaire dans leurs rapports avec les policiers.

LE DOS LARGE DU CRIME

Dans un contexte plus qu'hostile à la dénonciation, les militant-es et les associations autochtones tiraient donc sans relâche la sonnette d'alarme depuis des dizaines d'années. Mais elles se butaient à des élu-es qui défendaient un discours selon lequel les féminicides étaient une affaire criminelle, pas un phénomène sociologique ni un enjeu politique – une attitude bien utile pour ceux et celles qui veillent à évacuer la responsabilité de l'État et de ses appendices policier et judiciaire.

Parmi les politicien-nes insistant pour faire des féminicides un problème de criminalité, on compte Stephen Harper, qui tenait ces propos en 2014: «*Comme l'a montré la GRC dans sa propre enquête, la vaste majorité [des cas de disparition et d'assassinat] sont pris en charge et résolus par les enquêtes policières, on va les laisser continuer de s'en occuper. [...] Il ne faut pas voir ça comme un phénomène sociologique, il faut plutôt voir ça comme une affaire de crimes. Ce sont des crimes commis envers des personnes innocentes, il faut les traiter comme tels.*» En insistant sur l'acte criminel, Harper veillait à faire des violences des événements indépendants les uns des autres, n'impliquant à chaque fois qu'une victime innocente et un agresseur troublé et dangereux. La solution, c'est donc l'arrestation, le procès et la sentence, le tout opéré et supervisé dans l'impartialité par l'appareil policier et le système judiciaire canadiens.

Depuis la mort tragique de Joyce Echaquan, François Legault prend le relais de Harper en refusant de reconnaître l'existence du racisme systémique. Le 5 octobre 2021, en point de presse, Legault faisait dans la question rhétorique et dans la parodie des recommandations d'expert-es: «*Est-ce qu'il y a quelque chose qui part d'en haut et qui est communiqué partout dans le réseau de la santé en disant "soyez discriminatoires dans votre traitement des Autochtones"? C'est évident pour moi que la réponse, c'est non. Par contre, je comprends qu'à certains endroits, il y a des employés, je dirais même dans certains cas des groupes d'employés et même des dirigeants qui ont des approches discriminatoires.*» En martelant que des individus sont racistes, mais pas le système, Legault usait de la même manœuvre discursive que l'ancien premier ministre conservateur pour circonscrire la violence à des événements isolés et des actes individuels.

Les féminicides de femmes autochtones peuvent bien être perpétrés par des individus (très souvent impunis, par ailleurs), mais ils sont rendus possibles par un contexte politique qui vulnérabilise, précarise et oppresse les femmes autochtones. Canadien-nés ou Québécois-es, les négationnistes du génocide des peuples autochtones, ces chiens de garde du colonialisme, arrivent toujours à l'heure pour dégager l'État de sa responsabilité dans la mort de Joyce Echaquan et celle d'autres Autochtones. Les efforts mis à contredire, tour à tour, les conclusions de l'ENFFADA sur le génocide canadien et décrédibiliser les témoignages sur lesquels elle s'appuie sont autant d'énergies investies pour compromettre la sécurité des femmes autochtones. 

1. L'acronyme 2ELGBTQQIA rassemble les personnes deux esprits, lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queer, en questionnement, intersexes et asexuelles.

2. Selon Patrick Wolfe (2006), un État colonial de peuplement « *vise à dissoudre les sociétés autochtones*» pour «*ériger une nouvelle société coloniale sur les terres expropriées – les colonisateurs viennent pour rester*».

3. À l'échelle internationale, le Québec est en retard. Cela fait maintenant plus de vingt ans que les termes «*femicidio*» et «*feminicidio*» sont employés couramment en Amérique latine pour dénoncer le nombre effrayant de meurtres misogynes qui y sont perpétrés. Le Québec est aussi légèrement à la remorque de la France, où on commence à parler plus couramment de féminicide vers 2017.

4. Au-delà du sujet du présent texte, cela doit inclure les violences perpétrées envers les femmes et personnes à l'expression de genre féminine issues de divers groupes minorisés et marginalisés, qui sont les cibles de violences s'inscrivant dans d'autres systèmes de maintien du pouvoir, comme le classisme et la queerphobie.

5. Les *starlight tours*, littéralement «*voyages sous la lumière des étoiles*», sont une pratique policière qui consiste à intercepter et embarquer des Autochtones en milieu urbain pour les déposer à plusieurs kilomètres à l'extérieur des limites de la ville, en plein hiver et en pleine nuit. Si certain-es réussissent à regagner la ville à pied, un nombre important meurent d'hypothermie. La pratique est bien documentée dans les Prairies canadiennes, mais elle est aussi utilisée au Québec – c'est ce que nous apprenions les femmes autochtones de Val-d'Or qui ont témoigné de ces abus à l'émission *Enquête* en 2015.



FRANCE

LA BATAILLE DE SAINTE-SOLINE

Louise Nachet ◀

Une nouvelle étape a été franchie dans la répression des mouvements écologistes, alors que les mobilisations contre les réservoirs d'eau artificiels et les autres infrastructures écocidaire battent leur plein en France.

Le 25 mars dernier, plusieurs milliers de personnes manifestent dans la commune de Sainte-Soline, dans l'ouest de la France, contre le développement croissant de « mégabassines », d'immenses réservoirs d'eau artificiels puisant dans les nappes phréatiques pour l'irrigation agricole. La manifestation s'inscrit dans un contexte plus général de luttes contre l'accaparement des terres et des réserves en eau par une minorité d'entreprises privées favorisant une agriculture productiviste et mortifère pour les écosystèmes et le climat.

NO BASSARAN !

L'important cortège (entre 25 000 et 30 000 personnes selon les organisateurs, 8 000 selon les autorités) rassemble un

public composite: syndicalistes paysans et militant·es écologistes, activistes locaux, néoruraux et périurbains, jeunes diplômé·es et retraité·es, primomanifestant·es et zadistes expérimenté·es... À l'appel de plusieurs collectifs, dont les Soulèvements de la Terre, Bassines Non Merci, et la Confédération Paysanne, toutes et tous convergent pour occuper pacifiquement les terrains vagues pressentis pour accueillir le projet de mégabassines. Les manifestant·es ont conscience que cette occupation est illégale, que leur manifestation a été interdite par la préfecture et qu'ils seront accueilli·es par un large dispositif policier. Après tout, c'est précisément l'inertie chronique des autorités françaises face aux mouvements sociaux

et syndicaux qui les a poussé·es à réinvestir des tactiques d'action directe jugées plus radicales telles que la désobéissance civile, le sabotage ou l'occupation. Mais peu de militant·es se seraient douté·es qu'ils et elles allaient faire face à une telle violence d'État.

En effet, les terrains vagues de Sainte-Soline et ses alentours vont être le théâtre d'un déploiement massif et disproportionné des forces de l'ordre. Plus de 3 200 gendarmes et policiers à pied ou motorisés, plusieurs hélicoptères, blindés et canons à eau; contrôles routiers et d'identités massifs; constitution d'un fortin de véhicules encerclant le chantier. Très vite, les hostilités sont initiées par les forces de l'ordre qui sont équipées d'armes

Sainte-Soline, 23 mars 2023. Photo: Mehdi Juan

classées matériel de guerre comme le tristement célèbre lanceur de balle de défense (LBD) ou divers types de grenades lacrymogènes et assourdissantes, dont certaines projettent leurs fragments lors de la détonation. En deux heures, c'est plus de 5000 grenades lacrymogènes, 40 dispositifs déflagrants et 81 tirs de LBD qui s'abattent de manière injustifiée et indiscriminée sur les manifestant-es. Le but est clair : l'occupation ne doit pas avoir lieu, quoi qu'il en coûte. Bilan de l'affrontement : plus de 200 blessé-es du côté des manifestant-es, dont 40 dans un état grave et 1 dans le coma. Du côté des forces de l'ordre, le bilan officiel est de 47 blessé-es, la plupart en raison d'acouphènes, et deux hospitalisations. Les journalistes révéleront par la suite que les autorités vont volontairement entraver l'arrivée des secours sur place.

HARO SUR LES ÉCOLOGISTES

Cette débauche de violence n'est pas le fruit du hasard. L'activisme environnemental est devenu l'un des nombreux épouvantails du gouvernement et de la droite française en général. En effet, le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, a continuellement cherché à discréditer les activistes écologistes, en les assimilant à des délinquant-es, voire à des écoterroristes (une qualification qui n'existe pourtant pas dans le droit pénal français). Ce lexique a aussi été utilisé par les forces de l'ordre, ainsi qu'une partie des médias, qui ont régulièrement qualifié les actions des manifestant-es comme relevant d'un « activisme violent », de la « gauche radicale », de « l'ultra-gauche », des « black blocs », ou encore d'un « totalitarisme vert ». Cette rhétorique de criminalisation a servi à délégitimer les idées et les actions des militant-es et des organisations civiles afin de justifier le recours à des moyens juridiques et policiers exceptionnels, que ce soit avant, pendant ou après la manifestation de Sainte-Soline.

Ainsi, de nombreux militant-es et élu-es écologistes ou de gauche affirment avoir été surveillé-es de manière illégale par les services de renseignement et de police via des écoutes administratives, des balises de géolocalisation sous leurs voitures, des logiciels informatiques ou

des produits de marquage codés. Après les événements de Sainte-Soline, le ministre Darmanin s'est également empressé d'annoncer la création d'une « cellule anti-ZAD¹ » pour que « l'autorité réclamée par les Français » soit restaurée. Cela n'est pas sans rappeler la surveillance qu'avaient déjà subie les militant-es contre les pesticides et les abattoirs industriels à travers la cellule Demeter, une cellule spéciale de la gendarmerie créée en 2019 afin d'empêcher les actes « délictueux » visant le monde agricole pour des raisons « idéologiques ».

L'assimilation des manifestant-es écologistes à des criminel·les permet aussi de s'arroger le monopole de la communication. Dans une logique par laquelle « on ne discute pas avec les terroristes », aucune place n'a été laissée pour permettre un véritable dialogue. Le gouvernement s'est senti libre d'imposer sa lecture des événements dans les grands médias français (dont on rappellera que 90 % d'entre eux sont détenus par une dizaine de milliardaires).

Les intimidations contre le milieu associatif constituent une autre forme de la répression en cours. Le ministre Darmanin et la première ministre, Elizabeth Borne, ont ainsi menacé de couper les subventions publiques à la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), dont les membres ont documenté les événements de Sainte-Soline. D'autres collectifs se sont vu exclure de divers processus de concertations publiques. Autant d'exemples qui montrent comment le gouvernement cherche à mettre à l'écart ses opposants du champ démocratique. Mais le coup de force qui a suscité le plus de réactions est sans aucun doute la dissolution par décret gouvernemental des Soulèvements de la Terre (SLT), la coalition de collectifs locaux, ruraux, et syndicaux à l'origine de la manifestation de Sainte-Soline.

La décision, prise le 21 juin, s'est accompagnée de deux vagues d'arrestations de militant-es écologistes, avec le soutien de la sous-direction antiterroriste. Le principal argument du ministère de l'Intérieur pour justifier la dissolution : les SLT se seraient rendus coupables de « provocation à des agissements violents », de « destruction d'infrastructures », de

« sabotages », de « prises à partie » contre les forces de l'ordre, ou encore de diffuser des instructions inspirées par les groupes « black blocs » pour « ne pas être identifiés ou localisables ». Les membres des SLT sont aussi accusé-es de fonder leurs actions « sur les idées véhiculées par les théoriciens prônant l'action directe et justifiant les actions extrêmes allant jusqu'à la confrontation avec les forces de l'ordre »². Si les SLT assument une partie des dommages matériels causés (qu'ils préfèrent considérer comme étant des « désarmements » contre la destruction massive du vivant), la sévérité du gouvernement demeure incompréhensible et déclenche une vague de soutien au sein des milieux de gauche et écologistes, en France et ailleurs. Le 11 août, le Conseil d'État suspend en référé la dissolution. Un jugement provisoire trouvera son issue lors d'une nouvelle audience cet automne.

UN GLISSEMENT AUTORITAIRE GÉNÉRAL

La répression de Sainte-Soline s'inscrit dans une tendance plus large de délégitimation et de criminalisation des mouvements sociaux par les autorités françaises. Que ce soit lors des rassemblements écologistes, des manifestations contre la réforme des retraites, du mouvement des Gilets Jaunes ou des révoltes populaires des banlieues, une certaine routine s'est installée. Interdictions de manifester, répression policière et judiciaire, explosion du nombre de blessé-es et de mutilé-es, surenchère réactionnaire dans les grands médias... Depuis 2017, les assauts répétés contre les libertés d'expression, de participation, de réunion ou d'association inquiètent de nombreux expert-es, organisations et institutions, que ce soit en France ou à l'étranger. De la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDDH), à Amnistie internationale en passant par les Nations Unies, le constat est le même : l'espace de la société civile et politique française se réduit comme peau de chagrin.

Les pouvoirs nécessaires pour mener une telle offensive ont été graduellement obtenus à travers à une série de réformes

liberticides et sécuritaires mises en place sous les mandats de Macron et de ses prédécesseurs comme la loi « anticasseurs », la loi « sécurité globale » ou la loi « séparatisme » pour ne citer que les plus récentes. Il s'agit d'un véritable continuum répressif, dont une grande partie a été initialement dirigée contre les communautés noires et arabes, musulmanes, ou migrantes. La force de la répression actuelle ne peut être comprise sans évoquer la banalisation des discours racistes d'extrême droite. Il n'est ainsi pas anodin que la rhétorique outrancière utilisée par le gouvernement pour diaboliser les oppositions de gauche (comme « terrorisme intellectuel de l'extrême gauche », « islamo-gauchisme » ou « ensauvagement ») ait conservé une forte connotation raciste.

À L'ABRI AU CANADA ?

Les événements politiques qui secouent la France peuvent nous sembler lointains outre-Atlantique. Pourtant, ils pourraient fournir de précieux éléments de réflexion sur le présent et l'avenir des mouvements sociaux au Québec et au Canada. Si l'on

entend par répression l'ensemble des efforts visant à supprimer la contestation, l'image souvent véhiculée d'un pays paisible et consensuel s'étirole rapidement.

L'activisme environnemental est un cas d'école en la matière. Le soutien massif apporté par les pouvoirs publics au modèle extractiviste a donné naissance à un vaste dispositif de lois visant à protéger les « infrastructures critiques », à collecter des données sur les activistes et à les criminaliser. Les grands médias ont également été très efficaces pour promouvoir les agendas des entreprises d'extraction de ressources et des industries polluantes, décourageant ainsi l'opposition potentielle et marginalisant les voix alternatives. À noter que la répression au Canada ne se limite pas à des mesures préventives comme le montre la violence historique et systémique exercée par les forces de l'ordre contre les mouvements de défense des territoires autochtones. Bien qu'il ne soit pas autant visible aux yeux du grand public, le Canada et le Québec sont aussi dotés d'un puissant arsenal répressif qui n'attend que d'être mobilisé. Tout comme en France, nous ne

sommes jamais à l'abri d'un affaissement prompt et brutal des libertés publiques.

Mais surtout, le cas français montre comment les discours et les lois utilisés pour stigmatiser une population particulière peuvent être vite employés contre d'autres groupes. Que ce soit aujourd'hui ou demain, les mesures sécuritaires, liberticides et réactionnaires constituent une menace pour l'ensemble des forces progressistes et des communautés marginalisées. Ce constat nous invite à faire preuve de solidarité et de vigilance dans un contexte de plus en plus marqué par les discours réactionnaires, les campagnes contre le « wokisme » et les sorties racistes et xénophobes de la classe politique. **abf**

1. ZAD réfère à « Zone à défendre »

2. Le ministère de l'Intérieur faisait ici référence au livre *Comment saboter un pipeline*, écrit par le militant suédois Andreas Malm et couramment vendu en librairie.



Sainte-Soline, 23 octobre 2023. Photo : Choupette



COLOMBIE

ENTRE LA VIOLENCE ET L'ESPOIR

Jessica Ramos et Ronald Arias, militant-es de l'Unión Patriótica (parti politique colombien)

Plusieurs analystes ont expliqué la persistance de la violence en Colombie par des manifestations de criminalité individuelle. Il faut toutefois, même si cela est complexe, tenter de comprendre la violence autrement pour rendre compte de sa persistance dans le temps et l'espace.

De nombreuses générations ont vécu dans ces circonstances, depuis le moment de notre naissance en tant que république en 1810 par la main du libérateur Simon Bolivar et son rêve d'une Amérique unie. À cette époque, il est évident que les guerres menées par les Espagnols ont été guidées par des intérêts individuels qui s'opposaient à ce rêve.

UNE CLARIFICATION NÉCESSAIRE

Il est important de garder à l'esprit que les différents actes de violence en Colombie ont été si nombreux et d'une telle ampleur

qu'il n'est pas possible de les traiter dans leur ensemble. Les facteurs qui ont déclenché ces conflits sont multiples. Les victimes ne peuvent pas être entièrement comptabilisées.

Le sociologue colombien Orlando Fals Borda a avancé plusieurs hypothèses sur les raisons de cette violence. Certaines d'entre elles sont liées à une série de luttes régionales, d'autres à des causes structurelles telles que la pauvreté et les inégalités sociales. Une troisième hypothèse concerne les idéologies politiques en jeu. Une autre analyse s'intéresse au manque de

légitimité de l'État et à l'exercice du monopole de la force².

Par ailleurs, de l'État colombien et son appareil militaire et paramilitaire aux groupes de paysans armés en passant par les diverses guérillas insurgées ou les groupes criminels en général, de nombreux acteurs violents ont été impliqués. Chacun d'entre eux a contribué à ces conflits.

LES ORIGINES DE LA VIOLENCE

Le contexte actuel trouve ses racines dans les événements connus sous le nom de «La Violencia» qui se sont produits entre 1946 et 1963. Un cap est franchi le 9 avril 1948, avec l'assassinat du dirigeant du Parti libéral Jorge Eliécer Gaitan. Cet épisode décisif pour l'histoire de la Colombie marque la naissance des groupes d'auto-défense paysans. Ces derniers vont engendrer des guérillas proches du Parti libéral qui constituaient alors la réponse armée aux groupes paramilitaires liés au Parti conservateur.

La période de violence s'est approfondie avec la barbarie vécue dans les campagnes, où la mise à mort par empalement des hommes, des femmes et des enfants est devenue chose courante. Cela a entraîné de grands déplacements des communautés paysannes qui ont été contraintes d'occuper de nouvelles terres pour leurs cultures, ce qui a déclenché diverses confrontations avec les propriétaires terriens.

Il convient de mentionner que les oligarques ont accepté de mettre fin à la guerre entre les conservateurs et les libéraux par la construction du Front national, qui était un pacte entre les deux partis pour écarter le général dictateur Gustavo Rojas Pinilla du pouvoir et «arrêter l'effusion» ▶



Photo: Unión Patriótica



Photo: Unión Patriótica

de sang». Cependant, le Front national a fermé les portes du pouvoir politique à certains groupes sociaux, dont les groupes paysans, les communautés autochtones et la population à gauche politiquement, en assurant l'alternance du pouvoir entre libéraux et conservateurs tous les quatre ans. Les problèmes dans les campagnes se sont poursuivis, les paysans n'ayant pas de terres à cultiver et la misère dans les villes continuant de croître. En conséquence, certaines guérillas libérales ont refusé la paix proposée par le gouvernement et ont continué d'affronter l'État.

Parallèlement à l'augmentation du déséquilibre dans la distribution des terres, la répression exercée par l'État s'est accrue. Plusieurs groupes émergent face à cette situation. En 1967, les guérillas révolutionnaires des FARC-EP³, de l'EPL⁴, et de l'ELN⁵, tous d'orientation marxiste-léniniste, apparaissent. En 1970, le M-19 naît en réponse à la fraude électorale qui a profité au conservateur Misael Pastrana. D'une autre perspective, le mouvement indigène Quintín Lame naît à son tour en 1981.

DE DIFFICILES ACCORDS DE PAIX

Bien que l'histoire de la Colombie ait été marquée par la violence, il est important de mentionner que la société civile – les communautés paysannes, les syndicats, les peuples autochtones, les femmes, les afrodescendant·es, les étudiant·es et les communautés locales – a toujours recherché la paix.

Les années 1980 ont été caractérisées par le travail de diverses communautés pour cesser les hostilités entre les différents groupes armés, y compris l'armée nationale. C'est pourquoi, en 1984, une table de négociation a été ouverte entre le gouvernement de Belisario Betancur et la guérilla des FARC-EP à Uribe-Meta. Elle avait pour but d'obtenir un cessez-le-feu bilatéral et de négocier une solution politique au conflit social et armé.

L'un des éléments les plus importants qui ont été discutés concernait la nécessité d'élargir la démocratie et de faire participer les secteurs de la société qui avaient été historiquement marginalisés par les politiques du Front national. Ainsi est né le

parti La Unión Patriótica-UP. Son objectif était de consolider un accord de paix qui permettrait la participation politique de la guérilla et d'autres secteurs populaires et alternatifs.

L'UP était composée d'un grand nombre de personnes avec et sans affiliation politique. Elle comprenait des membres des FARC et du Parti communiste colombien, des syndicalistes, des organisations paysannes, communautaires et étudiantes, et même des libéraux et conservateurs ayant des positions démocratiques.

Cependant, il n'a pas fallu longtemps pour que la violence contre l'UP commence. Dès le premier instant de sa consolidation, des milliers de militant·es ont été assassiné·es, torturé·es et contraint·es de fuir le pays. Le nombre de victimes de ce génocide a été estimé à 6000 personnes. Il convient de mentionner l'assassinat de deux candidats à la présidence: Jaime Pardo Leal et Bernardo Jaramillo. L'extermination de l'Unión Patriótica signifiait la perte de son statut juridique et donc

la perte de son action politique. D'ailleurs, ce n'est pas seulement l'UP qui a été victime de la répression de l'État et de son appareil paramilitaire, mais aussi d'autres coalitions comme le mouvement syndical et populaire A Luchar.

Ces massacres faisaient partie d'un plan d'extermination systématique contre le parti politique. Ils et elles ont été exécutés avec la participation d'agents de l'État et du secteur paramilitaire, et avec la complicité des autorités. Dans ce contexte, les FARC-EP ont considéré qu'il n'y avait pas de conditions politiques favorables pour continuer le processus de paix et ont repris les armes.

Malgré la répression et la persécution politique, le peuple colombien n'a pas renoncé à son rêve de vivre en paix, et, en 1990, la paix a été signée avec le M-19, une partie de l'EPL, le Mouvement Quintín Lame et une faction de l'ELN. Cependant, la violence s'est fait à nouveau sentir le 8 mars de la même année lorsque le candidat présidentiel du M-19, Carlos Pizarro, a été assassiné. En 1991, la nouvelle constitution néolibérale est promulguée, laissant derrière elle de nombreux éléments démocratiques qui avaient été acquis.

Les années 1990 ont été caractérisées par une violence intense dans le pays où les oligarques ont travaillé avec les trafiquants de drogues et les paramilitaires, faisant des milliers de mort-es, de disparu-es, de torturé-es et de déplacé-es.

Malgré ce climat politique, de nombreuses organisations, partis de gauche et secteurs démocratiques ont continué à travailler pour la paix. À la fin de la décennie, une table de négociation a été créée entre le gouvernement d'Andrés Pastrana et la guérilla des FARC-EP à El Caguán. Malheureusement, elle a échoué en raison de l'aggravation du conflit et du renforcement du paramilitarisme.

Après la rupture de la table des négociations, le conflit s'est aggravé avec l'arrivée d'Álvaro Uribe et sa politique de «sécurité démocratique». Celle-ci se concentrait prétendument sur l'élimination militaire de l'insurrection, tout en renforçant la répression contre les organisations sociales, les défenseur·euses

des droits humains et les militant·es de gauche. Durant cette période sombre, 6402 exécutions extrajudiciaires ont été dénombrées à ce jour. Le plus souvent, il s'agissait de civil-es déguisé-es en guérillero-as et tué-es par l'armée pour obtenir des prix et des promotions.

Des années plus tard, en 2012, l'UP a de nouveau été légalement autorisée à fonctionner. La même année, l'État colombien a accepté une certaine responsabilité dans le génocide. Et en novembre 2016, la guérilla des FARC et le gouvernement de Juan Manuel Santos ont signé l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Le dénouement de ce long conflit rend manifeste la nécessité de mettre fin aux violences, de distribuer plus équitablement les terres, de mettre en place un système de justice, de vérité, de réparation et de non-répétition des erreurs passées.

UN MOMENT HISTORIQUE

La Colombie a une longue histoire de violence qui a laissé des blessures profondes, dont la plupart ne sont toujours pas cicatrisées. Mais en même temps, elle a une histoire de résistance et de résilience. Ses principaux acteurs et actrices ont contribué à une politique démocratique, à la mémoire historique, à l'art et à la transformation sociale. La lutte pour la paix à partir du principe moral de justice sociale a été un but décisif pour la construction de la démocratie dans le pays.

À chaque épisode de violence, les communautés ont appris à affronter les scénarios les plus douloureux. Il n'est pas possible de parler de la violence en Colombie sans parler des actions collectives qui visent toujours à construire et transmettre la mémoire collective. Les luttes historiques pour la terre, les revendications des communautés historiquement marginalisées comme les communautés autochtones, afrodescendantes, paysannes et ouvrières, la signature de l'accord de paix et le soulèvement de millions de jeunes en 2021 ont créé les conditions sociopolitiques nécessaires pour qu'une coalition des forces alternatives et de gauche arrive au pouvoir en juin

2022. C'est une première dans l'histoire de la Colombie.

Cette coalition s'est engagée à vérifier certains des besoins des populations vulnérables. Six mois après l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Gustavo Petro, ancien guérillero du M-19, une série de réformes ont été mises en place, comme la protection de l'Amazonie, la réforme agraire, la loi de paix totale, le rétablissement des relations avec le Venezuela et la reprise des négociations avec l'ELN⁶.

Mais ni la paix ni la justice sociale ne viendront du gouvernement seul. Les mouvements sociaux et les partis de gauche en sont conscients et travaillent chaque jour pour éviter d'être victimes d'un nouveau conflit ou d'être instrumentalisés par les institutions.

Tant les mouvements que les partis travaillent à mettre un terme définitif à un système oppressif, extractiviste, raciste, criminel et patriarcal qui a fait de la Colombie sa véritable forteresse économique. C'est pourquoi notre slogan restera le suivant: «*Ils peuvent couper une fleur, mais ils ne mettront pas fin au printemps.*»



1. Centro Nacional de Memoria Histórica, *¡Basta Ya! Colombia: memorias de guerra y dignidad*. Resumen, Bogotá, CNMH, 2013, page 13.

2. German Guzman Campos, Orlando Fals Borda, Eduardo Umana Luna, *La violencia en Colombia Tomo 1*, Bogotá, Taurus, 2005, page 15.

3. Forces armées révolutionnaires de la Colombie-Armée populaire.

4. Armée populaire de libération.

5. Armée populaire de libération nationale.

6. INFOBAE, Colombia/ Estos son los 50 logros que destacó Gustavo Petro en sus primeros 100 días de gobierno, www.infobae.com/america/colombia/2022/11/15/estos-son-los-50-logros-que-destaco-gustavo-petro-en-sus-primeros-100-dias-de-gobierno/

LE CANADA CONTINUE D'ENCOURAGER L'IMPUNITÉ DE SES ENTREPRISES

Denis Côté, Amélie Nguyen et Aidan Gilchrist-Blackwood*

Le gouvernement canadien est passé maître dans l'art de faire semblant d'agir pour encadrer les activités de ses entreprises à l'étranger. La nouvelle loi sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, adoptée en mai 2023, ne fait pas exception à la règle.

Depuis des décennies, des entreprises transnationales canadiennes – et des entreprises minières en particulier – sont la cible de nombreuses allégations de violations des droits humains et de dommages environnementaux à travers le monde: meurtres, torture, viols, travail forcé, détention arbitraire, intimidation, déplacements de populations, pollution des sources d'eau potable, etc. Les cas sont trop nombreux pour être recensés ici, mais on peut penser notamment à Barrick Gold en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Goldcorp Inc. au Guatemala et, dans le secteur du textile, à la tragédie de l'effondrement en 2013 du Rana Plaza au Bangladesh, où Loblaws (Joe Fresh) s'approvisionnait, notamment.

Encore aujourd'hui, de nombreuses entreprises canadiennes continuent de violer les droits humains des populations et de saccager l'environnement dont les communautés dépendent pour leur survie – tout cela afin de s'enrichir en toute impunité. Les communautés et les travailleuses qui subissent ces préjudices n'ont souvent pas accès à des voies de recours ou à des mesures de réparation, tandis que les défenseuses des droits humains et de l'environnement qui dénoncent les comportements des entreprises, souvent issues de communautés autochtones, sont fréquemment victimes de violences, d'intimidation, de criminalisation ou d'assassinats. Sous de beaux discours, le gouvernement canadien donne plus d'importance aux profits des compagnies canadiennes à l'étranger qu'au respect des droits humains, ce qui se reflète par exemple dans le rôle de

promotion de l'industrie canadienne joué par les ambassades.

QUE FAIT LE CANADA ?

Le gouvernement canadien est bien au courant des graves accusations qui pèsent contre certaines entreprises canadiennes qui opèrent à l'étranger. Des rapports indépendants publiés en 2005 et en 2007 soulignaient déjà qu'il existe un problème lié à l'impunité dont jouissent les multinationales canadiennes, notamment les minières. Ces rapports affirmaient que le gouvernement canadien devrait renoncer à son approche volontaire face à la responsabilité sociale des entreprises et qu'un poste d'ombudsman indépendant devrait être mis sur pied. L'ombudsman aurait pour mandat de donner des conseils, d'effectuer des enquêtes et de produire des rapports.

Presque 20 ans plus tard, nous attendons toujours que le Canada se dote de mécanismes efficaces et contraignants pour encadrer les activités des entreprises transnationales canadiennes et offrir un accès à la justice aux communautés affectées. D'une part, le Canada continue de compter sur la bonne volonté des entreprises – même si des années d'expérience démontrent clairement que cette approche ne fonctionne pas. D'autre part, il a mis sur pied au fil des années plusieurs mécanismes qui se sont avérés inefficaces, comme le poste de conseillère en responsabilité sociale des entreprises et le bureau de l'ombudsman canadien pour la responsabilité des entreprises. En fait, il leur manquait les éléments essentiels pour faire leur travail: une indépendance

par rapport au gouvernement et des pouvoirs d'enquête pour obliger les entreprises à témoigner ou à produire des documents. En plus d'être inefficaces, ces mécanismes peuvent aussi s'avérer dangereux pour les communautés affectées, car les personnes qui portent plainte contre les entreprises risquent d'être prises pour cibles par la suite.

DES APPARENCES TROMPEUSES

En mai 2023, les parlementaires canadiens ont adopté le projet de loi S-211, la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Avec un titre comme celui-là, il est bien difficile d'être contre, mais quand on y regarde de plus près, cette loi est sans substance.

Dans les faits, la loi obligera désormais certaines entreprises à *publier un rapport annuel* sur les mesures qu'elles ont prises, le cas échéant, pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement. Mais attention: elle n'obligera pas les entreprises à *prendre des mesures* pour contrer l'existence de travail forcé ou de travail des enfants. Elle les obligera seulement à produire un rapport disant si elles ont pris des mesures... ou non!

De plus, même si le travail forcé et le travail des enfants sont évidemment des enjeux importants, les activités des entreprises transnationales peuvent aussi violer de nombreux autres droits humains. L'approche préconisée ne tient pas compte du principe internationalement reconnu selon lequel les droits humains sont invisibles et interdépendants.



Illustration: Ramon Vitesse

La loi ne permettra pas non plus aux personnes lésées par les entreprises canadiennes, leurs filiales ou leurs fournisseurs, d'obtenir réparation pour les abus qu'elles ont subis, par exemple en portant plainte devant les tribunaux canadiens. En résumé, cette loi donne l'impression que le gouvernement prend des mesures concrètes en faveur des droits humains, alors que ce n'est pas le cas.

UN ÉCHEC AILLEURS

Certains pays, dont le Royaume-Uni et l'Australie, ont adopté des lois similaires au projet de loi S-211. Résultat? Selon des études, elles n'ont donné lieu qu'à la publication de rapports superficiels par les entreprises et n'ont pas entraîné d'améliorations significatives des pratiques des entreprises en vue d'éliminer l'esclavage moderne. Bref, ces lois se sont avérées inefficaces et ont bloqué les progrès vers l'adoption de lois efficaces.

D'autres pays ont adopté ou sont en voie d'adopter des lois sur le devoir de diligence des entreprises en matière de droits humains et d'environnement qui visent véritablement à assurer la prévention des abus et la reddition de compte des entreprises. C'est le cas de la France, par exemple, qui a adopté en 2017 une Loi

sur le devoir de vigilance. Même chose pour l'Allemagne, qui a adopté une loi obligeant les entreprises à effectuer des analyses de risques régulières, à mettre en place des mesures préventives ainsi qu'un mécanisme pour recevoir les plaintes. La Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche et même le parlement européen étudient présentement la possibilité d'adopter des lois similaires.

DES SOLUTIONS EXISTENT... NE MANQUE QUE LA VOLONTÉ POLITIQUE

Heureusement, le projet de loi S-211 n'a pas été adopté à l'unanimité au parlement canadien. C'est dire que plusieurs député-es comprennent qu'au-delà des apparences, cette loi ne permettra pas de véritablement lutter contre l'impunité des entreprises et qu'il faudra une autre loi pour y parvenir. La bonne nouvelle, c'est qu'un modèle existe déjà et qu'il pourrait être utilisé par le gouvernement. En effet, le Réseau canadien pour la reddition de compte des entreprises (RCRCE) a publié en 2021 un projet de loi modèle qui fournit aux législateur-rices une voie à suivre pour enchâsser dans le droit canadien l'obligation qui incombe aux entreprises

de respecter les droits humains et l'environnement¹.

L'adoption d'un projet de loi sur le devoir de diligence et l'octroi de véritables pouvoirs d'enquête à l'ombudsman canadien sur la responsabilité des entreprises démontreraient un réel engagement de la part du Canada à prioriser les droits humains et l'environnement par rapport aux profits des entreprises. Les solutions existent. Elles sont connues. Ne manque maintenant que la volonté politique d'agir en faveur du bien commun. **am**

* Denis Côté est analyste des politiques à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). Amélie Nguyen est coordonnatrice du Centre international de solidarité ouvrière (CISO). Aidan Gilchrist-Blackwood est coordonnateur du Réseau canadien sur la reddition de compte des entreprises (RCRCE)

1. RCRCE, « Législation en matière de droits de la personne pour les entreprises ». En ligne : cnca-rcrce.ca/fr/campagnes/lois-dh-entreprises/

ENTREVUE

CINÉMA SOUS LES ÉTOILES ET FUNAMBULES MÉDIA

Entretien avec Hubert Sabino-Brunette et Romane Lamoureux-Brochu
Propos recueillis par Samuel-Élie Lesage ◀

Cinéma sous les étoiles, organisé par Funambules Média, est un festival de documentaires sociaux qui se tient dans les parcs et quartiers de Montréal. Dans le cadre de leur 14^e édition, Cinéma sous les étoiles propose près de 45 projections à 15 endroits à Montréal.

À bâbord! : En quelques mots, comment décrivez-vous Cinéma sous les étoiles?

Hubert Sabino-Brunette : Cinéma sous les étoiles (CsLE) vise à faire rayonner le documentaire social et politique en dehors des salles et à apporter ce type de film à de nouveaux auditoires. De plus, le parc, comme lieu de projection, permet des rencontres nouvelles et de diffuser dans un cadre ludique et agréable.

Romane Lamoureux-Brochu : Chaque projection est aussi suivie d'une discussion avec le réalisateur ou la réalisatrice du documentaire, sinon avec un-e expert-e du sujet abordé. Chaque documentaire offre une perspective unique et personnelle, celle du réalisateur ou de la réalisatrice, et nous désirons qu'il suscite la discussion et la réflexion, d'où le fait que le parc est un lieu idéal pour tenir ces projections.

H. S.-B. : Il s'agit aussi d'un lieu qui permet de diffuser de nouveaux talents et qui se démarque des plateformes existantes pour diffuser et soutenir la relève. Notamment,

nous organisons à chaque année un concours de court-métrages. Ce concours permet de présenter le court-métrage comme une pratique artistique propre.

ÀB! : Qu'est-ce qui motive la tenue de Cinéma sous les étoiles?

H. S.-B. : Notre volonté première est de trouver des films qui ne seraient pas diffusés autrement ou qui sont difficilement accessibles au Québec. CsLE s'inscrit ainsi dans un réseau avec d'autres organismes alternatifs de diffusion, comme Cinema Politica ou encore les Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM), qui visent à montrer ce qui se passe à l'extérieur du Québec et sous un angle nouveau. Au Québec, la diffusion du documentaire est difficile et nous cherchons à le rendre plus accessible pour différents publics.

R. L.-B. : Une autre motivation est de créer des rencontres entre les réalisateur-rices et le public, et de susciter l'intérêt pour le documentaire. Aussi, nous cherchons

constamment de nouveaux partenaires pour améliorer la diffusion. Par exemple, cette année, nous avons organisé une semaine thématique portant sur l'environnement. À cela s'ajoute une collaboration avec la Biosphère pour la projection de quatre documentaires autour de la thématique de l'eau, ainsi qu'un documentaire plus familial sur la vie animalière des potagers, en collaboration avec Espace pour la vie.

ÀB! : Hubert, tu as mentionné que la diffusion du documentaire au Québec est difficile. Pourquoi?

H. S.-B. : Il y a de moins en moins de diffusion de documentaires dans les grandes salles de projection. Le documentaire est surtout diffusé dans quelques salles indépendantes de Montréal, mais c'est à peu près tout. La plateforme en ligne Tënk fait aussi un bon travail. Sinon, c'est très difficile pour les régions, malgré des initiatives enthousiasmantes! CsLE diffuse les documentaires québécois après leur vie en salle et s'inscrit donc en complémentarité avec les salles qui diffusent du documentaire. Si le documentaire en ligne est bien écouté, les grandes plateformes comme Netflix imposent souvent leur narratif et leur esthétique. CsLE essaie donc de faire rayonner un documentaire différent, en octroyant notamment une grande place au documentaire d'auteur.

QU'EST-CE QUE FUNAMBULES MÉDIAS?

Funambules Médias est une coopérative de travail fondée à Montréal en 2008 par des documentaristes actif-ves dans la production vidéo, la formation et la diffusion de cinéma documentaire. Elle réunit des cinéastes qui souhaitent soutenir la production et la diffusion de films. Elle vient aussi en aide aux organismes partageant les mêmes valeurs sociales de justice et d'inclusion. Elle offre enfin de la formation, notamment en éducation et en réalisation.

ÀB !: Quelles orientations guident la programmation d'une édition de Cinéma sous les étoiles ?

H. S.-B. : Premièrement, nous visons à mettre de l'avant le plus possible des œuvres locales (environ 30-40% de la programmation), puis on cherche à équilibrer les sujets pour couvrir le plus d'enjeux possibles. On cherche de plus à choisir des films mettant en valeur des communautés distinctes des nôtres. Finalement, on cherche à programmer des films internationaux, bien que ce soit parfois plus complexe à cause des coûts élevés des droits de diffusion.

R. L.-B. : Aussi, les invité-es sont à considérer! On cherche avant tout à inviter le ou la cinéaste, ou du moins une personne qui a participé à la réalisation du film, sinon (et surtout pour les films internationaux), des experts ou expertes sur le sujet. La discussion sur le film est tout aussi importante que la projection.

ÀB !: Et comment les lieux de projection sont-ils choisis ?

R. L.-B. : Certains des lieux sont devenus des piliers, comme le parc Laurier, où CsIE a commencé, ou les parcs Molson ou des Faubourgs. On cherche des lieux qui permettront une belle diffusion, où se réapproprient pour apprendre et discuter se prêtera bien. On cherche aussi à rejoindre des milieux nouveaux et différents publics. Finalement, il faut bien entendu trouver des endroits accessibles et assez grands pour accueillir parfois plus d'une centaine de personnes!

Une fois le lieu déterminé avec les arrondissements, on choisit le film qui y sera projeté. Après 13 ans, nous savons mieux quel parc va attirer quel public.

H. S.-B. : Nous cherchons constamment à construire et porter plus loin CsIE. Un rêve a été réalisé cette année en diffusant dans le quartier chinois *Big Fight in Chinatown*, un documentaire sur la gentrification des différents chinatowns des villes

occidentales. C'a été l'un des plus beaux moments de la présente édition.

R. L.-B. : La pandémie a ralenti ce volet, mais nous avons organisé par le passé des projections à l'extérieur de Montréal. C'est quelque chose que nous désirons reprendre.

ÀB !: J'aimerais vous entendre un peu plus sur le parc et sa signification comme lieu de diffusion.

R. L.-B. : Le parc, c'est un lieu de rassemblement, familial, accessible et convivial, synonyme en quelque sorte de ce que CsIE désire être. Nous rendons ludique et agréable la diffusion du documentaire social, nous créons des lieux de rassemblements et de discussion. C'est donc aussi un espace public qu'on se réapproprie pour apprendre et qu'on inscrit dans l'actualité. Alors imaginons: un documentaire peut avoir la réputation d'être barbant ou trop complexe. Mais si c'est projeté dans un parc? Ça rend le film plus intéressant et plus surprenant aussi! Autrement dit, le parc démocratise le documentaire.

H. S.-B. : L'été, le parc devient aussi l'extension de la maison. C'est un lieu de socialisation et de rencontre, et on veut amener la culture du documentaire là.

Et le parc est aussi un lieu d'évènements imprévisibles! C'est aussi le parc qui vient au documentaire. Des gens promènent leurs chiens et des gens qui ne viennent pas à la projection se joignent... Le parc rend publique la diffusion.

ÀB !: Comment travaillez-vous pour que Cinéma sous les étoiles poursuivent sa mission? Comment s'assurer de rejoindre différentes personnes et différentes communautés ?

R. L.-B. : C'est une question qu'on se pose constamment pour chaque édition. Pour la suite, notre priorité est de sortir de Montréal pour la prochaine édition. Les régions ont également des enjeux spécifiques et il nous faut penser la

programmation de films qui y seront bien reçus avec des organismes locaux.

H. S.-B. : Nous essayons de rejoindre différentes communautés en choisissant des films distincts et en projetant dans des lieux nouveaux. On veut porter divers messages et diverses œuvres à différents publics. C'est aussi la même logique qui anime la recherche de partenariat!

ÀB !: Pour finir, pour cette quatorzième édition, y a-t-il une projection dont vous êtes fiers et fières ?

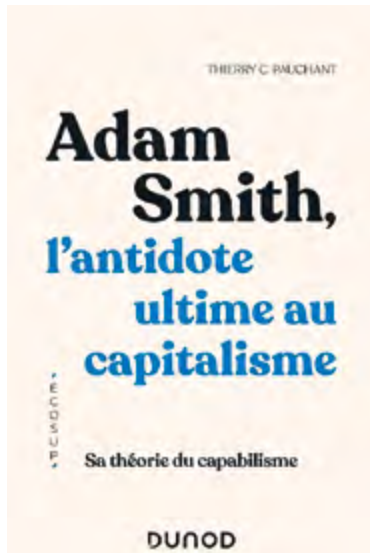
R. L.-B. : La semaine de l'environnement propose une programmation variée avec beaucoup d'angles différents, avec des discussions qu'on s'attend être riches et intéressantes.

H. S.-B. : Durant cette semaine, le film *Paradis* est projeté en première québécoise. Le film suit une communauté Iakoute en Sibérie combattant les feux de forêt de 2021 et abandonnée par l'État russe. Il y a une troublante correspondance entre ce film et les feux de forêt qui ont frappé le Québec cet été.

Le film d'ouverture de cette édition a été aussi un grand moment, où nous avons projeté *Mon pays imaginaire* du grand Patricio Guzman en première devant plus de 450 personnes, qui relate les récents manifestations sociales du Chili. Et finalement, la projection de *Le mythe de la femme noire*, d'Ayana O'Shun, a attiré près de 900 personnes! C'est un record de participation! 📌

Illustration : Elisabeth Doyon

RECENSIONS



**ADAM SMITH,
L'ANTIDOTE AU
CAPITALISME.
SA THÉORIE DU
CAPABILISME**
Thierry C. Pauchant,
Dunod, 2023, 191 p.

En écrivant *Adam Smith, l'antidote au capitalisme*, Thierry C. Pauchant s'est lancé dans un exercice courageux. Il est admis depuis longtemps que Smith est l'un des fondateurs du capitalisme, et cela principalement avec son principe de la main invisible du marché,

revendiqué par tous les économistes libéraux et ultralibéraux. Pour cette raison, ce philosophe est aussi considéré comme l'un des adversaires à combattre pour les progressistes.

Erreur, nous dit Thierry Pauchant, longtemps professeur à HEC Montréal, et très critique de notre système économique qui engendre d'abysmales injustices. Il faut relire Smith dans le texte, selon lui, le considérer sous un regard nouveau. Un examen minutieux de ses écrits nous permet de constater à quel point la pensée de Smith a été déformée par les penseurs de l'école néo-classique en économie. L'auteur parle même d'un « hold up intellectuel ». Les écrits de Smith ont aussi été négligés par les progressistes qui auraient intérêt à y plonger pour y découvrir de nouvelles inspirations dans la défense de leurs idées.

Pauchant démontre d'abord à quel point le concept de « main invisible du marché » occupe une place restreinte dans l'ensemble de l'œuvre du philosophe. Ces mots, « *répétés trois fois, ne représentent que 0,000004% de ses écrits* » et sont en plus utilisés dans des contextes différents. Ce sont des successeurs, notamment Friedrich Hayek, qui ont vu l'utilité de cette théorie pour les intérêts qu'ils défendent, qui l'ont mise de l'avant, alors que Pauchant en montre toute la fausseté.

L'essentiel de la démarche de l'auteur est surtout d'expliquer une réflexion sur l'économie et la société beaucoup plus complexe qu'on ne le dit trop souvent. Il situe l'une des origines de la pensée de Smith chez les stoïciens, plus précisément chez Cicéron, dont il rappelle la notion d'*oikos*, soit la gestion responsable de l'économie domestique, qui doit aussi se reconduire jusqu'à une gestion tout aussi responsable de l'État. La pensée de Smith est aussi profondément implantée dans le siècle des Lumières, une époque déchirée entre l'espoir et le désespoir, mais aussi enthousiasmée par une recherche scientifique multidisciplinaire que Smith a très bien intégrée.

Le visage de Smith révélé par la lecture attentive de Thierry Pauchant est celui d'un homme empathique, préoccupé par la sollicitude. Cohérent envers lui-même, il défend les services publics et la redistribution par une fiscalité progressive, et prône ainsi un clair interventionnisme de l'État, contrairement à ce qu'on lui a fait dire. Il se préoccupe du sort des travailleurs et travailleuses. Il se demande « *comment une société serait-elle heureuse et florissante si la plupart des membres étaient pauvres et misérables ?* » Il dénonce les compagnies par action dirigées sans la diligence qu'on porte naturellement à l'argent qui nous appartient.

Sachant qu'il doit vaincre un scepticisme relié à la réputation posthume du penseur, Pauchant s'appuie dans tout le livre sur des citations longues et nombreuses. Ce soutien systématique de Smith par lui-même rend ce livre très convaincant et le met à l'abri d'une réfutation qui ne serait pas au moins aussi solidement appuyée.

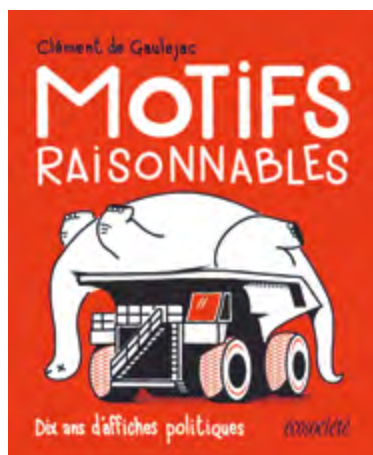
La pensée de Smith mène directement au capabilisme, une approche défendue avec passion par l'auteur. Inspirés par Smith, l'économiste indien Amartya Sen et la philosophe étasunienne Martha Nussbaum ont défendu cette approche qui cherche à rendre les personnes capables de réaliser « *ce à quoi elles attribuent de la valeur* ». Le capabilisme vise donc une grande émancipation de tous les individus, dans un contexte où les avancées des un-es ne se font pas aux dépens des autres. Ainsi, toutes profitent d'une meilleure éducation, d'un environnement sain, d'un système de santé accessible et efficace, d'une production culturelle stimulante, entre autres.

Pauchant donne comme exemple d'approche capabiliste les objectifs de développement durable de l'ONU — dont il admet cependant qu'ils ne sont pas parfaits. Il est important de spécifier qu'on ne parle pas ici de l'usage strictement environnementaliste qu'on a fait de ce mot, et vivement dénoncé par l'auteur. Il ne s'agit donc pas de justifier de façon perverse la croissance économique en faisant croire qu'elle puisse se faire sans dommages environnementaux, mais bien d'améliorer de façon significative la vie d'un très grand nombre de personnes en leur donnant ce qui est nécessaire pour vivre dignement.

Selon Pauchant, cette approche nécessite d'importants changements de société et est incompatible avec le capitalisme. Saisissons ainsi toute l'ironie de la chose, ce qui nous renvoie au titre de l'ouvrage: Adam Smith, selon plusieurs le grand théoricien du capitalisme, a surtout inscrit dans sa pensée ce qu'il faut pour miner le système auquel on l'associe faussement.

Il faut donc lire cet excellent essai de Thierry Pauchant, qui vient ébranler de grandes convictions, et qui a en plus le mérite de présenter ses idées avec clarté et un grand souci d'être bien compris.

Claude Vaillancourt ◀



MOTIFS RAISONNABLES. DIX ANS D’AFFICHES POLITIQUES

Clément de Gaujelac,
Écosociété, 2023, 235 p.

Durant la grève étudiante de 2012, il est certain que vous avez croisé une affiche créée par Clément de Gaujelac, dont les satires inspirées de l’actualité ont abondamment circulé sur les différents réseaux

sociaux. Certaines ont été imprimées et affichées aux murs de Montréal ou apposées sur des pancartes pendant les manifestations. Depuis, de Gaujelac a poursuivi son œuvre de mises en scène de l’actualité et des personnes politiques qui la créent. Une image valant mille mots, l’artiste réussit à rendre compte du ridicule des gens qui nous gouvernent en illustrations simples, mais poignantes de véracité.

Ce livre regroupe l’ensemble des prises de parole artistiques de Clément de Gaujelac sur l’actualité de 2012 à 2022, pas moins de 300 affiches. Grève étudiante, mais aussi gouvernement Couillard et ses coupes austères, gouvernement Harper et ses idées de grandeur nationaliste, Parti québécois et ses dérives identitaires, élection du bouffon en chef Donald Trump, crise climatique, François Legault et son gouvernement déconnecté, gestion de la pandémie de COVID, etc. L’artiste n’a pas chômé compte tenu des enjeux politiques qui se multiplient et se complexifient. Vu comme un travail d’archivage, l’ouvrage nous permet de replonger avec ironie au cœur des événements politiques marquants ayant eu lieu au Québec et au Canada depuis les dix dernières années. Chaque affiche est accolée à une description de l’événement qui y est représenté puisque celle-ci ne prend un sens que mise en relation avec l’actualité qu’elle décortique. De plus, avec humilité et transparence, l’ouvrage offre un éclairage sur la démarche de l’artiste qui souhaite avant tout se réapproprier les discours médiatiques pour remettre en scène les événements discutés à partir de sa propre subjectivité.

Ainsi, bien au-delà d’un simple retour nostalgique sur la grève étudiante de 2012, cet ouvrage retrace les décisions politiques qui ont influencé nos vies et qui continuent, dans bien des cas, à affecter notre quotidien. L’humour dans la façon dont l’artiste explique les événements et l’introspection qu’il nous livre concernant sa propre démarche nous permettent de revisiter ces événements sous un nouvel angle et apportent un peu de légèreté à une actualité qui, bien souvent, est déprimante d’inégalités et de discrimination.

Valérie Beauchamp ◀



PANIQUE À L’UNIVERSITÉ. RECTITUDE POLITIQUE, WOKES ET AUTRES MENACES IMAGINAIRES

Francis Dupuis-Déri,
Lux Éditeur, 2022, 328 p.

Vous n’en pouvez plus qu’on vous demande si votre récent cours a été annulé par une bande de vilains activistes progressistes? Entendre Bock-Côté se plaindre encore du prétendu totalitarisme woke vous donne la nausée?

Le récent opus de Francis Dupuis-Déri est une contribution autant jouissive à lire qu’essentielle au débat public sur la question de l’état actuel des universités. Jouissive, car l’argumentation, doublée d’un riche travail de recherche et d’une écriture incisive, frappe juste; essentielle, car Dupuis-Déri remet les pendules à l’heure d’une manière convaincante: il n’y a pas de crise du «wokisme» au sein des universités. Non, les professeur-es ne sont pas menacé-es par de dangereux ayatollahs du progressisme, la recherche financée ne se concentre pas que dans les études culturelles, et le savoir qu’on y enseigne ne verse pas dans le dogmatisme.

Au contraire, et par le biais d’une argumentation basée sur la surenchère d’exemples, Dupuis-Déri montre que l’objectif des polémistes réactionnaires est «d’agiter l’opinion publique par une amplification du sentiment de menace qui entretient la panique morale (p. 140)». Et agitation, il y a. L’essai de Dupuis-Déri se divise en chapitres ayant chacun pour thème une facette de la façon dont le discours réactionnaire manipule le débat public pour imposer le thème d’une guerre culturelle où l’université serait le terrain de bataille: utiliser un vocabulaire piégé et limitant la portée du débat, faire apparaître comme neuf le poncif petit-bourgeois et conservateur répété depuis plusieurs décennies de la décadence de la culture, amplifier à l’extrême la réalité pour mieux cacher la violence montante de l’extrême droite, carrément créer de faux enjeux, ou déformer la réalité en manipulant les faits. Voilà autant de stratégies discursives employées par les thuriféraires à la mode de la réaction.

Dupuis-Déri montre bien en outre comment nos nouvelles vigies dénoncent chez les «wokes» exactement leurs valeurs. Ainsi, «bien plus que les wokes, ce sont leurs détracteurs qui rêvent d’une [...] société sans division fondamentale et en appellent à une “unité sociale” qui se traduirait par une identification du “peuple” à l’État-nation (p. 147).» Pour ceux qui aiment apparaître comme des icônes dandy d’une contre-critique dénonçant les scories de la gauche, Dupuis-Déri montre comment la figure de «dissident»

de ces mondains très fâchés est mensongère et qu'ils discourent plutôt comme des clowns.

La très grande force de l'essai de Dupuis-Déri réside toutefois dans sa démonstration que la polémique réactionnaire et le poncif de la guerre culturelle *paient*. Un chapitre entier est consacré à l'industrie de l'opinion et expose les liens culturels, médiatiques et politiques entre les États-Unis, le Québec et la France. «*Les flux sur le marché transnational des idées reproduisent peu ou prou la géopolitique postcoloniale, ce qui confirme l'importance des dynamiques de pouvoir et des rapports de force dans la production, la diffusion et la consommation des idées* (p. 245)»: c'est tout un réseau aux branchements multiples qui se déploient et se renforcent dans l'objectif d'imposer une trame narrative conservatrice qui fait des revendications progressistes un bouc émissaire, engrangeant ainsi d'importantes richesses et rendant normales des idées nau-séabondes et violentes.

L'essai de Dupuis-Déri est, au final, une lecture nécessaire pour renverser le discours culturel de la droite, et un doigt d'honneur bien senti contre cette dernière: c'est bien contre elle qu'il faudra défendre l'Université.

Samuel Lesage ◀



ANARCHISME OCCULTE
Erica Lagalisse,
Les Éditions
du remue-ménage,
2022, 218 p.

S'il a un format universitaire, particulièrement avec son entrelacs de recherches et de références citées en continu, dans le travail de Lagalisse, qu'on ne s'y trompe pas, se trouve également, ou peut-être plus encore, le fait d'une militante anarchiste. Mieux, d'une militante sagace qui se fiche des idées reçues, même

reconnues anarchistes, pour ne jamais hésiter à nous entraîner dans les coulisses ou l'arrière-scène afin de décrypter d'autres types de pouvoir — entre autres le fait que les hommes y ont autrement plus d'écoute... Pour ma part, la première partie du livre, qui remonte le cours des racines souvent entrecroisées de l'anarchisme et des mouvements révolutionnaires anciens avec «l'illumination» ou, attention ça va faire mal, la «religion purifiée», m'a complètement scié. Depuis une dizaine d'années, l'autrice place au cœur de ses recherches les questions très peu glamour des «théories du complot» qui permettent de mieux comprendre les questions d'appropriation culturelle et des mécanismes mettant hors jeu ce qui, par exemple, pourrait être lié à l'enchantement ou à des savoirs

traditionnels. La mise au ban des «sorciers» et de leur connaissance des plantes et d'une certaine médecine tient notamment de ce type de démythification des pouvoirs de domination imposée par les médecins. Passionnants, les travaux de Lagalisse mènent vers la réhabilitation du commérage comme prise de parole essentielle; par-delà nos institutions révolutionnaires qui l'écartent lors de la formalisation idéologique. Remue-ménage ne dit-on pas!!!

Valentin Tardi



TOUT INCLUS

François Grisé,
Atelier 10, 2021, T1,
122 p. T 2, 120 p.

Il y a des pièces qui deviennent des livres avec plus d'aisance que d'autres: c'est le cas de *Tout inclus*, tomes 1 et 2, de François Grisé. Grâce aux sections «à propos de la pièce», «mot des dramaturges», «mot de l'auteur», postfaces et autres photos de la pièce mise en scène, on se sent habilement pris-e en charge par les édi-

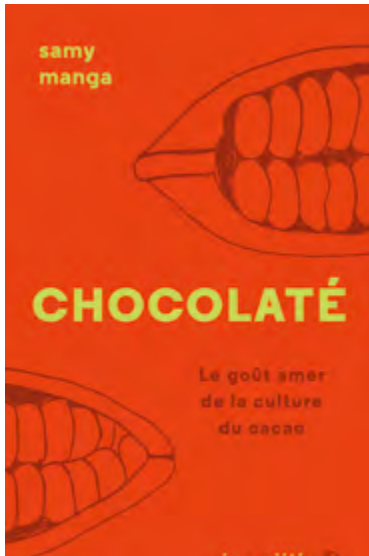
teur-rices. La forme documentaire est d'ailleurs particulièrement propice à l'expérience de lecture: on est presque dans l'essai. À la suite d'une statistique ou de la conclusion d'un-e intervenant-e, on a tout le loisir de relire deux fois le passage du texte pour mieux le comprendre. Cependant, à ce sujet, quelque chose me titille. Le théâtre et la BD documentaires présentent-ils toujours leurs intervenant-es de la même façon? Typiquement, le nom de l'expert-e y est énoncé, suivi de son âge et de sa profession: «*(Au public) Jacques Nantel, soixante-trois ans, professeur émérite de marketing au HEC.*» Loin d'être une formule fautive ou désagréable, je crains toutefois que cette pratique ne devienne rapidement éculée si elle continue d'être employée telle que telle.

Autrement, je ne saurais trop insister sur la pertinence d'aborder le devenir vieux et le devenir vieille dans une œuvre théâtrale. D'emblée, le choix du titre empreint de douce ironie — le tout inclus des résidences pour aîné-es versus celui des vacances idéalisées par beaucoup — met la table à un ton relativement irrévérencieux. L'auteur ne va pas jusqu'à traiter les élu-es en poste de criminel-les envers les personnes âgées, mais il ne mâche pas ses mots, ce qui est rassurant sur la charge critique de l'œuvre. Dans le premier tome, Grisé s'amuse davantage avec la langue que dans le deuxième: la correspondance, voire l'oxymore, entre Val-d'Or et l'âge d'or coule de source et il est particulièrement plaisant d'avoir les propos rapportés des résident-es de la RPA qui s'expriment comme le faisait mon grand-père: «*C'est ben d'valeur*», «*Avoir*

de l'ouvrage», «*Un foyer pour personnes âgées*». Finalement, je demeure positivement impressionnée par la mise en abîme permise par le théâtre documentaire. Comme il est intéressant d'avoir accès au processus *en train de se faire* de l'artiste: ses écueils, ses joies, ses questions sans réponses!

Bref, on voit sans effort la plus-value que ce texte incarne en tant que livre, tout en ne manquant pas de se taper sur les doigts de ne pas s'être présenté-e au théâtre en personne quand c'était le temps! À quand de nouvelles représentations?

Camille Simard ◀



CHOCOLATÉ Samy Manga, Écosociété, 2023, 136 p.

L'écrivain, ethnomusicien, artiste et militant écologiste camerounais — aussi co-auteur d'*Opinion poétique* (L'Harmattan, 2020) avec Caroline Despont — compose avec ce livre exalté une combinaison explicite englobant une écriture poétique forte, le personnage d'un enfant qui sert de porte-voix à la transmission de la mémoire vernaculaire sans jamais déranger

d'une conscientisation fondamentale à la lutte contre l'envahisseur. Lutte oh combien inégale et emblématique d'un capitalisme «indestructible»; envers les requins du cacao qui asservissent les cultivateurs, devrait-on dire les damnés, de cet or vert nommé cacao. Cette lecture donne à régurgiter ce chocolat bon au goût, mais fabuleusement dégueulasse: les multinationales du cacao constituent de véritables hydres, les écrans de fumée multiples brouillent invariablement la compréhension d'état de fait qui ne change pas d'un iota malgré tous les protocoles et toutes les belles promesses... Pire, dire une chose et faire le contraire passe même avec une facilité déconcertante!!! Manga pose pourtant la voix de l'enfant qui questionne son grand-père sur leur indigence persistante tandis que les blancs repartent inexorablement avec leurs précieuses fèves de cacao. De chocolat engagé et équitable, il n'en existe point — esclavagisme (entre autres des enfants), pesticides délétères, déforestation ravageuse (80% des forêts de la Côte d'Ivoire ont été rasées en 50 ans!), asservissement et même endettement pour une matière première dont les Africain-es ne verront jamais la couleur des millions et des milliards récoltés périlleusement. En 2012, le prix du cacao payé aux producteurs a baissé de 20%! Les chiffres seront toujours trop stériles pour ressentir la plaie abyssale: «*Vaste soleil noir des horizons amputés, je suis le cultivateur aguerri du PIB mondial confisqué, nous*

sommes ce riche continent braqué par cinq cents supplices imparables appartenant à cent fauves capitalistes du même nom et par sa mondialisation pourrie.».

Valentin Tardi



LE VIDE: MODE D'EMPLOI. APHORISMES DE LA VIE DANS LES RUINES Anne Archet, Lux Éditeur, 2022, 160 p.

Avec ce dernier opus, celle qui se présente (humblement?) dès la première page comme une «stratégie discursive» vient (ironiquement?) consolider sa place dans le champ littéraire québécois. Anne Archet n'en est pas à son premier rodéo. Et tout le plaisir est pour nous!

Bien que tous les aphorismes contenus dans *Le vide: mode d'emploi* ne soient pas équivalents en termes d'efficacité selon moi, l'écrivaine fantôme maîtrise cette forme avec brio. Ça se lit d'un trait. Après avoir exploré l'intime avec *Le carnet écarlate* (Remue-ménage, 2014) et *Amants* (Remue-ménage, 2017), la voici maintenant les deux pieds dans la sphère publique. Anne Archet anarchiste brille dans toute sa splendeur, car elle prend à bras-le-corps l'odieux de l'accapement des richesses par une infime fraction de la population avec cynisme, humour et beaucoup d'intelligence, en ne lésinant pas sur le sérieux de la chose: «*Je crois qu'il faut cesser de dire "environnement" et commencer à dire "survie de l'espèce humaine". Ce serait rigolo d'entendre les politicien-ne-s dire "la survie de l'espèce humaine est importante, mais pas aux dépens de l'économie" dans les campagnes électorales*» (p. 14) ou encore: «*Toutes les libertés que vous chérissez ont pour origine une émeute. Embrassez un casseur, pas la police.*» (p. 29) Ça fait du bien de ne pas arrondir les angles, pour une fois, parce que oui, l'heure est grave.

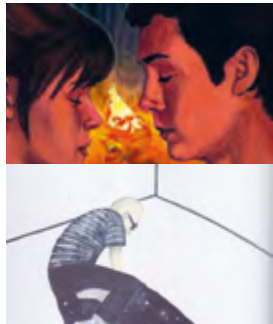
Camille Simard ◀

À TOUT PRENDRE !

Ramon Vitesse ◀

Sur les ondes de CKUT 90.3 FM,
Pirate & libre !
www.ckut.ca

DEMAIN CE SERA FINI



Aude Samama et Cyril Herry, *La Meute*, Futuropolis, 2023, 152 p.
Caroline Auger et Gabrielle Morriseau, *L'Antre des rebelles*, Isatis, 2023, 40 p.

Des jeunesses qui disparaissent la tête haute... La meute, c'est le monde adulte étriqué et, souvent, violent duquel un jeune couple fuit en cavalant dans les bois. Habilement, le scénario croise à

cette cavale, aussi belle qu'étonnante, des loups qui ressurent... Les deux événements, une métaphore de qui se trouve aux abois, font que la population émet des opinions et que la police s'agite. Dans une saisissante peinture signée Samama, le désarroi humain trouvera conclusion avec la rencontre fortuite des loups et des jeunes. Morriseau, une prof au secondaire, s'inspire d'un élève qu'elle a eu et qui est décédé d'un cancer du cerveau afin de composer un tableau sur une fin de vie inédite. Simplement, il souhaitait parachever une chose; son cursus au secondaire afin d'offrir son diplôme à ses parents!

CHAIR À CANON



Lukasz Wojciechowski, *Dum dum, Ça et Là*, 2023, 272 p.
Philippe Girard, *Super canon !*, Casterman, 2023, 152 p.

Dum dum, c'est le nom d'une balle de fusil qui s'ouvre en pénétrant les chairs afin de maximiser les dégâts; c'est aussi le titre du troisième bouquin à nul autre pareil de l'auteur polonais et architecte Wojciechowski. D'emblée, l'artiste se

distingue en usant d'Autocad, un logiciel ultra cartésien destiné à l'élaboration de plans, pour ses œuvres BD. Obnubilé par le désastre nazi et, plus largement, par la guerre, voici le tiraillement entre deux camps à partir de deux photos de 1917: l'une de son arrière-grand-père en uniforme polonais et une autre de la tombe de son frère soldat de l'armée prussienne. Traversé par l'art (comic strip cruel du chat Rokita, films sombres des années 1920 et architecture austère), le tragique du parcours post-traumatique

autant que d'une reconstruction au scalpel se révèle un cauchemar bien plus d'actualité que nous pourrions le penser. Après un livre consensuel sur la star qu'est Leonard Cohen, Girard jette son dévolu sur un ténébreux Canadien: Gerald Bull. Toujours ce dessin de ligne claire et ce sens imparable de la narration pour une biographie teintée de fiction dans laquelle Jules Verne se trouve à être l'alter ego de «Gerry». Il est ingénieur en balistique et, par la force des choses, embringué dans la construction et la vente de canons. À force de compromissions, les rêves du génie prennent des tours hasardeux, voire infernaux... Par-delà les aléas de l'idéalisme, il est aussi question de géopolitique et d'espionnage dans ce trépidant pan de vie.

PAR MONTS ET PAR VAUX



Florence Dupré la Tour, *Capucin – intégrale*, Gallimard BD, 2023, 319 p.
Miguel Vila, *Fleur de lait*, Presque lune, 2023, 176 p.

Dupré la Tour s'est fait remarquer par, notamment, *Cruelle*, livre autobiographique où elle démystifie le portrait fleur bleue accolé aux enfants... On peut dire que *Capucin*, qui regroupe les trois

livres d'une saga dantesque, sanglante, mal pensante et passablement violente, poursuit dans cette veine. Proche de l'univers d'un Pinocchio, l'autrice n'y va pas de main morte et on remarque au passage un dessin déluré à l'avenant, elle ne prend pas les mioches pour des innocents! *Fleur de lait*, de l'Italien Vila, se trouve aux confins du mauvais goût, mais aussi de relations pourtant très courantes dans un monde où la normalité en prend pour son rhume. Une relation bancale fourrée de mensonges et de faux-semblants prend des détours dans les arcanes de la porno dédiée au lait maternel. L'humain émerge néanmoins d'un récit proche du freak show et l'art séquentiel, entre autres par le morcellement des cases, que l'auteur affectionne.

DE L'ART OU DU COCHON



Arnaud Nebbache, *Brancusi contre États-Unis*, Dargaud, 2023, 126 p.
Léandre et Bérenger Thouin, *L'inconnu de la plage*, 6 Pieds sous terre, 2023, 160 p.

Le sculpteur français Brancusi se trouve contraint de prouver que son oiseau, de forme ultra contemporaine — entendre non figurative —, n'est pas un objet industriel, mais bien une œuvre d'art

afin d'éviter une taxe de douane. Cette lutte haute en couleur (le livre et l'usage des couleurs sont eux-mêmes exceptionnels) aide à mieux comprendre ce que peut être l'art, particulièrement lorsqu'il

explose un art restreint à l'évident et au convenu. Comme il est dit dans ce livre original entrelaçant art et procès: «*Surtout ne rien bouger*»... Le livre des frères Thouin est savoureux: il fait divaguer deux personnages qui sont comme chien et chat. L'un des personnages est un étudiant en rédaction de mémoire de fin d'études cinématographiques et l'autre personnage est son sujet, Emir Kusturika. L'un et l'autre, par un hasard phénoménal, se retrouvent nez à nez sur une plage en Côte d'Azur! Les méandres de cette rencontre provoquent moult quiproquos et déconstruisent allégrement le mythe de l'artiste et de sa construction parfois alambiquée. Ici, Kusturica, un bonhomme qui ne pense qu'à nager, dormir et au sempiternel laisser-aller, confronte joyeusement l'étudiant «*post-adolescent*». Un humour absurde qui fait un bien fou!

SURVIVRE À LA DISPARITION



Jeff Lemire, *Le labyrinthe inachevé, Futuropolis*, 2023, 256 p.
Baudoin & Troubs, *Inuit, L'Association*, 2023, 176 p.

Deux histoires aux fils ténus, aux fragilités exacerbées devant la vie qui suit son cours en faveur d'un opportunisme certain. Lemire, cet Ontarien qui démontre une affection pour les abimés de ce monde, revient avec un pauvre hère, pourtant encore inspecteur sur des chantiers, cherchant inlassablement un fil conducteur avec sa fille disparue. Celle-ci semble lui envoyer des signes de l'au-delà. Une femme qu'il croise, pourtant presque une collègue, saura-t-elle réancre ce naufragé? Un dessin aussi grave que relâché témoigne de tout ça. Et *Inuit*? Ce livre à quatre mains part du désir de Baudoin, tandis qu'il enseignait la BD à Hull il y a vingt ans, de se coltiner à l'art autochtone et même, peut-être, à interagir avec lui pour apprendre mutuellement de l'autre... Le voici donc avec Troubs (ils ont trois livres voyage/immersion ensemble) à effectuer cette contre-plongée, à ouvrir les yeux et le cœur aux légendes et aux arts inuits tellement méconnus puisque toujours sous la lorgnette d'une culture colonisatrice. Notamment au moyen d'interviews, le tandem sonde l'espoir de survie de la culture autochtone. Après bien des avatars, il ressort, dixit les auteurs, plus de questions de réponses. Pas étonnant qu'en langue inuite, un mot contienne parfois une phrase complète. Et, que dire des silences tout aussi importants.



MUSIQUE



Maude Audet, *Il faut partir maintenant* (Bravo, 2023)

Venue à la musique en grattant, consciencieusement et peu à peu, sa guitare sur ses textes tandis qu'elle faisait de la conception de costume en théâtres, Maude Audet en est à son cinquième album. On lui a collé les étiquettes folk-grunge, rock doux-amer et pop orchestral avec des accents sixties... Une chose est sûre: son amour pour des textes qu'elle met à l'avant-plan. Pour ce projet nouveau, celle qui est autrice-compositrice-interprète ajoute la co-réalisation avec Mathieu Charbonneau qui l'accompagne depuis maintenant trois albums. Les orchestrations sont diablement bien tricotées et font appel à des collaborations comme Mara Tremblay ou à des musiciennes incluant Anna Frances Meyer (*Les Deuxluxes*) à la flûte traversière, Marie-Pierre Arthur à la basse et Mélissa Lavergne à diverses percussions. Les textes et la manière si douce de les chanter, qui les tisse avec la musique, évoquent une vie pas toujours facile, mais dont, pourrait-on comprendre, les aléas sont autant d'appels et de défis avec les personnes qui nous sont proches: «*Déringoler encore/Apprendre à se relever/Être un volcan de joie*» dans «*Je danse*» l'illustre bien.

VRAIE
INTELLIGENCE
VRAI
ENSEIGNEMENT



100% ESPRIT LIBRE +

INDÉPENDANT

LA BALADO
DE
FRED
SAVARD

FREDSAVARD.COM






**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**
 514 593-7495
 3308, boulevard Rosemont
 vincent.marissal.rose@assnat.qc.ca

VINCENT MARISSAL
 DÉPUTÉ DE ROSEMONT

Porte-parole du deuxième groupe
 d'opposition en matière d'éthique

siggi | Le magazine des
 passionnés de sociologie





 @siggimagazine
www.revuespritlibre.org/sociologie

**«OUIN...»
 ÇA VEUT DIRE NON.**

**Si tu doutes de la sécurité d'un chantier,
 d'un environnement de travail ou d'une tâche,
 tu as le droit de dire non.**

L'article 12 de la LSST prévoit qu'un travailleur ou une
 travailleuse a le **droit de refuser** d'exécuter un travail
 s'il a des motifs de croire que l'exécution de ce travail
 l'expose à un **danger** pour sa **santé**, sa **sécurité** ou son
intégrité physique ou psychologique ou peut avoir
 pour effet d'exposer une autre personne
 à un semblable danger physique ou
 psychologique.


FTQ


EN SAVOIR PLUS
ftq.qc.ca/droit-de-refus

Passez à l'ATTAC !
 paradis fiscaux - taxe sur les
 transactions financières - libre-échange




**Devenez membre
 dès aujourd'hui !**
www.quebec.attac.org




**Assemblée nationale
QUÉBEC**

Alexandre Leduc
 Député d'Hochelaga-Maisonneuve

SCFP


Syndicat canadien de
 la fonction publique

**Une force pour
 les services publics
 de demain**

 scfp.qc.ca
 SCFP-Québec
  @SCFPQuebec
  SCFP-Québec

REVUES CULTURELLES QUÉBÉCOISES



ARTS DE LA SCÈNE
ARTS VISUELS
CINÉMA
CRÉATION LITTÉRAIRE
CULTURE ET SOCIÉTÉ
HISTOIRE ET PATRIMOINE
LITTÉRATURE
MUSIQUE
THÉORIES ET ANALYSES

sodep

revues culturelles
québécoises

SODEP.QC.CA

76 A babord!



Pour le réseau collégial

IRIS


**Institut de recherche
et d'informations
sociéconomiques**

1710, Beaudry, bureau 3.4
Montréal, Québec, H2L 3E7

secretariat@iris-recherche.qc.ca
514.789.2409

appuyez l'IRIS, devenez membre :
www.iris-recherche.qc.ca/membres

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN 
CSN

 Conseil central du Montréal
métropolitain-CSN

www.ccm-m-csn.qc.ca

Pour se syndiquer :
1-800-947-6177



à babord !

REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

Tout le monde à bord !

Abonnez-vous en ligne
ababord.org/abonnement

ou en remplissant ce formulaire
et en le retournant à l'adresse ci-dessous :

Abonnements d'un an / 4 numéros

- | | | |
|--------------------------|--------------------------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> | Abonnement individuel | 45 \$ |
| <input type="checkbox"/> | Abonnement de soutien | 60 \$ |
| <input type="checkbox"/> | Abonnement individuel 2 an | 85 \$ |
| <input type="checkbox"/> | Abonnement étudiant et faible revenu | 30 \$ |
| <input type="checkbox"/> | Abonnement électronique | 30 \$ |
| <input type="checkbox"/> | Abonnement institutionnel | 70 \$ |
| <input type="checkbox"/> | Don de soutien | _____ |

CES TARIFS SONT TAXES INCLUSES

Nom _____

Organisation / Institution _____

Adresse _____

Ville _____ Code Postal _____

Tel. _____

Courriel _____

Faites parvenir votre coupon et votre chèque à l'ordre de

SODEP (Revue À Babord !)
Service d'abonnement
7420 rue St-Hubert
Montréal (Québec) H2R 2N3

**TÉLÉCHARGEZ LE COUPON D'ABONNEMENT-CADEAU
ET ENVOYEZ-LE PAR LA POSTE**

à babord !

REVUE SOCIALE ET POLITIQUE



**COMMENTEZ,
ÉCHANGEZ AVEC NOUS
sur www.ababord.org**

ou sur Facebook @revueababord

**ANNONCEZ DANS LA REVUE
info@ababord.org**

Première ligne médicale
et psychosociale



*Le lobby du privé en santé vise à faire des profits sur le dos des gens malades.
Le privé en santé est le problème, pas la solution!*

UN RÉSEAU 100% PUBLIC:
LA SOLUTION POUR UN ACCÈS
ÉQUITABLE AUX SOINS ET SERVICES!



**Avec vous à chaque
étape de la vie**

Infirmières | Infirmières auxiliaires |
Inhalothérapeutes | Perfusionnistes cliniques

**Attends pas
de mourir au travail**



Solidaire
depuis 1921

Info-syndicalisation
1 800 947-6177